

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Nombre de membres en exercice composant le conseil	29
Nombre de membres présents, participant en visioconférence	23
Nombre de membres représentés	4
Total des membres ayant voix délibératives	27

N°	Intitulé
2020-47	Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2020
2020-48	Approbation d'un ajout à la campagne d'emploi 2021
2020-50	Approbation du rapport annuel de prévention 2020 et du programme annuel de prévention 2021
2020-51	Approbation d'une admission en non-valeur
2020-52	Approbation de la politique générale du développement durable et de la responsabilité sociétale
2020-53	Approbation d'une modification aux modalités de contrôle des connaissances et de compétences de l'ENSTBB pour l'année 2020-2021
2020-54	Approbation de diverses conventions de relations internationales
2020-55	Approbation de renouvellement de conventions (AGIR, ATMOSKY et CATIE) et de modification de surfaces (CONNECTIV-IT)

DÉLIBÉRATION N°2020-47 PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2020.

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

* écoles partenaires

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2020-49 PORTANT APPROBATION D'UN AJOUT A LA
CAMPAGNE D'EMPLOI 2021.

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
ENSI Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférence ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;
- Vu** la délibération N°2020-37 prise par le conseil d'administration le 25 septembre 2020 et portant approbation de la campagne d'emploi 2021

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'additif suivant à la campagne d'emploi 2021 BIATSS est approuvé à l'unanimité :

- ASI (BAP E) affecté à la Direction Générale des Services / Direction des Services d'Information.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU



E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B
M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

DÉLIBÉRATION N°2020-50 PORTANT APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE PREVENTION 2020 ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION 2021.

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, et notamment son article 61 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le rapport annuel de prévention, tel que présenté en annexe de la présente délibération, est approuvé à l'unanimité.

Article 2

Le programme annuel de prévention, tel que présenté en annexe de la présente délibération, est approuvée à l'unanimité.

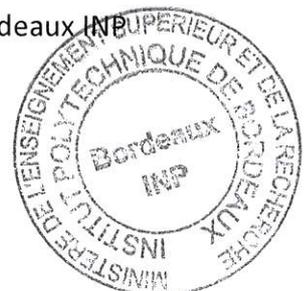
Article 3

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU





Bordeaux INP

AQUITAINE

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Rapport Annuel de Prévention 2020



Introduction

Fort de sa volonté d'offrir un environnement toujours plus sécurisant et agréable tant pour les personnels que les usagers, Bordeaux INP s'attache à développer, dans l'ensemble de ses écoles et de ses unités mixtes de recherche en co-tutelle, une politique de prévention des risques professionnels avec deux objectifs : consolider et optimiser les actions de prévention existantes et développer de nouvelles actions de prévention.

Le rapport annuel de prévention 2020 présente le bilan des actions de prévention réalisées au cours de l'année en matière de santé, de sécurité et de condition de travail au sein de l'établissement.

Ce rapport doit contribuer à enrichir les échanges entre les membres du CHSCT et les services de Bordeaux INP, et à informer l'ensemble des personnels de la politique de prévention menée en matière de santé, sécurité au travail. Il est un outil de référence pour l'élaboration du programme annuel de prévention 2021.

Bordeaux INP a choisi de présenter ce rapport annuel de prévention dès le mois d'octobre afin de faire coïncider la présentation pour avis du programme annuel de prévention (découlant de ce rapport annuel de prévention) avec la période où sont effectués les choix budgétaires dans l'établissement.

Références réglementaires

- *Décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et son guide juridique*
- *Art L4121-1 à L4122-2 du code du travail*
- *Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs*
- *Circulaire de la Direction des relations de travail du 18 avril 2002, prise pour l'application du décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs*

Documents de références

- **Guide méthodologique** du ministère à l'attention des chefs de service sur l'évaluation des risques professionnels et le document unique
- **Procédure IPB-HS-P-01** Evaluation des risques professionnels
- **Formulaire IPB-HS-F-05** Formulaire évaluation des risques

Sommaire

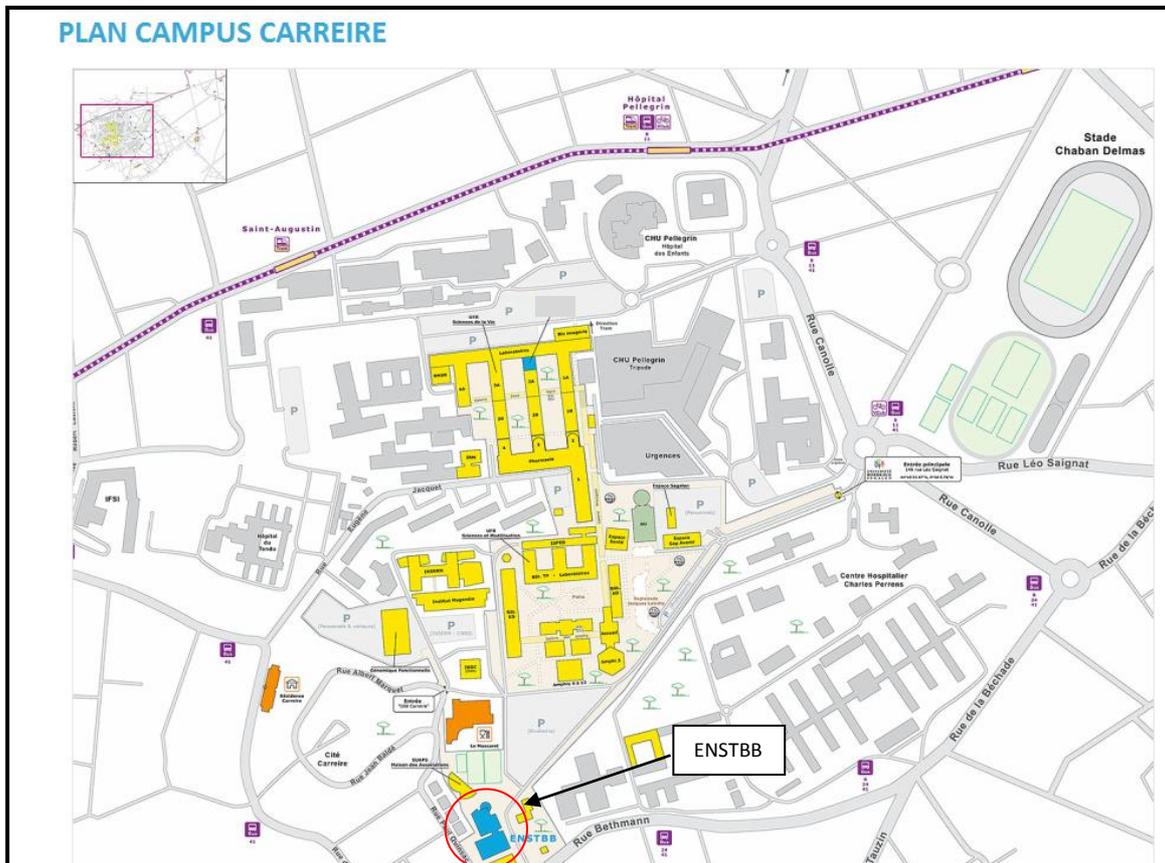
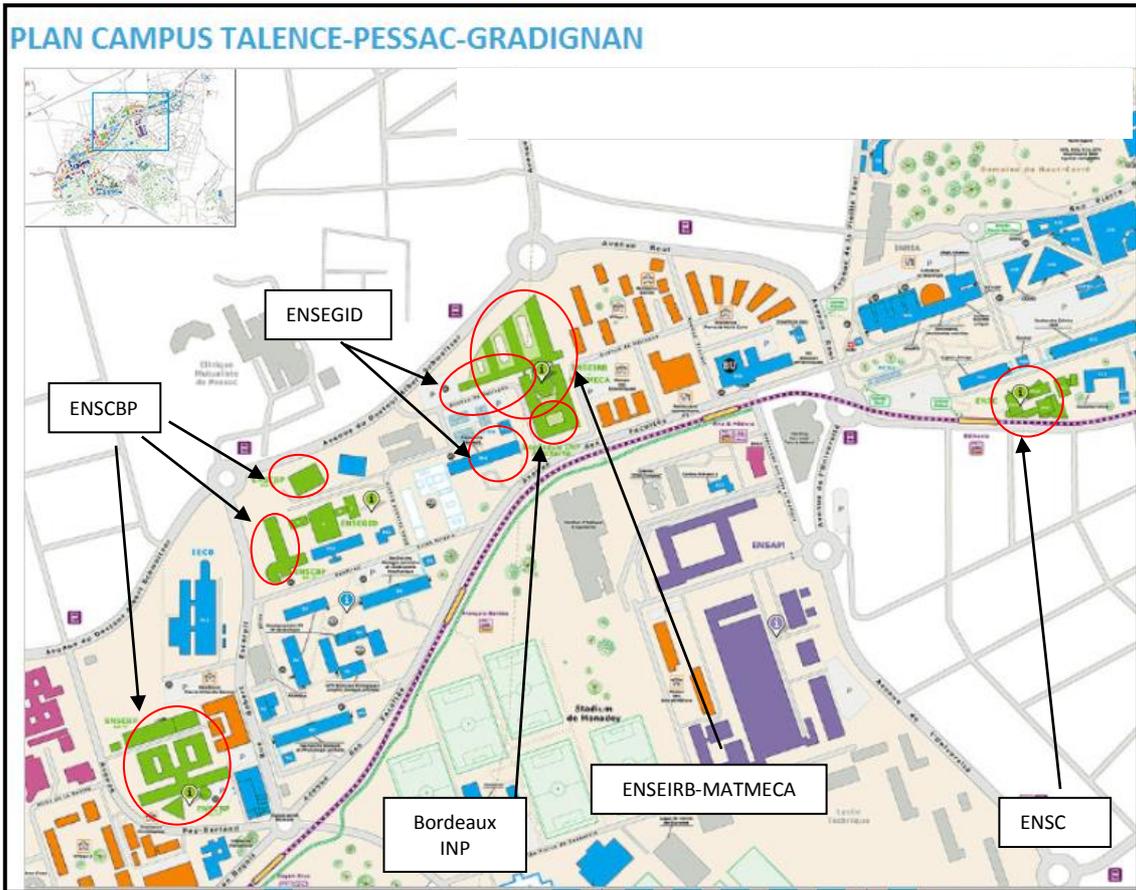
1	Présentation de Bordeaux INP	4
1.1	Bordeaux INP, ses composantes et ses unités de recherche	5
1.2	Les effectifs de Bordeaux INP	8
2	Les acteurs de la prévention à Bordeaux INP	11
2.1	Le conseiller de prévention et le réseau des assistants de prévention	12
2.2	La médecine de prévention	13
2.3	Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	13
2.4	La cellule de veille sociale	15
3	Bilan des accidents de travail, de service, de trajet et maladie professionnelle	16
	<i>NB : les accidents de services comprennent les accidents de trajets.</i>	19
4	Bilan des dépenses et des moyens consacrés à la santé, sécurité au travail	20
4.1	Les dépenses de formations en santé, sécurité au travail	21
4.2	Les dépenses patrimoine en terme de sécurité	22
4.3	Bilan des moyens consacrés à la prévention	24
5	Bilan des signalements des registres obligatoires	27
5.1	Le registre de danger grave et imminent	28
5.2	Le registre de santé sécurité au travail	28
6	Bilan du fonctionnement du CHSCT	29
6.1	Les indicateurs clefs	30
6.2	Formation du CHSCT	30
6.3	Les groupes de travail	30
7	Bilan du dispositif Vigipirate	31
8	Crise de la COVID-19	33
8.1	La gestion de la crise COVID-19	34
8.2	Démarche d'évaluation des risques professionnels	36
9	Bilan du programme d'actions de prévention annuel – 2020	37
10	Evaluation des risques professionnels	46
10.1	Méthodologie pour l'évaluation des risques professionnels	47
10.2	Bilan de la réalisation des Documents Unique d'Evaluation des Risques	51
11	Glossaire	53



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

1 Présentation de Bordeaux INP

1.1 Bordeaux INP, ses composantes et ses unités de recherche





Remarque ENSEGID : Dans le cadre du projet CPER ATE visant à créer un nouveau bâtiment pour l'ENSEGID, les activités de cette école ont été déménagées. L'administration et les enseignements sont relogés dans le bâtiment ENSEIRB-MATMECA et les laboratoires sont installés dans le bâtiment B18 de l'Université de Bordeaux dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire.

Bordeaux INP est composé de services généraux, de La prépa des INP, de 6 écoles et d'unités de recherche en co-tutelles.

➤ **Les services généraux de Bordeaux INP :**

Ils comprennent : La cellule d'appui au pilotage : qualité, études & contrôle de gestion, affaires juridiques ; la Direction des Ressources Humaines ; la Direction Financière / service achats ; La Direction du système d'information ; la Direction de la Gestion du Patrimoine ; l'agence comptable ; la coordination scolarité / formation ; la coordination alternance ; les affaires scientifiques ; le conseiller de prévention ; la médecine de prévention ; la communication.

➤ **La Prépa des INP**

➤ **Les 6 écoles de Bordeaux INP**

- **ENSC** : Ecole Nationale Supérieure de Cognitique
- **ENSCBP** : Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique
- **ENSEGID** : École Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable
- **ENSEIRB MATMECA** : École Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique, Télécommunications, Mathématiques et Mécanique
- **ENSPIMA** : École Nationale Supérieure pour la Performance Industrielle et la Maintenance Aéronautique
- **ENSTBB** : École Nationale Supérieure de Technologie des Biomolécules

➤ Les unités de recherche en co-tutelles

Intitulé de l'unité de recherche	Sigle	Label	Autres tutelles	Nombre de personnel Bordeaux INP en ETP (bilan social 2019)
Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets	CBMN	UMR 5248	CNRS, UB	11.55
Géoressources et environnement	G&E	EA 4592	UBM	12.4
Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux	ICMCB	UMR 5026	CNRS, UB	5.2
Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	I2M	UMR 5295	CNRS, UB, Arts et métiers	14.1
Institut de Mathématiques de Bordeaux	IMB	UMR 5251	CNRS, UB	7.5
Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système	IMS	UMR 5218	CNRS, UB	47.45
Institut des Sciences Moléculaires	ISM	UMR 5255	CNRS, UB	14.35
Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	LaBRI	UMR 5800	CNRS, UB	17.3
Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	LCPO	UMR 5629	CNRS, UB	9.6
Nutrition et Neurobiologie intégrée	NutriNeuro	UMR 1286	INRA, UB	2.8
Unité de recherche Œnologie	/	EA 4577	INRA, UB	1.5

➤ Les unités de recherche d'accueil

Intitulé de l'unité de recherche	Sigle	Label	Nombre de personnel Bordeaux INP (bilan social 2019)
Actions for oncogenesis understanding and Target Identification in Oncology	ACTION	U 1218	0.5
PASSAGES	PASSAGES	UMR 5319	0.5
Cultures et Littérature des mondes anglophones	CLIMAS	EA 4196	0.5
Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	EPOC	UMR 5805	0.5
Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine	INCIA	UMR 5287	0.5
Laboratoire des Composites Thermostructuraux	LCTS	UMR 5801	1
Laboratoire de biogenèse membranaire	LBM	UMR 5200	1
Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité	MFP	UMR 5234	0.5
Biothérapies des Maladies Génétiques, Inflammatoires et du Cancer	BMGIC	U 1035	0.5

1.2 Les effectifs de Bordeaux INP

I.1 Evolution des effectifs physiques au 31 décembre

			Personnels titulaires			Personnels non titulaires			Tout type de personnel		
			F	H	Tous	F	H	Tous	F	H	Tous
2019	Catégorie A	enseignant-chercheurs & enseignants	65	140	205	6	28	34	71	168	239
		BIATSS	18	28	46	13	8	21	31	36	67
	Catégorie B		24	10	34	11	1	12	35	11	46
	Catégorie C		23	5	28	16	7	23	39	12	51
	CAE		-	-	-	-	-	-	-	-	-
2018	Catégorie A	enseignant-chercheurs & enseignants	66	138	204	11	21	32	77	159	236
		BIATSS	21	25	46	11	9	20	32	34	66
	Catégorie B		25	10	35	10	2	12	35	12	47
	Catégorie C		25	6	31	15	14	29	40	20	60
	CAE		-	-	-	-	1	1	-	1	1
2017	Catégorie A	enseignant-chercheurs & enseignants	66	137	203	13	20	33	79	157	236
		BIATSS	21	23	44	10	10	20	31	33	64
	Catégorie B		22	9	31	5	2	7	27	11	38
	Catégorie C		26	6	32	12	3	15	38	9	47
	CAE		-	-	-	5	1	6	5	1	6

Source : Bilans sociaux 2017, 2018 et 2019

I.2 Evolution du nombre d'embauches, de départs

			Personnels titulaires			Personnels non titulaires			Tout type de personnel		
			F	H	Tous	F	H	Tous	F	H	Tous
2019	enseignant-chercheurs & enseignants	Entrées	2	4	6	3	9	12	5	13	18
		Sorties	2	2	4	4	7	11	6	9	15
	BIATSS	Entrées	5	3	8	27	9	36	32	12	44
		Sorties	6	1	7	18	8	26	24	9	33
2018	enseignant-chercheurs & enseignants	Entrées	2	7	9	3	5	8	5	12	17
		Sorties	2	7	9	4	7	11	6	14	20
	BIATSS	Entrées	4	4	8	16	12	28	20	16	36
		Sorties	3	2	5	23	9	32	26	11	47
2017	enseignant-chercheurs & enseignants	Entrées	4	1	5	4	10	14	8	11	19
		Sorties	0	3	3	1	15	16	1	18	19
	BIATSS	Entrées	5	1	6	22	10	32	27	11	38
		Sorties	1	1	2	35	11	46	36	12	48

Source : Bilans sociaux 2017, 2018 et 2019

I.3 Pyramides des âges au 31 décembre 2018

Source : Bilan social 2019

Légende : Femmes ■
Hommes ■

Les enseignants titulaires

Age moyen : 47,2 ans

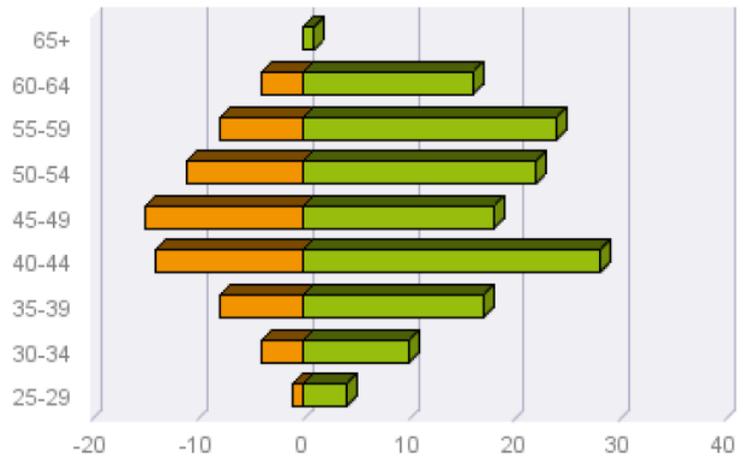
F : 46,1 ans

H : 47,7 ans

Age médian : 47 ans

F : 46 ans

H : 47,5 ans



Les enseignants non titulaires

Age moyen : 33,1 ans

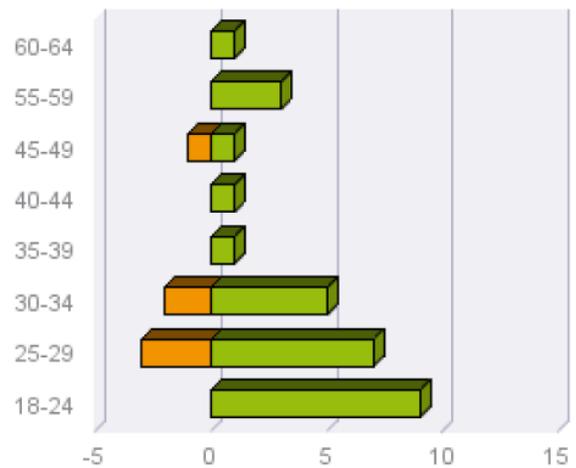
F : 32,6 ans

M : 33,2 ans

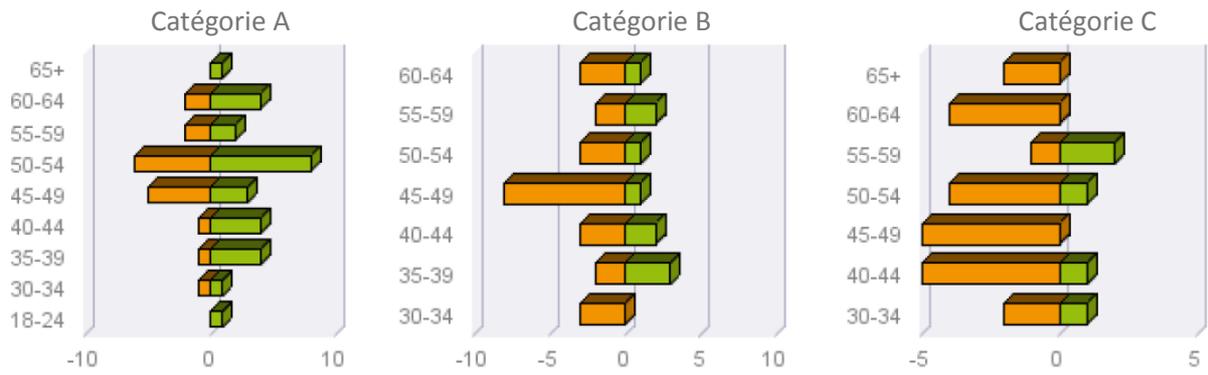
Age médian : 28,1 ans

F : 29,6 ans

M : 27,1 ans



Les BIATSS titulaires



Age moyen : 48,3 ans

F : 49,3 ans

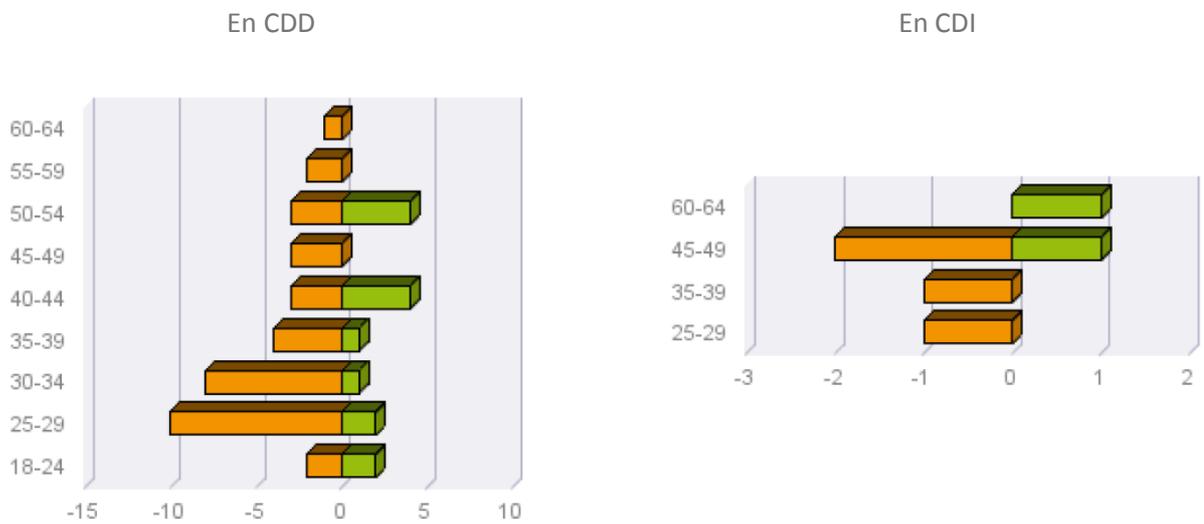
H : 49,6 ans

Age médian : 48,5 ans

F : 48 ans

H : 50 ans

Les BIATSS non titulaires



Age moyen : 38,6 ans

F : 37,5 ans

M : 41,4 ans

Age médian : 37 ans

F : 34,1 ans

M : 44,3 ans



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

2 Les acteurs de la prévention à Bordeaux INP

2.1 Le conseiller de prévention et le réseau des assistants de prévention

Le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié et la circulaire FP 33612 du 08 août 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, précisent :

« Des assistants de prévention sont nommés par les chefs de service concernés, sous l'autorité desquels ils exercent leurs fonctions. Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention...

Les agents concernés sont placés sous l'autorité dudit chef de service et exercent ainsi leurs compétences sous la responsabilité de ce dernier. De ce fait, l'assistant de prévention doit relever directement du chef de service concerné duquel il reçoit ses directives et auprès duquel il rend compte de son action. Afin de formaliser les missions de l'assistant de prévention, dans le cadre de la définition générale de l'article 4-1 du décret, le chef de service élabore une lettre de cadrage. ».

Le réseau des assistants de prévention a pour mission de conseiller les chefs de service pour prévenir les risques des personnels et des usagers de Bordeaux INP.

Ce réseau est animé par un conseiller de prévention (Jaouen MARY), placé auprès du directeur général.

Le conseiller de prévention a pour objectif de mettre en œuvre la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité de manière à garantir les conditions de travail optimales de l'ensemble des personnels de Bordeaux INP, dans une démarche d'établissement.

Assistants de Prévention des écoles de Bordeaux INP

Direction Générale des Services – Jaouen MARY - Emmanuel Jimenez

ENSC – Isabelle Sesé – Nadège Rodriguez – Jean-Paul Cayeré

ENSCBP – Myriam Camino - Mireille Frimigacci – Sandrine Banville

ENSEGID – Léa Pigot

ENSEIRB-MATMECA – Mélanie Escarret – David Bédènes

ENSTBB – Laurent Bonneau

Assistants de Prévention des unités de recherche en co-tutelles

CBMN : Julien Monteil (B14) – Eric Merlet (B13) – Anne-Marie Elie (Site ENITA) - Katell Bathany (Carrière : ENSTBB et Centre de Génomique Fonctionnelle de Bordeaux)

Géoressources et environnement : Léa Pigot (bât ENSEGID)

I2M : Olivier Mantaux (03B-IUT SGM) – Audrey Duphil (ENSAM) – Jérémy Guitard (bât A4) - Philippe Taxis (A11) – Fabien Naessens (B18) – Thouard Valérie (bât ENSCBP-A)

IMB : Karine Lecuona (A33)

IMS : Cyril Hainaut - Isabelle Lagroye – Nicolas Guegan (A31)

ISM : Muriel Berlande - Christian Aupetit – Fabrice Forlini – George Grillet (A12) – Patrick Garrigue (bât ENSCBP-A) – Mathieu Pucheault (IECB)

LaBRi : Gérard Point (A30)

LCPO : Dominique Richard – Amélie Weber - Anne-Laure Wirotius – Cédric Le Coz (bât ENSCBP-A) – Mélanie Bousquet – Roland Lefebvre (B8)

Nutrineuro : Serge Alfos (Bât UFR Pharmacie site de Carrière)

Unité de recherche œnologie : Cécile Thibon (équipes chimie-biochimie ISVV) et Olivier Claisse (microbiologie ISVV) - Antonio Palos Pinto (RDC ISVV)

ICMCB : Stéphane Relexans - Alain Larroche - Lydia Roudier - Sébastien Fourcade (ICMCB)

2.2 La médecine de prévention

Missions

Le médecin de prévention, Dr Marie-Pierre Carnel, a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des personnels qui pourrait être liée à leurs activités. Elle est aidée par une secrétaire médicale.

La médecine de prévention est localisée à Bordeaux INP – Direction générale – Avenue des Facultés à Talence - RDC (prendre entrée ENSEIRB-MATMECA et suivre le fléchage)

Dr Marie-Pierre Carnel - 05 56 84 60 10 (Marie-Pierre.Carnel@bordeaux-inp.fr)

Permanences : le mardi + 1^{er} jeudi du mois (matin)

Secrétaire médicale jusqu'au 01/05/2020 – Sylvie Castaing 05 56 84 60 71

Permanences : lundi (matin), mardi et jeudi

Secrétaire médical à partir du 01/05/2020 - Rosa INCERA

Permanence : mardi de 8h30 à 16h30

Le tableau ci-contre résume l'activité du médecin de prévention :

Source : bilan social 2017, 2018 et 2019

Visites médicales de l'année	2017	2018	2019
Nombre total de visites médicales réalisées	317	296	298
Premières visites	69	55	60
Visites systématiques	161	161	160
Visites de reprise	26	24	22
Visites occasionnelles dont :	61	56	56
<i>Nombre de visites à la demande de la hiérarchie</i>	6	12	9
<i>Nombre de visites à la demande de l'agent (visites ne donnant pas forcément lieu à conclusion)</i>	28	32	39
<i>Nombre de visites à la demande du médecin de prévention</i>	27	12	8

Conclusions des visites

- Aptes : 242
- Restrictions : 1
- Inaptes temporaires : 4
- Inaptes définitifs : 0
- Aménagement de poste : 15
- Reclassement : 0

2.3 Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Bordeaux INP dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui est présidé par le directeur général de l'établissement ou son représentant. Il se réunit au moins 3 fois par an. Il a pour rôle de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans l'établissement. C'est un organe consultatif chargé de faire toute proposition utile en ce sens au conseil d'administration. À ce titre :

- Il procède à l'analyse des risques, et notamment à celles des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels et usagers de l'établissement ;

- Il procède à une enquête à l'occasion de chaque accident ou de chaque maladie professionnelle ; il est informé des conclusions de chaque enquête et des suites qui lui sont données ;
- Il est consulté sur la teneur des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Chaque année, il donne son avis sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et des risques concernant les usagers, qui lui est présenté par le président du comité.

Les représentants titulaires du personnel ont choisi parmi eux un secrétaire qui est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions du CHSCT. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration, il aide à la collecte d'informations et à leur transmission.

- **Secrétaire du CHSCT** : Serge ALFOS (Nutrineuro/ENSCBP)
- **Secrétaire suppléant du CHSCT** : Sandrine BANVILLE (ENSCBP)

Composition

Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants du personnel BANVILLE Sandrine : ENSCBP BONNEAU Laurent : ENSTBB PIGOT Léa : ENSEGID MONTEIL Julien : CBMN / ENSCBP DUQUESNE Marie : ENSCBP / I2M ALFOS Serge: ENSCBP / Nutrineuro LARTIGAU Didier: DGP FRIMIGACCI Mireille: ENSCBP Représentants des élèves Albane HERVEAU Clément BOUVARET	Représentants du personnel RATEAU Charline : ENSEIRB-MATMECA THUAU Damien : ENSEIRB-MATMECA / IMS RUCHAUD Christelle: ENSTBB SESE Isabelle: ENSC BORYS Hélène: ENSCBP POQUE Emmanuelle : ENSCBP LOURENCO Célia: ENSCBP PETRAULT Loïc : ENSCBP / LCPO Représentants des élèves Lydie LE GOUIL Matthias VERHOEVEN

Représentants de l'administration

- PHALIPPOU Marc, directeur général de Bordeaux INP
- SALLES Dominique, directrice générale des services

Membres statutaires

- CARNEL Marie-Pierre, médecin de prévention
- POQUILLON Pierre, Inspecteur Santé et Sécurité au travail
- MARY Jaouen, conseiller de prévention

2.4 La cellule de veille sociale

Les missions de la cellule de veille sociale sont centrées sur l'accompagnement d'agents en difficulté au travail et l'analyse des situations individuelles ou collectives. Les collègues qui se sentent en situation de stress important, ou qui en sont témoins, sont invités à contacter un membre de la cellule de veille sociale. Cette démarche se fait en respectant l'anonymat.

La cellule de veille sociale réunit différents regards métiers et a pour objectifs de décrire les situations professionnelles en cause, de les comprendre et de les objectiver de manière à proposer des régulations.

Composition :

La cellule de veille sociale est composée du vice-président formation ou de la vice-présidente recherche et transfert, de la directrice générale des services, de la directrice des ressources humaines, du médecin de prévention et du conseiller de prévention.

Lorsque la situation sur laquelle la cellule de veille sociale est saisie concerne des personnels relevant d'un ou plusieurs autres employeurs, ceux-ci en sont informés et sont invités à participer aux travaux de la cellule. Une configuration ad hoc sera donc définie incluant les représentants de la cellule de veille sociale de Bordeaux INP et des cellules/comités des autres établissements concernés. La cellule de veille sociale se rapprochera des supérieurs hiérarchiques de l'agent l'ayant sollicitée au cas par cas, selon les difficultés remontées, et après accord de l'agent.

Mode opératoire :

1. La cellule de veille sociale entend les différents protagonistes et témoins et établit des comptes rendus qui restent confidentiels de leurs témoignages.
2. Ces comptes rendus, confidentiels, sont soumis à l'approbation des personnes concernées.
3. Sur la base des témoignages recueillis, la cellule de veille sociale établit une synthèse et propose des mesures permettant d'apaiser la situation dans un premier temps et de résoudre le problème dans un deuxième temps.
4. Ces mesures sont présentées aux différents acteurs avant d'être mises en œuvre avec leur accord.



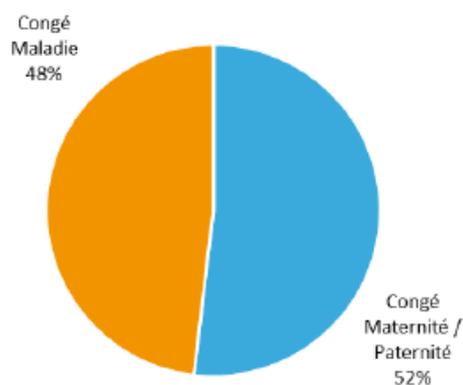
E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

3 Bilan des accidents de travail, de service, de trajet et maladie professionnelle

Source : bilan social 2019

Les enseignants titulaires

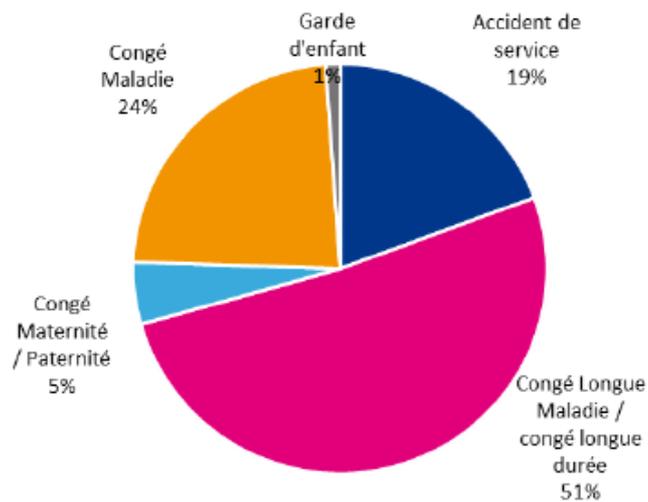
		Nb pers.	Nb item	Nb de jours	Moyenne	Médiane
Accident de service	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Accident de service		-	-	-	-	-
Congé Longue Maladie	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Congé Longue Maladie		-	-	-	-	-
Congé Maternité / Paternité	F	5	5	349	70	62
	H	-	-	-	-	-
Congé Maternité / Paternité		5	5	349	70	62
Congé Maladie	F	9	15	238	26	8
	H	4	8	86	22	18
Congé Maladie		13	23	324	25	8
Garde d'enfant	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Garde d'enfant		-	-	-	-	-
TOTAL		18	28	673		



NB : les accidents de services comprennent les accidents de trajets.

Les BIATSS titulaires

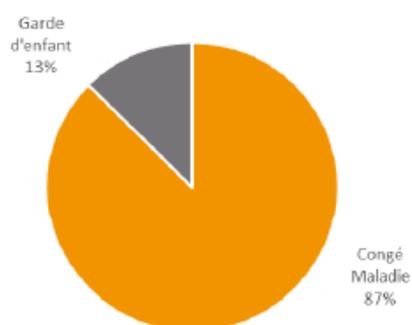
		Nb pers.	Nb item	Nb de jours	Moyenne	Médiane
Accident de service	F	2	12	257	129	129
	H	1	9	365	365	365
Accident de service		3	21	622	207	239
Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée	F	4	12	1 283	321	238
	H	1	1	365	365	365
Congé Longue Maladie / congé longue durée		5	13	1 648	330	288
Congé Maternité / Paternité	F	2	2	135	68	68
	H	2	2	22	11	11
Congé Maternité / Paternité		4	4	157	39	17
Congé Maladie	F	23	63	640	28	8
	H	4	12	111	28	9
Congé Maladie		27	75	751	28	8
Garde d'enfant	F	9	19	24	3	3
	H	3	12	13	4	4
Garde d'enfant		12	31	36	3	3
TOTAL		51	144	3 214		



NB : les accidents de services comprennent les accidents de trajets. En 2019, 1 agent BIATSS a été concerné par un accident de trajet.

Les personnels non titulaires

		Nb pers.	Nb item	Nb de jours	Moyenne	Médiane
Accident de service	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Accident de service		-	-	-		
Congé Grave Maladie	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Congé Grave Maladie		-	-	-	-	-
Congé Maladie	F	10	19	203	20	5
	H	5	6	27	5	3
Congé Maladie		15	25	230	15	4
Congé Maternité / Paternité	F	-	-	-	-	-
	H	-	-	-	-	-
Congé Maternité / Paternité		-	-	-		
Garde d'enfant	F	6	15	24	4	4
	H	1	3	9	9	9
Garde d'enfant		7	18	33	5	4
TOTAL		22	43	263		



NB : les accidents de services comprennent les accidents de trajets.



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

4 Bilan des dépenses et des moyens consacrés à la santé, sécurité au travail

4.1 Les dépenses de formations en santé, sécurité au travail

Source : bilan social 2016, 2017, 2018 et 2019

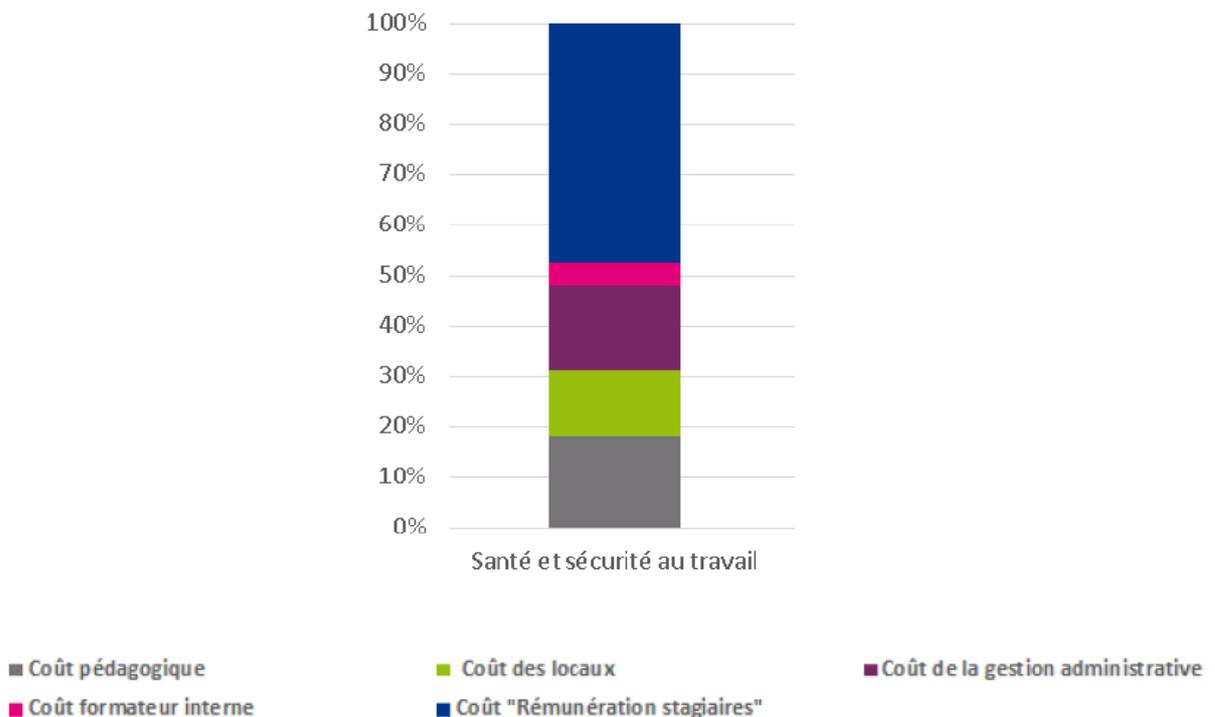
	2019	2018	2017	2016
Nombre de formations en santé, sécurité au travail	26	36	35	40
Pourcentage de ces formations dans l'ensemble des formations	30	32	38	44
Nombre d'agents formés	163	232	221	166

La mise en place de ces formations représente 70 903 € consacrés à la Santé et sécurité au travail, soit 25.3 % des dépenses « Formations » de Bordeaux INP et une augmentation de 9 454 € par rapport à 2018.

Ce coût intègre :

- **Coût pédagogique** = prestations de formation facturées par un organisme extérieur.
- **Coût des locaux** = mise à disposition de salles (TD, informatique ou visio-conférence) équipées de matériel audio-visuel.
- **Coût de la gestion administrative** = temps passé par la direction des ressources humaines à la mise en place d'actions de formation.
- **Coût formateur interne** = temps passé par le formateur interne concerné par l'action de formation.
- **Coût "Rémunération stagiaires"** = rémunération des personnels formés (calcul ministériel).

Répartition des différents coûts de formation



4.2 Les dépenses patrimoine en terme de sécurité

Les dépenses patrimoine de l'année 2019 en termes de sécurités s'élève à plus de 719 000 €.

Pour le bâtiment ENSCBP-A, les travaux de réaménagement des espaces de laboratoire ISM ont permis d'améliorer les conditions de travail mais également de sécurité avec la création de locaux de stockage de produits chimiques. Il est également important de mettre en évidence les études et le diagnostic « locaux à risques » réalisés suite à l'avis défavorables à l'exploitation du bâtiment émis par la commission de sécurité. Ces deux opérations représentent un portefeuille de 267 357 €.

A l'ENSEIRB-MATMECA, les études et les travaux de mise en conformité de la ventilation des locaux de stockage du sous-sol et de l'Eirlab s'élève à 164 513 €.

Répartition des dépenses de sécurité 2019

Dépenses de sécurité ENSCBP A		333 379 €
Travaux de création d'un Bypass sur évacuation des eaux de rejet des laboratoires / cuve		14 456
Etude et travaux sur la modification du SSI		10 940
Diagnostic de l'étanchéité des toitures + entretien		47 267
Etudes et diagnostic locaux à risques		61 410
Travaux de mise en sécurité de l'enceinte de stockage extérieur des gaz spéciaux (clôture)		4 798
Travaux réaménagement des espaces de laboratoire ISM dont locaux stockage produits chimiques		205 947
Etudes et diagnostics + BC pour la mise en conformité des équipements aérauliques		17 049
Travaux de remplacement du compresseur air comprimé neuf		10 528
Travaux de protection des terrasses (dépigeonnage)		5 590
Travaux de remplacement de la pompe primaire du Groupe Froid (EG)		1 314
Travaux de ventilation dans laboratoires		12 751
Travaux de remplacement du paratonnerre		9 645
Travaux de remplacement pompe circuit primaire chaufferie		2 291
Travaux de réparation vantail de coulissant salle N017 bât A + fenêtre salle S1.01		437
travaux d'assainissement des canalisations d'eau pluviale par hydro curage		11 340
Travaux sur porte coupe-feu		1 279
Travaux pour extraction de 4 armoires ventilées pour réserve produits chimiques LCPO N1-15		7 570
Travaux de fourniture et pose de systèmes d'extinction automatique à poudre des 3 soutes à solvants		10 429
Contrôle et essai de performance sur les sorbonnes et des PSM		11 608
Travaux d'installation des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)		768
Dépenses de sécurité ENSCBP B		19 950 €
Travaux de remplacement ventilo convecteur salle S0-01/TD1/RDC		977
Etude de séparation aile Nord et AILE Sud avec remplacement SSI		18 973
Dépenses de sécurité ENSCBP C		102 946 €
Travaux de remplacement des tronçons de gaines extraction PVC endommagées		3 105
Travaux de remplacement de trois motrices extractions SOR 08 - SOR 10 SOR 17		7 453
Travaux de restructuration électrique et aéraulique du hall Cheminov		16 203
Travaux de protection des 6 CTA (pose de grillage)		5 016
Travaux de création de 4 lignes électriques avec prises R+1 - local baie info		4 671
Travaux de protection pompe à chaleur du pilote NTC avec portail		4 393
Travaux de remplacement de la pompe à chaleur pilote NTC		56 316
Travaux de réparation de 5 sorbonnes dans les labos de Cheminov		3 159

Travaux de remplacement des pompes de relevage de Cheminov	3 304
Fourniture et pose d'extincteurs	7 868
Travaux de remise en état des portes coupes feu	2 016
Dépenses de sécurité ENSCBP D	15 433 €
Travaux de remplacement du contrôleur de flamme et pilote GAZ aérotherme	888
Travaux de remplacement ventilo convecteur Labo COBIOTEX - RDC	826
Travaux de remise en sécurité de la chambre froide négative	11 452
Travaux de pompage du bac à graisse saturé et hydrocarburage	567
Travaux de mise en sécurité des condensateurs	1 700
Dépenses de sécurité ENSEIRB MATMECA	216 154 €
Etudes et travaux mise en conformité ventilation locaux de stockage sous-sol et Eirlab	164 513
Travaux de mise en sécurité du revêtement de sol (parquets) entrée élèves et crémone porte	17 700
Travaux d'installation d'un totem pompiers côté av des facultés	3 576
Travaux de dévoiement des réseaux chauffage de la future salle serveur	27 369
Travaux de dératisation et désinsectisation	802
Travaux de mise en sécurité des ascenseurs	6 718
Travaux de mise en sécurité portes et portes passerelles (béquilles)	1 661
Travaux de vérification et remise en état des réseaux aérauliques bâtiment A	70 980
Travaux de remplacement des disjoncteurs	4 530
Travaux de mise en sécurité portes amphi A 5 (barre anti panique)	4 109
Dépenses de sécurité ENSTBB	23 701 €
Etudes et travaux opération mise aux normes d'un local à risque moyen sous-sol	16 513
Travaux de climatisation salles 16 et B16	1 615
Travaux de mise en sécurité des abords de l'amphi (caniveau)	2 800
Travaux de réparation étanchéité toiture suite tempête	2 197
Travaux d'ajout d'un détecteur au R+1	576
Dépenses de sécurité ENSC	7602 €
Travaux de mise en place de protections collectives	7 602
TOTAL DEPENSES SECURITE 2019	719 165

4.3 Bilan des moyens consacrés à la prévention

4.3.1 Service de médecine de prévention :

Le service est composé d'un médecin de prévention à hauteur de 25% ETP ; et d'une secrétaire médicale à hauteur de :

- Jusqu'au 1^{er} mai 2020 : 50% ETP.
- Après le 1^{er} mai 2020 : 20 % ETP

4.3.2 Le conseiller de prévention et le réseau des assistants de prévention :

Le poste de conseiller de prévention est affecté à 100% à la santé, sécurité au travail ; il s'agit d'un poste de catégorie A.

Bordeaux INP comprend 13 personnels formés et nommés en tant qu'assistants de prévention : 1 pour la Direction Générale des Services, 10 répartis dans les 5 écoles de Bordeaux INP et 3 dans les unités de recherche en co-tutelles. A ces 3 assistants de prévention s'ajoutent 32 assistants de prévention qui ont pour employeur d'autres tutelles (Université de Bordeaux ; CNRS ; INRA).

Formation initiale des assistants de prévention :

La nomination d'un assistant doit nécessairement faire suite à une formation initiale. Celle-ci est organisée et animée par les conseillers de prévention des établissements partenaires. La formation est découpée en 2 fois 3 jours (3 jours en juin et 3 jours en septembre). Aucun personnel de bordeaux INP n'a participé à la formation initiale de 2019. Le conseiller de prévention de bordeaux INP a tout de même contribué à ces formations en animant les formations sur les registres de santé-sécurité au travail, le registre de danger grave et imminent, les vérifications obligatoires puis les risques liés à l'utilisation des gaz comprimés.

Deux personnels de l'ENSCBP devaient suivre la formation initiale AP en 2020 mais celle-ci a été annulée en raison du contexte sanitaire. Ils suivront donc la formation initiale AP de 2021.

Formation continue des assistants de prévention :

Le réseau des assistants de prévention est animé par des réunions ou des journées AP :

1- Les réunions AP concernent les assistants de prévention Bordeaux INP et sont animées sur une demi-journée par an par le conseiller de prévention de l'établissement. Aucune réunion n'a été organisée sur l'année universitaire 2019/2020.

2- Les journées AP concernent l'ensemble des assistants de prévention du campus universitaire, quelle que soit leur tutelle. Elles sont organisées et animées par l'ensemble des conseillers de prévention du campus à une fréquence de 2/an.

Compte tenu de la COVID-19, seule une formation a eu lieu en 2019/2020 :

- Le 12 décembre 2019 sur le site de Talence (Bât A29). Le thème principal était « intervention des entreprises extérieures ». Quatre assistants de prévention, personnels de Bordeaux INP, été présents sur 13 nommés.

Ces actions collectives s'inscrivent dans le cadre de la démarche de prévention des risques professionnels et permettent de :

- Mettre en valeur les missions des AP afin qu'ils ne se sentent pas isolés
- Faciliter les échanges entre les AP et les conseillers de prévention
- Informer les AP sur la veille réglementaire et sur l'organisation mise en place en matière de prévention des risques
- Transmettre des outils d'aide et prendre connaissance de leurs besoins

4.3.3 Réseau SSIAP (Service de sécurité incendie et assistance à personne)

Bordeaux INP ne possède pas de service de sécurité incendie. Néanmoins, afin de suivre et de mener à bien les missions en lien avec la sécurité incendie, des personnels sont formés SSIAP. Sont donc présents dans l'établissement : 1 agent formé SSIAP 3, 2 agents formés SSIAP 2 et 11 agents formés SSIAP 1.

4.3.4 Les SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)

L'établissement possède un formateur SST en interne. Cette particularité permet de former et de recycler un grand nombre de SST. Ainsi, Bordeaux INP compte 70 agents formés SST, mais 8 n'ont pas leur certificat à jour. A titre indicatif, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) recommande comme pourcentage optimum 10% à 15% de personnels formés. Avec un effectif total de 400 personnels selon le bilan social 2019, Bordeaux INP possède 17.5 % de SST. Cette proportion est toujours au-dessus des recommandations mais il convient d'être vigilant (départ de personnel et recyclage non effectué) afin de garder ce niveau. La proportion est stable par rapport à 2019.

Dans le but de conserver un nombre important de SST, une sensibilisation aux premiers secours est effectuée lors de la sensibilisation des nouveaux entrants aux risques professionnels.

Important :

La circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours stipule que 80% des agents publics doivent être formés aux premiers secours d'ici le 31 décembre 2021. Les formations aux premiers secours comprennent :

- Les Gestes Qui Sauvent (GQS),
- Prévention Secours Civiques Niveau 1 (PSC 1),
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

En plus de la formation SST, le service formation des ressources humaines de Bordeaux INP propose depuis 2017 la formation **GQS (Gestes qui sauvent)** ; 32 personnels ont déjà été formés et sont encore présentes à Bordeaux INP.

A quoi correspond la formation « GQS » ?

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, a mis en place dès 2016 des séances d'initiation de 2 heures appelées « Gestes qui sauvent ». Au cours de ces sessions les bases du premiers secours sont enseignées : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

Bordeaux INP possède donc 102 personnels formés aux premiers secours, soit 25.5 % de son effectif total. L'offre de formation en hygiène & sécurité établit par le service formation de la direction des ressources humaines continue de proposer ces deux formations et les personnels seront incités à suivre ces formations par mails (Direction Générale, DRH et Conseiller de Prévention). L'objectif étant d'atteindre les 80% fin 2021.

4.3.5 Personnes Compétentes en Radioprotection

Les missions de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) sont définies règlementairement (article R4451-103 à R4451-114 du code du travail).

Dès lors que la présence d'une source radioactive ou d'un générateur électrique de rayonnements ionisants entraîne un risque d'exposition pour les salariés, le chef d'établissement désigne au moins une PCR. La PCR est consultée sur la délimitation des zones réglementées et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Une personne compétente en radioprotection ne peut être désignée qu'après avoir suivi et validé une formation dispensée par un organisme certifié.

La désignation de la PCR est faite par le Directeur Général de Bordeaux INP, après avis du CHSCT.

Deux personnes sont actuellement désignées PCR à Bordeaux INP :

- 1 à l'ENSEGID – Serge GALAUP
- 1 à l'ENSCBP – Jérôme KALISKY

A l'image des assistants de prévention il existe une animation des PCR effectuées par l'ensemble des conseiller de prévention du campus. Tous les PCR du campus sont ainsi réunis à l'occasion d'une demi-journée par an. Il n'y a pas eu de demi-journée en 2019-2020. En effet, initialement programmée fin 2019 elle avait été décalée en 2020 ; le contexte sanitaire n'a pas permis de la maintenir.



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

5 Bilan des signalements des registres obligatoires

5.1 Le registre de danger grave et imminent :

Pour rappel, il y a une situation de danger grave et imminent, lorsqu'un agent est en présence d'une menace susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à son intégrité physique ou à sa santé dans un délai très rapproché.

Aucun signalement n'a été effectué dans le registre de danger grave et imminent de Bordeaux INP.

5.2 Le registre de santé sécurité au travail

Indépendamment de son obligation réglementaire, le Registre Santé & Sécurité au travail (RSST) permet à chacun d'être acteur de sa sécurité, et permet à tous de mieux communiquer sur les questions de santé et sécurité au travail. Il est tenu par les assistants de prévention et est disponible au niveau des accueils des différentes écoles et au niveau de l'accueil des services généraux.

Chaque agent/usager a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

Après avoir été visés par les directeurs concernés et traités par les assistants de prévention les signalements sont transmis au conseiller de prévention pour action si nécessaire et dans tous les cas pour présentation en CHSCT.

Depuis 2019 les signalements concernant les laboratoires en co-tutelles hébergés à l'ENSCBP-A sont pris en compte. Ceci est nécessaire étant donné que certains signalements sont en lien direct avec l'organisation de l'école ou peuvent avoir un impact sur l'école en termes de santé-sécurité au travail.

Ci-dessous le nombre de signalements inscrits dans les RSST et abordés lors des derniers CHSCT :

	ENSC	ENSTBB	ENSEGID	ENSEIRB MATMECA	ENSCBP						Services généraux	TOTALX
					ENSCBP	LCPO	I2M	ISM	IMS	ICMCB		
23 octobre 2019	0	0	1	2	1	4	0	0	0	0	0	8
20 février 2020	1	0	0	0	3	4	0	1	0	0	0	9
1er septembre 2020	0	0	0	0	2	4	0	1	0	0	0	7
TOTAUX	1	0	1	2	6	12	0	2	0	0	0	24

Année universitaire	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Nombre des signalements abordés en CHSCT	17	24	24



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

6 Bilan du fonctionnement du CHSCT

6.1 Les indicateurs clefs :

- nombre de réunions :
 - ordinaires : 3 (Cf. ci-dessous)
 - extraordinaires : 2 (Cf. ci-dessous)
 - demandées par les représentants du personnel : 0
- nombre de demandes de recours à l'expertise agréée et suites données : 0
- nombre d'enquêtes présentées en CHSCT lors des 3 dernières séances : 2
- nombre d'utilisation de la procédure de danger grave et imminent : 0
- Nombre de réunion des groupes de travail :
 - groupe de travail enquête après-accident 0

Réunions CHSCT	
Ordinaires	Extraordinaires
23 octobre 20109	06 mai 2020
19 février 2020	17 juin 2020
01 septembre 2020	

6.2 Formation du CHSCT

Les représentants du personnel au CHSCT ont été renouvelés en 2019.

Le décret 82-453 met en place une obligation de formation en faveur des membres représentants du personnel en matière d'hygiène et de sécurité. Afin de répondre à cette obligation Bordeaux INP s'est associé à différents établissements du campus Bordelais afin de former un groupement de commande (INSERM ; Université de Bordeaux ; CNRS : Sciences Po Bordeaux ; Université Bordeaux Montaigne ; ENSAP Bx).

La formation d'une durée minimale de 5 jours, doit s'effectuer au cours du mandat des représentants du personnel, et tout particulièrement au début de celui-ci. Dans le cadre du groupement de commande elle s'organise en 3 modules :

- Modules 1 = 3 jours de formation initiale
- Module 2 = 2 jours de sensibilisation / formation sur les RPS
- Module 3 = 2 jours de formation initiale / ateliers aux choix

Les modules 1 et 2 se sont déroulés fin 2019 et début 2020. Le module 3 initialement prévu courant 2020 est repoussé à 2021 en raison du contexte sanitaire.

6.3 Les groupes de travail

Il existe actuellement un groupe de travail « **Enquête après accident** ».



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

7 Bilan du dispositif Vigipirate

Des actes de terrorisme ont frappé la France ces 20 dernières années mais une intensification s'est produite depuis les attaques de Charlie Hebdo et de la supérette casher les 7 et 9 janvier 2015. Ces événements avaient entraîné le passage du dispositif VIGIPIRATE au niveau « alerte-attentat » en région parisienne. Suite à d'autres épisodes terroristes (notamment le 13 novembre 2015 dans les rues de Paris et dans la salle de spectacle du Bataclan ; le 14 juillet 2016 à Nice ; le 26 juillet dans l'église de Saint-Etienne du Rouvray ; le 3 février 2017 devant le Carrousel du Louvre ; le 20 avril 2017 le long de l'avenue des Champs-Élysées ; le 6 juin 2017 devant la cathédrale Notre-Dame de Paris ; le 9 août 2017 à Levallois-Perret et le 1^{er} octobre 2017 dans la gare de Saint-Charles à Marseille) les postures Vigipirate ont évoluées et ont été étendues à l'ensemble du territoire national. Les dernières attaques terroristes perpétrées en France sont :

- L'attentat du 4 avril 2020 à Romans-sur-Isère (attaque au couteau, 2 morts et 5 blessés)
- L'attentat du 27 avril 2020 à Colombes (attaque à la voiture bélier, 2 policiers grièvement blessés)

L'état d'urgence déclaré dans le cadre de l'épidémie COVID-19 a prolongé jusqu'à nouvel ordre la posture Vigipirate « Automne hiver 2019 – printemps 2020 », couvrant initialement la période du 18 octobre 2019 au 14 mai 2020.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ». Par conséquent une attention particulière est demandée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'implication de chacun pour une vigilance citoyenne de tous les instants est nécessaire : la sureté ce n'est pas se couper du monde, c'est être vigilant !

A ce titre toute remontée d'information est sollicitée à l'aide du mail vigilance@bordeaux-inp.fr, notamment tout comportement ou situation suspect.

Une page intranet a été créée dans le chapitre « Hygiène et Sécurité » ; elle regroupe toute les informations et documents en lien avec cette thématique.



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

8 Crise de la COVID-19

L'année 2020 est fortement marquée par la crise de la COVID-19 qui a eu un impact sur l'ensemble des personnels de l'établissement mais aussi sur la démarche d'évaluation des risques professionnels qui a été adaptée.

8.1 La gestion de la crise COVID-19

8.1.1 Le plan de continuité d'activité (PCA) :

La gestion de la crise liée à la pandémie de la COVID-19 a débuté fin février pour Bordeaux INP. Dans un premier temps le travail consistait à établir le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'établissement comprenant les services généraux, les écoles, les laboratoires de recherches hébergées mais également les structures hébergées. Le conseiller de prévention a donc coordonné l'établissement du PCA en sollicitant et en accompagnant l'ensemble des entités concernées. Deux hypothèses étaient prises en compte à ce moment de la crise :

- Fermeture totale de l'établissement.
- Fermeture partielle de l'établissement.

Afin de favoriser les échanges entre les principaux acteurs concernés la cellule de crise de l'établissement a été mobilisée dès le 28 février 2020. Les différentes communications de l'établissement concernant la COVID-19 ont ensuite fait suite au travail de cette cellule de crise, tout comme la gestion des déplacements et des retours de zones à risques des personnels et des étudiants.

Le PCA a été présenté en CHSCT le 25 mars 2020.

8.1.2 Le confinement :

Le 15 mars, le MESRI recommande la fermeture totale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le PCA correspondant est par conséquent mis en œuvre dès le 16 mars ; ce dernier fait apparaître notamment :

- Les fonctions indispensables récurrentes
- Les fonctions indispensables en cas de besoin
- Les accès ponctuel en phase de mise en place du télétravail
- Les autorisations administratives
- Les principes d'accès aux bâtiments

Le 17 mars, le gouvernement a décrété le confinement de la population. Durant ce confinement les enseignements ont dû se faire à distance, ce qui a nécessité une grande mobilisation des enseignants. En parallèle l'établissement s'est adapté afin de maintenir une continuité d'activité. Des personnels effectuent du travail à distance, pour certains grâce à la remise d'ordinateurs préparés par la DSI.

Afin de permettre la mise en œuvre du PCA, le conseiller de prévention a géré les demandes d'accès des personnels aux bâtiments tout en effectuant des remontées quotidiennes au rectorat qui souhaitait être informé du nombre de personnes présentes dans les locaux. Cette gestion des accès a nécessité un travail avec différents services de Bordeaux INP :

- La direction générale afin de rédiger les autorisations de déplacement indispensables
- Le service communication afin de mettre en ligne les informations à destination des personnels
- La DGP afin de permettre les accès dans les bâtiments en toute sécurité

8.1.3 Le plan de reprise d'activité (PRA) :

Le déconfinement étant annoncé pour le 11 mai, sa préparation sous la forme d'un plan de reprise d'activité (PRA) a débuté dès le mois d'avril. Cette préparation a réuni l'ensemble des acteurs indispensables pour permettre une reprise dans les meilleures conditions. Ainsi étaient présents :

- **La DRH** : gestion des statuts des personnels (travail à distance, autorisation spécial d'absence, arrêt maladie, présentiel).
- **La DGP** : nettoyage désinfection de la distribution d'eau, des ventilations et climatisations ; contrôle d'accès, ...
- **Le service logistique** : nettoyage des locaux et approvisionnement (gel hydro-alcoolique, savon, essuie-main), distribution des masques barrières.
- **La DSI** : mise à disposition d'ordinateurs, mise à jour des anti-virus sur les ordinateurs fixes
- **Le service achat** : achat de masques barrières et de lingettes désinfectantes.
- **Service communication** : mise en ligne des consignes sanitaires, réalisation et mise en ligne des infographies.
- **Le conseiller de prévention** : rédaction des consignes sanitaires à respecter au sein des bâtiments Bordeaux INP ainsi que de consignes spécifiques (intervention SST, utilisation véhicule de service), proposition des contenus des infographies, organisation de la distribution des masques, conseil auprès des services ci-dessus.

Afin de réaliser ces missions, l'ensemble de ces services ont pu reprendre leur activité en présentiel dès le 11 mai. L'affichage des infographies ainsi que les balisages ont également été réalisés.

A l'image de l'établissement du PCA, le conseiller de prévention s'est rapproché des structures hébergées pour obtenir leur PRA. Ces dernières ont pu réintégrer progressivement les locaux à partir du 18 mai sous réserve de l'avoir fournis.

Les laboratoires hébergés ont, quant à eux, été sollicités par la Vice-Présidente en charge de la recherche et du transfert selon les consignes communes décidées avec les partenaires de site. Ils ont pu réintégrer les locaux à partir du 11 mai selon trois phases permettant d'augmenter progressivement leur activité.

Les personnels de Bordeaux INP ont pu réintégrer les locaux de manière progressive à partir du 25 mai. Chaque service était chargé de définir son organisation afin de prioriser les activités tout en continuant de favoriser le travail à distance quand cela est possible.

Pour finir le conseiller de prévention a réalisé des visites dans l'ensemble des bâtiments Bordeaux INP afin d'observer la mise en œuvre et le respect des consignes sanitaires ainsi que la fréquentation des locaux.

Le PRA et les consignes sanitaires ont été présentées en CHSCT le 06 mai 2020. Un bilan de la mise en œuvre des consignes sanitaires dans les locaux et les modalités de la reprise d'activité des laboratoires et des structures hébergés ont été présentés lors du CHSCT du 17 juin.

8.1.4 La préparation de la rentrée

L'étape suivant la reprise d'activité progressive des personnels est la rentrée étudiante 2020-2021. Afin de la préparer Bordeaux INP a établi un protocole sanitaire en s'appuyant sur différentes circulaires successives du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Le protocole est articulé en 10 points :

1. Les gestes et barrières
2. Respect de la distanciation physique
3. Respect du port du masque
4. Limitation du brassage des étudiants
5. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels
6. La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers
7. Vie étudiante et associative

8. Reprise de l'épidémie
9. Ma journée type
- 10.FAQ

Le protocole sanitaire de la rentrée 2020-2021 a été présenté et a reçu un avis favorable en CHSCT élargi le 1^{er} septembre.

Il a ensuite été largement diffusé et sa mise en œuvre s'est effectuée au niveau des écoles avec l'appui des différents services généraux de Bordeaux INP. L'espace d'information et d'accompagnement en ligne sur le site internet de Bordeaux INP a été actualisé et des FAQ ont été mises à disposition.

Après avoir communiqué auprès des personnels par mail, le Directeur Général les a conviés à une réunion d'information le 17 septembre pour faire un retour sur les premières semaines de rentrée ainsi que les évolutions envisagées.

8.2 Démarche d'évaluation des risques professionnels

Depuis maintenant plusieurs années et vis à vis des laboratoires en co-tutelle, la démarche d'évaluation des risques professionnel est commune avec les différents partenaires de l'établissement : Université de Bordeaux, CNRS et INRA.

A ce titre il a été décidé d'un commun accord et compte tenu de la pandémie COVID-19 ayant entraîné la fermeture des différents établissements, d'adapter les pratiques comme suit.

Conformément à la réglementation relative à la prévention des risques professionnels (Art. L.4121 du code du travail), il était demandé habituellement d'adresser la réalisation ou la mise à jour des documents unique d'évaluation des risques professionnels avant les mois de juin/juillet de l'année en cours.

De façon pratique et exceptionnelle pour cette année 2020, il a été demandé de mettre à jour uniquement le programme annuel de prévention et de l'adresser aux tutelles avant le 30 septembre 2020.

Les laboratoires avaient bien entendu la possibilité d'adresser également le DUER complet (fiche identité, identification des risques et programme annuel d'action de prévention) si cette démarche était déjà engagée.

Par ailleurs il a été demandé de faire apparaître les risques nouveaux liés au coronavirus et à la mise en place des plans de continuité d'activité soit directement dans les évaluations des risques soit sous forme d'une annexe spéciale « Situations de travail liées à la pandémie du Covid-19 »

Les impacts éventuels liés à ces nouveaux risques doivent apparaître dans les programmes annuels de prévention.



**Bordeaux INP
AQUITAINE**

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

**9 Bilan du programme d'actions de prévention annuel –
2020**

Les tableaux ci-dessous reprennent le programme d'actions de prévention annuel 2020, élaboré sur la base des résultats de l'évaluation des risques professionnels transcrits dans le document unique d'évaluation des risques professionnels 2019. Ils indiquent l'état d'avancement des différentes actions.

- **Actions transverses**

ACTIONS		Avancement
1	Définir une organisation pour assurer la présence de personnels formés aux moyens de secours et à l'évacuation du public	A poursuivre
2	Poursuivre les efforts pour la réalisation des plans de prévention, notamment pour les opérations courantes pour l'accueil des structures de transfert et élaborer des conventions avec les partenaires	A poursuivre
3	Renseigner les fiches individuelles de prévention à l'exposition de certains facteurs de risques	A poursuivre
3-bis	Réaliser des mesures d'ambiance pour assurer une exposition inférieure aux valeurs limites pour les personnes exposées à certains agents chimiques dangereux lorsque pertinent	A réaliser
4	Réaliser une étude ATEX et les DRPCE pour chaque école concernée	A poursuivre
5	Accueil des nouveaux entrants : dans certaines structures traçabilité et exhaustivité sont à renforcer	A poursuivre
6	Recenser les situations de travail isolé. Mettre en place une organisation pour prendre en compte ces situations	A poursuivre
7	Organiser des réunions d'animation des réseaux AP, SST, chargés d'évacuation, SSIAP, PCR	A poursuivre
8	Effectuer une information concernant le caractère obligatoire du port des EPI	A finaliser

- **Programme d'actions extrait du plan de prévention des RPS 2019**
(suite à l'enquête « Ecoute des RPS – 2018 »)

ACTIONS		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	Communiquer sur la cellule de veille sociale et ses missions	0	Fait	Conseiller de Prévention & service communication
2	Communiquer sur le rôle du médecin de prévention	0	Fait	
3	Etudier la possibilité de proposer aux personnels l'opportunité de consulter un psychologue du travail	/	Fait	DGS & DRH
4	Poursuivre la mise en place d'une formation obligatoire « management » pour les équipes de direction avec des recyclages périodiques (Direction Bordeaux INP + Direction composantes)	/	Sensibilisation à l'équipe de direction faite	Direction Bordeaux INP
5	Accompagner les encadrants dans leur prise de fonction et dans la prévention des RPS	/	En cours	DGS & DRH

- **Programme d'actions spécifique SERVICES GÉNÉRAUX / DIRECTION GÉNÉRALE**

ACTIONS		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	<i>Risque de choc au niveau des fenêtres qui s'ouvrent en grand dans les bureaux</i> Poursuivre l'installation de limiteurs de course pour les fenêtres du nouveau bâtiment non équipées dans la cadre des travaux de rafraichissement de l'extension. Problématique d'intrusion à cause des coursives.	2 000	A réaliser	DGP Conseiller de prévention
2	<i>Utilisation de matériel non adapté pour accéder en hauteur.</i> Acheter un marchepied	50	Fait	Conseiller de prévention
Focus DGP				
1	Formaliser la communication à avoir avec le réseau des assistants de prévention avant les interventions dans les labos afin d'organiser le travail en sécurité.	0	A réaliser	Assistant de prévention & Conseiller de prévention
2	Définir les EPI obligatoire et les mettre à disposition. Rappeler l'obligation du port des EPI (consignes, affichage)	/	A réaliser	Direction DGP, Assistant de prévention & Conseiller de prévention
3	<i>Travail isolé</i> : sensibilisation des personnels en particuliers sur les travaux dangereux et sur l'importance de l'organisation du travail	0	Fait	Conseiller de prévention
Focus DSI				
1	<i>Salles machines : Possibilité de ne pas entendre l'alarme incendie compte tenu du bruit des installations</i> Vérifier lors d'un exercice incendie ; voir si un signal lumineux est nécessaire	0	A réaliser	SSIAP

- Programme d'actions spécifique ENSC

ACTIONS		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	A la rentrée, rappeler les consignes de sécurité aux élèves. Sensibilisation des responsables de clubs et associations + Manipulation des extincteurs, PSC1 (<i>Action redondante.</i>)	0	Fait	Assistant de prévention
2	<i>Difficulté de concentration pouvant être source de stress et perturbant le bon déroulement des tâches d'un agent. Le bureau O101 est, en plus d'être le bureau d'un personnel, celui de l'accueil de l'ENSC. Par conséquent le personnel est dérangé en permanence par les différents passages et est sollicité même lorsqu'il n'effectue pas l'accueil.</i>	-	-	-
2.1	- Mener une réflexion afin de garantir au personnel de scolarité des périodes de concentration sans être dérangé alors qu'il est missionné sur d'autres tâches urgentes d'importance et qu'il n'effectue pas des missions d'accueil (horaires à planifier).	0	Fait	Direction ENSC
2.2	- Étant donné la configuration des locaux et le besoin de l'école, une étude va être demandée à la DGP pour trouver des solutions techniques.	/	Abandon	DGP
3	<i>Risque de chute sur la terrasse du patio dû à des lames de bois affaissées et irrégulières. De même, risque de chute quand ces lames sont mouillées.</i> Changer la terrasse	96 000	2021	DGP
4	<i>Risque de chute de hauteur lors des interventions en terrasses. Les bâtiments sud et ouest au-dessus de la bibliothèque et Nord possèdent des lignes de vie et pas de gardes corps.</i>	-	-	-
4.1	- Etudier l'installation des gardes corps sur les bâtiments équipés de lignes de vie, tout en accordant une attention particulière à l'esthétique du bâtiment.	7 602	Fait	DGP
4.2	- Ajouter systématiquement la spécificité d'utilisation des lignes de vie aux plans de prévention des entreprises intervenant en terrasse.	0	Fait	DGP
5	Réaliser les plans de prévention pour l'accueil des structures de transfert (présence >400h/an)	0	A réaliser	Assistant de prévention & Conseiller de prévention
6	Bureau O103 - Travail à proximité d'une imprimante laser : <i>Risque lié aux émanations de COV - Utilisation permanente de l'imprimante.</i> Faire en sorte que l'imprimante laser ne soit pas dans le même bureau qu'un personnel : déplacer la machine à café au bâtiment sud et installer l'imprimante à sa place.	2 000	En cours	DGP
7	Salle O207 – <i>Utilisation ponctuelle d'une imprimante 3D. Risque d'émanation produit toxique (plastique utilisé : PLA)</i> En cas d'une utilisation plus régulière, installer un caisson d'extraction pour les émanations de l'imprimante, ou acheter une imprimante 3D équipées d'une filtration	500	A réaliser si besoin	Direction ENSC

- Programme d'actions spécifique ENSCBP

ACTION		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	Stockage des produits chimiques dans les réserves de produits chimiques (Salles E0-19 (TP E0), E1-14 (TP Orga), E2-04 (TP Inorga), N0-14 (TP Colloïdes)) : Armoires de stockage de produits chimiques vieillissantes.	-	-	-
1.1	Acheter 3 nouvelles armoires de stockage de produits chimiques.	4 000	2019-2021	ENSCBP
1.2	Installer 4 armoires ventilées	/	2019-2021	DGP
2	<i>Cuve de neutralisation hors service</i> Etudier la remise en état la cuve de neutralisation	/	A réaliser	DGP Conseiller de prévention
3	<i>Absence de logiciel de gestion des stocks de produits chimiques</i> Mettre en place un logiciel de gestion des stocks de produits chimiques (localisation et quantité). Le logiciel permettra également d'accéder aux FDS.	25 000	En cours	ENSCBP Conseiller de prévention
4	Administration + TP + labos : <i>Risques d'incendie et d'explosions dans les différents locaux de stockages (archives et produits chimiques)</i> Mener une réflexion concernant la conception de ces locaux à risques. Réaliser les travaux nécessaires.	/	2018-2021	DGP Conseiller de prévention ENSCBP
5	<i>Présence de bouteilles de gaz dangereux dans les salles de TP – Acétylène TP spectroscopie</i>	-	-	-
5.1	Etudier la mise en place d'un stockage de gaz extérieur pour les TP,	/	2020-2021	DGP Conseiller de prévention ENSCBP
5.2	OU substituer l'acétylène par un autre gaz moins dangereux.	/	En cours	Assistant de prévention ENSCBP
6	<i>Les personnels emmènent leurs blouses de chimie chez eux pour les nettoyer</i> Fourniture et lavage de blouses par l'école ou prestation à externaliser	/	En cours	Assistant de prévention ENSCBP
7	<i>Réfrigérateurs non sécurisés ATEX</i> Remplacement des appareils non adaptés. Estimation du nombre d'appareils restant à remplacer en 2019-2020 : de 4 à 6	4 000	En cours	Assistant de prévention ENSCBP
8	<i>Température peut excéder les 30°C en hiver dans la salle de TP colloïdes ce qui a déjà entraîné des malaises parmi les étudiants.</i> Etudier la régulation du chauffage dans cette salle de TP avec IDEX	/	Fait	DGP
9	<i>Odeurs de produits chimiques ponctuelles ressenties par des personnels et dont l'origine est inconnue</i> Réaliser une analyse d'aire en cas d'apparition des odeurs (nécessité de mettre en place des consignes, de suivre un protocole, d'avoir une coordination avec les laboratoires) afin de trouver l'origine des odeurs et de les caractériser.	4 000	Absence de nouvelles odeurs A surveiller	Conseiller de prévention Assistant de prévention ENSCBP

10	Recenser les EPI et faire une notice interne. <ul style="list-style-type: none"> • Afficher les EPI particuliers/salles, • Faire une fiche de suivi d'entretien des EPI particuliers, Vérifier l'existence de consignes particulières d'utilisation de ces EPI.	0	A réaliser	Assistant de prévention ENSCBP
11	Equipements de travail : les notices et consignes d'utilisation doivent être connues et disponibles. Lister les appareillages pour pouvoir le vérifier et pour avoir un suivi entrée/sortie.	0	A réaliser	Assistant de prévention ENSCBP
12	Réception de machines : la conformité doit être vérifiée Réaliser un document type pour la réception d'appareillages.	0	A réaliser	Assistant de prévention ENSCBP

- **Programme d'actions spécifique ENSEGID**

Pas de de programme d'action 2020 car, compte tenu du déménagement dans le bâtiment ENSEIRB-MATMECA et dans le bâtiment B18 de l'Université de Bordeaux, l'ENSEGID n'avait pas mis à jour sont Document Unique d'Evaluation des Risques en 2019.

- Programme d'actions spécifique ENSEIRB-MATMECA

ACTION		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	<i>Passage sous l'escalier dans la RUE : risque de heurts contre l'escalier</i> Installer une rambarde afin d'empêcher le passage sous l'escalier	2 000	En cours	DGP
2	<i>Risque de collisions véhicule/personne</i> Installation d'un ralentisseur en haut de la rampe pompier	500	Fait	DGP
3	<i>Inaccessibilité à certaines zones du bâtiment en cas d'intervention des pompiers</i> Faire un trousseau de clés (pass des 2 bâtiments) accessible 24h/24h par les pompiers et agents SSIAP : mise en place d'une boîte à code	500	Fait	DGP
4	<i>Accès pompiers non identifié au sol côté TRAM (avenue des Facultés) ; stationnement de véhicules</i> Prévoir peinture au sol : Interdiction de stationner / Accès pompiers	6 473	Fait	DGP
5	<i>Risque de choc au niveau des fenêtres qui s'ouvrent en grand dans les bureaux</i> Poursuivre l'installation de limiteurs de course pour les fenêtres du nouveau bâtiment non équipées dans la cadre des travaux de rafraîchissement de l'extension. Problématique d'intrusion à cause des coursives.	2 000	A réaliser	DGP
6	<i>Mauvaise réception/pas de réception avec les talkies walkies entre SSIAP et accueil dans les étages du bâtiment lors des levées de doute</i> Achat de 5 nouveaux talkies walkies plus puissants et/ou couplés à des antennes relais	400	Fait	SSIAP
7	<i>Méconnaissance des consignes de sécurité des nouveaux entrants</i> Améliorer l'accueil des nouveaux entrants (étudiants/personnels)	/	A réaliser	Assistant de prévention
8	<i>Risque de situation de personne isolée</i> Sensibilisation des personnels concernant les situations de travail isolé	/	Action permanente	Conseiller de prévention Assistant de prévention et chefs de service
9	Audit MAIF 2015 - Amélioration de la prévention « incendie » Il serait souhaitable de rajouter des détecteurs automatiques d'incendie dans les locaux à risques importants : 2 chaufferies gaz, transformateur HT, groupe électrogène et local reprographie + foyer étudiant	/	En cas de travaux	DGP
10	<i>CREL : Les câbles permettant de relier les vidéoprojecteurs aux ordinateurs sont au sol et entraînent un risque de chute.</i> Installer des goulottes	50	Fait	DGP Assistants de prévention

- Programme d'actions spécifique ENSTBB

ACTION		Coût (€)	Avancement	Pilote
1	<i>Utilisation de bleu trypan en TP. Il s'agit d'un produit CMR :</i> Acheter un appareil de comptage ne nécessitant pas l'utilisation du bleu trypan	7 000	Fait	Assistant de prévention
2	<i>Salle A16a et A16b : mauvaise audition de l'alarme incendie compte tenu du bruit des équipements</i> Ajouter un report d'alarme dans ces salles	1 396	Fait	DGP
3	Point de rassemblement mal placé, sur la voirie. Déplacer le panneau signalétique sur le parking (attendre la fin des travaux de voirie et relancer l'Université de Bordeaux)	/	Fait	DGP & Conseiller de Prévention
4	<i>Impossibilité de stocker du matériel dans le vide sanitaire. Présence de stockage dans des endroits non adaptés</i> Ajouter une détection incendie et des colliers anti feu dans cette salle pour la transformer en local de stockage	6 386	Fait	DGP
5	<i>Eclairages de sécurité parfois trop hauts et donc non visibles.</i> Abaisser les BAES.	Marché multi-technique	En cours	DGP
6	<i>Pas de rince œil dans les laboratoires de recherche</i> Installer des rinces œil portatifs	/	Fait	Assistant de prévention
7	<i>L'allumage des néons se fait à retardement dans le couloir du sous-sol : risque de chocs et de chute</i> Ajouter un détecteur de mouvements	577	Fait	DGP

- Programme d'actions spécifique aux laboratoires hébergés

ACTION			Coût (€)	Avancement	Pilote
1	I2M UMR 5295	La porte d'entrée dans le couloir du laboratoire est toujours ouverte : le système d'ouverture par badge est trop bruyant, et la porte claque ; l'interphone ne fonctionne pas (non compatible avec les téléphones IP). - Poursuivre la réflexion concernant le système de fermeture de la porte - Etudier le changement de l'interphone	/	Abandonné	DGP
2	IMS UMR 5218	Remplissage et manutention d'un dewar de 200L d'azote liquide toute les 2 semaines : Mettre en place un réseau d'azote desservant la salle S2-04	/	2020-2021	DGP
3	LCPO UMR 5629	Pas d'extraction dans les locaux de stockage de produits chimiques : N0-14 ; N0-24 ; N1-07 ; N2-19 ; N2-20 ; N2-21. Mettre en place des extractions mécaniques. Prévu dans la réorganisation des espaces Formation-Recherche-Transfert : - N0-14 ; N1-07 : mise en place d'extractions mécaniques - N0-24 : changement de destination du local, il deviendra un laboratoire - N2-19 ; N2-20 ; N2-21 : actuellement il n'y a pas de locaux de stockage à cet étage. La N2-18 sera transformé en local de stockage avec extraction mécanique	/	2020-2021	DGP
4		En cas de quench une forte quantité d'hélium gazeux sera créée et entrainera, compte tenu de la petite taille de la pièce, un risque d'anoxie et de suppression pouvant rendre l'ouverture de la porte impossible : Mettre en place un extracteur passif pour évacuer l'hélium vers l'extérieur en cas de besoin OU Créer un sas afin d'avoir une première porte s'ouvrant dans le sens de l'évacuation.	De 2 000 à 5 000	2020-2021	DGP
5	ICMCB UMR 5026	Température ambiante pouvant être supérieur à 35°C l'été dû au fonctionnement simultané de 12 à 15 pompes et compresseurs : Climatiser la pièce	/	2020-2021	DGP



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

10 Evaluation des risques professionnels

Et découpage de l'établissement en unités de travail

10.1 Méthodologie pour l'évaluation des risques professionnels

L'obligation de sécurité générale incombe à l'employeur (article L4121-1 du code du travail), il doit respecter les principes généraux de prévention présentés à l'article L4121-2.

Le chef d'établissement est responsable de l'évaluation des risques professionnels au sein de son établissement et doit transcrire les résultats dans un document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'objectif de l'évaluation des risques professionnels est d'identifier les situations à risques, de les hiérarchiser puis, de proposer des actions de prévention afin de supprimer ou réduire ces risques. A l'issue de l'évaluation des risques professionnels, un programme annuel d'actions de prévention est établi, il présente les actions à traiter en priorité. Elle doit être revue au moins annuellement, dès qu'une modification de poste intervient et lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est recueillie.

Cette démarche est donc le moyen d'assurer la vérification de l'apparition de nouveaux risques, un suivi de l'efficacité des mesures prises pour éliminer ou réduire les risques, au besoin un ajustement de la politique de prévention.

Évaluation des risques

Les assistants de prévention accompagnent les chefs de service et les directeurs dans la démarche d'évaluation des risques professionnels. Pour cela ils réalisent l'évaluation des risques avec, si nécessaire, la participation du conseiller de prévention de l'établissement. De même, la démarche étant participative, les assistants de prévention invitent les agents et les usagers à participer.

Ils recueillent les observations du RSST ou toute autre donnée d'entrée pertinente pour compléter l'évaluation du risque.

Une fois l'évaluation des risques réalisée, elle est transmise et discutée avec le conseiller de prévention de l'établissement.

Programme annuel d'action de prévention

Il fait suite à l'évaluation des risques effectuée et permet de regrouper les actions prioritaires relevées. Il est proposé par l'assistant de prévention en concertation avec le conseiller de prévention de Bordeaux INP et si nécessaire avec la direction de la gestion du patrimoine.

Ce programme est discuté et validé par le chef de service puis pris en compte dans le cadre du dialogue budgétaire.

Document unique d'évaluation des risques

L'évaluation des risques et le programme annuel d'action de prévention forment le document unique d'évaluation des risques.

Le formulaire d'évaluation des risques

Le formulaire utilisé pour retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels est présenté ci-après.

Formulaire d'évaluation des risques professionnels (IPB-HS-F-05)

Niveau de priorité => 1 : OK 2 : Possible d'améliorer 3 : A améliorer 4 : A améliorer prioritairement 5 : Situation dangereuse

Ecole :		Laboratoire / Service :			Bâtiment / étage :			Année :	
N° Local	Activité / Matériel	Dangers ou risques identifiés + Type d'exposition (nature, fréquence, durée...)	Nbr de personnes	Resp du local	Moyens de prévention et de protection existants			Appréciations générales sur la maîtrise des risques	
					Signalétique existante	Protections collectives	Protections / Moyens individuels	Niv de priorité	Actions d'amélioration proposées

La zone rouge sert à identifier l'implantation géographique de la pièce / local, l'entité responsable de la zone et l'année de l'évaluation des risques.

Niveau de priorité => 1 : OK 2 : Possible d'améliorer 3 : A améliorer 4 : A améliorer prioritairement 5 : Situation dangereuse

Ecole :		Laboratoire / Service :			Bâtiment / étage :			Année :	
N° Local	Activité / Matériel	Dangers ou risques identifiés + Type d'exposition (nature, fréquence, durée...)	Nbr de personnes	Resp du local	Moyens de prévention et de protection existants			Appréciations générales sur la maîtrise des risques	
					Signalétique existante	Protections collectives	Protections / Moyens individuels	Niv de priorité	Actions d'amélioration proposées

La zone rouge sert dans la première colonne à définir l'activité de la pièce, permettant de visualiser le type de local et les différentes activités qui y sont réalisées. Dans la deuxième colonne sont précisé le risque encouru ainsi que le contexte (fréquence...).

Niveau de priorité => 1 : OK 2 : Possible d'améliorer 3 : A améliorer 4 : A améliorer prioritairement 5 : Situation dangereuse

Ecole :		Laboratoire / Service :			Bâtiment / étage :			Année :	
N° Local	Activité / Matériel	Dangers ou risques identifiés + Type d'exposition (nature, fréquence, durée...)	Nbr de personnes	Resp du local	Moyens de prévention et de protection existants			Appréciations générales sur la maîtrise des risques	
					Signalétique existante	Protections collectives	Protections / Moyens individuels	Niv de priorité	Actions d'amélioration proposées

La zone rouge permet de visualiser le nombre de personnes du service ou du laboratoire exposées à cette manipulation et de préciser le responsable du local / pièce, permettant d'obtenir rapidement un interlocuteur pour les possibles actions à mener.

Niveau de priorité => 1 : OK 2 : Possible d'améliorer 3 : A améliorer 4 : A améliorer prioritairement 5 : Situation dangereuse

Ecole :		Laboratoire / Service :			Bâtiment / étage :			Année :	
N° Local	Activité / Matériel	Dangers ou risques identifiés + Type d'exposition (nature, fréquence, durée...)	Nbr de personnes	Resp du local	Moyens de prévention et de protection existants			Appréciations générales sur la maîtrise des risques	
					Signalétique existante	Protections collectives	Protections / Moyens individuels	Niv de priorité	Actions d'amélioration proposées

La zone rouge sert à définir les moyens de protections mis en place par rapport aux risques définis précédemment. Pour cela, on distingue trois types de protections différentes :
 Les signalétiques, permettant d'informer les usages d'un risque (pictogramme, signal lumineux...)
 Les protections collectives, servant à protéger tous les usagers d'un risque qu'il soit informé ou non de celui-ci.
 Les protections individuelles, servant à protéger le manipulateur du risque. Cette colonne inclut également les moyens organisationnels de protection.

Niveau de priorité => 1 : OK 2 : Possible d'améliorer 3 : A améliorer 4 : A améliorer prioritairement 5 : Situation dangereuse

Ecole :		Laboratoire / Service :			Bâtiment / étage :			Année :	
N° Local	Activité / Matériel	Dangers ou risques identifiés + Type d'exposition (nature, fréquence, durée...)	Nbr de personnes	Resp du local	Moyens de prévention et de protection existants			Appréciations générales sur la maîtrise des risques	
					Signalétique existante	Protections collectives	Protections / Moyens individuels	Niv de priorité	Actions d'amélioration proposées

Les zones rouges servent à la hiérarchisation du risque et à la description des moyens d'amélioration.
 La hiérarchisation est réalisée en concertation entre le conseiller de prévention de l'établissement, l'assistant prévention (ex ACMO) de l'école et l'assistant prévention ou le correspondant Hygiène et sécurité du service / laboratoire.

- ⇒ 1 : signifie qu'aucune action d'amélioration n'est réalisable ou nécessaire
- ⇒ 2 : signifie que des actions d'amélioration sont encore réalisables bien que le risque est déjà bien maîtrisé
- ⇒ 3 : signifie qu'il est encore possible d'améliorer la maîtrise du risque mais que ces actions ne sont pas prioritaires
- ⇒ 4 : signifie que la maîtrise du risque n'est pas suffisante et que des actions devront être entreprises => **actions obligatoirement inscrites dans le plan d'actions**
- ⇒ 5 : signifie que cette situation de travail est préoccupante et que des actions doivent être entreprises rapidement => **Mesures correctives immédiates**

10.1.1 Découpage de l'établissement pour la réalisation de l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques professionnels a été réalisée par école et pour la direction générale des services, ce qui correspond aux périmètres d'affectation des assistants de prévention.

- ENSC
- ENSCBP
- ENSEGID
- ENSEIRB-MATMECA
- ENSPIMA
- ENSTBB
- Direction générale des services (bâtiment Bordeaux INP – ENSEIRB-MATMECA) *(Les personnels des services généraux qui sont hébergés dans les écoles bénéficient de l'évaluation des risques professionnels de l'école sauf ceux de la DGP et de la DSI qui sont pris en compte dans l'évaluation des risques de la Direction Générale des Services.)*
- Les laboratoires de recherche réalisent leur propre document unique d'évaluation des risques professionnels.

Remarques :

- 1- L'ENSPIMA n'a pas encore procédé à la transcription d'une évaluation des risques professionnels dans un document unique d'évaluation des risques. Il est important que cela soit mis en œuvre sur l'année 2020-2021.
- 2- Les personnels de l'établissement accueillis dans un laboratoire non hébergé dans un bâtiment de Bordeaux INP bénéficient de l'évaluation des risques du laboratoire.
- 3- Les entreprises ou structures hébergées par Bordeaux INP ont accès aux résultats de l'évaluation des risques concernant les zones communes.

10.1.2 L'inspection santé sécurité au travail de l'IGAENR

En janvier 2019, Bordeaux INP a fait l'objet d'une inspection santé sécurité au travail de l'IGAENR.

Il était prévu que le rapport d'inspection avec ses propositions d'actions d'améliorations soit pris en compte dans les documents uniques d'évaluation des risques de Bordeaux INP et des unités visitées lors de la mise à jour 2020. Compte tenu du contexte sanitaire et de la période de confinement ce travail n'a pas été réalisé et est reporté sur la mise à jour 2021.

10.1.3 Risques psycho-sociaux – Risques liés aux addictions (tabac, alcool, etc.)

L'évaluation des risques psycho-sociaux nécessite une méthodologie spécifique, un groupe de travail a été constitué afin de la définir. Le groupe de travail a utilisé le « Guide méthodologique d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique » (DGAFP 2014) pour définir une méthodologie de diagnostic RPS et une enquête a été envoyée en 2015 à l'ensemble des personnels. Le diagnostic et le plan de prévention des RPS ont été présentés en 2015.

Cette enquête a été renouvelée en 2018 sous le nom « Ecoute des RPS – 2018 ». Les résultats ont été analysés et comparés avec ceux de 2015.

Cette enquête sera renouvelée dans le cadre d'un groupe de travail du CHSCT au plus tard en 2021.

Les risques liés au **tabagisme** ou à la **consommation d'alcool** relèvent généralement de situations individuelles qui peuvent être discutées avec le médecin de prévention et ne sont pas transcrites dans cette évaluation. Le code du travail et le code de la santé publique sont applicables à Bordeaux INP sur ces aspects, traduits dans l'article 35 du règlement intérieur de l'établissement.

10.2 Bilan de la réalisation des Documents Unique d'Évaluation des Risques

Les 5 écoles, la Direction Générale des Services et toutes les unités de recherche suivent une démarche d'évaluation des risques professionnels avec des assistants de préventions nommés.

Les tableaux ci-dessous renseignent sur l'année de la dernière mise à jour des Documents Unique d'Évaluation des Risques (DUER) des unités de travail de Bordeaux INP :

10.2.1 Ecoles et Direction Générale des Services :

Intitulé de l'unité de travail	Année de la mise à jour du DUER transmis
ENSC	2020
ENSEGID	2020
ENSCBP	2020
ENSEIRB-MATMECA	2020
ENSPIMA	Non réalisé
ENSTBB	2020
Direction Générale des Services	2020

10.2.2 Les unités de recherche en co-tutelles

Intitulé de l'unité de recherche	Sigle	Label	Année de mise à jour du DUER transmis
Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets	CBMN	UMR 5248	2020
Géoressources et environnement	G&E	EA 4592	2020
Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	I2M	UMR 5295	2020 <i>Programme annuel d'action</i>
Institut de Mathématiques de Bordeaux	IMB	UMR 5251	2020
Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système	IMS	UMR 5218	2020
Institut des Sciences Moléculaires	ISM	UMR 5255	2019 relancé
Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	LaBRI	UMR 5800	2020
Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	LCPO	UMR 5629	2020
Nutrition et Neurobiologie intégrée	NutriNeuro	UMR 1286	2020
Unité de recherche Œnologie	/	EA 4577	2019
Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux	ICMCB	UMR 5026	2020

10.2.3 Les unités de recherche d'accueil

Intitulé de l'unité de recherche	Sigle	Label	Date de la mise à jour du DUER transmis
PASSAGES	PASSAGES	UMR 5319	2019
Biothérapies des Maladies Génétiques, Inflammatoires et du Cancer	BMGIC	U 1035	2019
Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	EPOC	UMR 5805	2019
Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine	INICIA	UMR 5287	2019
Laboratoire des Composites Thermostructuraux	LCTS	UMR 5801	2019
Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité	MFP	UMR 5234	2019
Cultures et Littérature des mondes anglophones	CLIMAS	EA 4196	/
Laboratoire de biogenèse membranaire	LBM	UMR 5200	2019
Actions for oncogenesis understanding and Target Identification in Oncology	ACTION	U 1218	2019

Il est possible de consulter les DUER énumérés auprès du conseiller de prévention, sur l'intranet de Bordeaux INP « Hygiène et Sécurité » ou auprès des directeurs d'unités.



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

11 Glossaire

AP	Assistant de prévention
ATEX	Atmosphère explosive
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMR	Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
DGP	Direction de la Gestion du Patrimoine
DRPCE	Document Relatif à la protection contre les risques d'explosions
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
RPS	Risques PsychoSociaux
DRH	Direction des Ressources Humaines
PSM	Poste de Sécurité Microbiologique
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SSIAP	Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
VLE	Valeur Limite d'Exposition



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

12 Annexes

- 1- Consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 à appliquer sur le lieu de travail
- 2- Protocole sanitaire de la rentrée 2020-2021

Bordeaux INP

AQUITAINE



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Programme Annuel de Prévention 2021



Introduction

Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2021 présente la liste détaillée des actions de prévention à entreprendre au cours de l'année à venir.

Ces actions sont présentées en actions communes et par structures en fonction du bilan du programme d'actions de prévention annuel 2020 et des résultats des documents uniques d'évaluation des risques professionnels 2020.

Ce programme a pour objectif :

- De consolider les actions de prévention en place et d'en proposer des nouvelles
- De mieux identifier, analyser et gérer les risques spécifiques à Bordeaux INP
- D'offrir des conditions de travail plus satisfaisantes tant aux personnels qu'aux usagers
- De permettre au CHSCT de s'investir pleinement dans l'exercice de ses attributions.

Sommaire

1.	Actions communes Bordeaux INP	4
2.	Programmes annuel d'actions de prévention 2021	7
5.	Glossaire	15



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

1. Actions communes Bordeaux INP

Des situations de travail dont les actions proposées dans le cadre de l'évaluation des risques peuvent être communes à plusieurs structures ont été regroupées dans cette partie.

D'autres situations, comportant des risques du fait de l'exploitation d'un établissement recevant du public ou des écarts possibles avec la réglementation doivent faire l'objet d'actions similaires sur plusieurs écoles.

Les écarts peuvent être :

- Identifiés dans le cadre de la veille réglementaire et de l'évaluation de conformité,
- Relevés par les inspecteurs Santé, Sécurité au Travail (IGAENR)
- Faire l'objet d'observations des commissions de sécurité
- Être inscrits par des organismes réalisant les contrôles et vérifications périodiques sur les installations ou matériels.

Les actions sont présentées ci-après :

N°	Thèmes ; dangers ou facteurs de risques identifiés	Mesures de prévention Techniques, Organisationnelles et humaines	Commentaires
1	Présence possible de public sans personnel formé	Définir une organisation pour assurer la présence de personnels formés aux moyens de secours et à l'évacuation du public	Dans les établissements recevant du public, l'exploitant doit assurer la présence de personnels formés pendant les horaires de présence du public.
2	Les plans de prévention ou protocoles de sécurité ne sont pas systématiquement réalisés.	Poursuivre les efforts pour la réalisation des plans de prévention, notamment pour les opérations courantes pour l'accueil des structures de transfert et élaborer des conventions avec les partenaires	Des trames de documents existent au niveau de l'établissement
3	La traçabilité des expositions à certains facteurs de risques professionnels n'est pas réalisée	-Renseigner les fiches individuelles de prévention à l'exposition de certains facteurs de risques -Réaliser des mesures d'ambiance pour assurer une exposition inférieure aux valeurs limites pour les personnes exposées à certains agents chimiques dangereux lorsque pertinent	Les fiches de prévention des expositions doivent être établies pour tous les personnels. Pour renseigner l'exposition aux agents chimiques dangereux, il est nécessaire de réaliser un inventaire des produits utilisés.

4	Les zones où peuvent se former des atmosphères explosives ne sont pas identifiées	Réaliser une étude ATEX et les DRPCE pour chaque école concernée	La méthodologie est définie et présentée aux assistants de prévention. Compléter les évaluations avec l'ensemble des locaux et lors d'une modification des activités.
5	Formation des nouveaux entrants	Dans certaines structures traçabilité et exhaustivité sont à renforcer	Un effort est à conduire sur l'enregistrement des formations au poste en lien avec la DRH et les chefs de services.
6	Situations de travail isolé.	Recenser les situations de travail isolé. Mettre en place une organisation pour prendre en compte ces situations	Certaines écoles ont mis en place des procédures pour prendre en compte le travail isolé. La réflexion est à étendre à toutes les structures.
7	Animation des réseaux	Organiser des réunions d'animation des réseaux AP, SST, chargés d'évacuation, SSIAP, PCR	L'animation du réseau des AP est en place au niveau de Bordeaux INP et en inter-établissements. L'animation du réseau PCR est également en place au niveau inter-établissement. Poursuivre avec l'animation des réseaux SSIAP, SST et chargés d'évacuation.
8	Port des EPI	Effectuer une information concernant le caractère obligatoire du port des EPI	Cette information est la continuité du travail effectué concernant la traçabilité de la remise des EPI



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

2. Programmes annuel d'actions de prévention 2021

découlant de l'évaluation des risques professionnels

SYNTHESE des points prioritaires

Les cases grisées correspondent aux actions de prévention déjà mises en évidence dans les programmes annuels d'action de prévention 2020 ; certaines ont été précisées suite à de nouvelles réflexions.

Ces actions sont classées par ordre de priorité.

Programme d'actions extrait du plan de prévention des RPS 2019 (suite à l'enquête « Ecoute des RPS – 2018 »)		Coût (€)	Délai	Pilote
1	Poursuivre la mise en place d'une formation obligatoire « management » pour les équipes de direction avec des recyclages périodiques (Direction composantes)	/	2021	Direction Bordeaux INP
2	Accompagner les encadrants dans leur prise de fonction et dans la prévention des RPS	/	2020- 2021	DGS & DRH

Programme d'actions spécifique Services généraux / direction générale		Coût (€)	Délai	Pilote
1	<i>Risque de choc au niveau des fenêtres qui s'ouvrent en grand dans les bureaux</i> Poursuivre l'installation de limiteurs de course pour les fenêtres du nouveau bâtiment non équipées dans la cadre des travaux de rafraîchissement de l'extension. Problématique d'intrusion à cause des coursives.	2 000	2021	DGP Conseiller de prévention
Focus DGP				
1	Formaliser la communication à avoir avec le réseau des assistants de prévention avant les interventions dans les labos afin d'organiser le travail en sécurité.	0	2021	Assistant de prévention & Conseiller de prévention
2	Définir les EPI obligatoire et les mettre à disposition. Rappeler l'obligation du port des EPI (consignes, affichage)	/	2021	Direction DGP, Assistant de prévention & Conseiller de prévention
Focus DSI				
1	<i>Salles machines : Possibilité de ne pas entendre l'alarme incendie compte tenu du bruit des installations</i> Vérifier lors d'un exercice incendie ; voir si un signal lumineux est nécessaire	0	2020- 2021	SSIAP

Programme d'actions spécifique ENSC		Coût (€)	Délai	Pilote
1	A la rentrée, rappeler les consignes de sécurité aux élèves. Sensibilisation des responsables de clubs et associations + Manipulation des extincteurs, PSC1 (<i>Action redondante.</i>)	0	10/20	Assistant de prévention
2	<i>Risque de chute sur la terrasse du patio dû à des lames de bois affaissées et irrégulières. De même, risque de chute quand ces lames sont mouillées.</i> Changer la terrasse	96 000	2021	DGP
3	Réaliser les plans de prévention pour l'accueil des structures de transfert (présence >400h/an)	0	12/20	Assistant de prévention & Conseiller de prévention
4	Bureau O103 - Travail à proximité d'une imprimante laser : Risque lié aux émanations de COV - Utilisation permanente de l'imprimante. Faire en sorte que l'imprimante laser ne soit pas dans le même bureau qu'un personnel : déplacer la machine à café au bâtiment sud et installer l'imprimante à sa place.	2 000	12/20	DGP
5	<i>Stockage de mobilier au sous-sol N00. Risque de chute ou de heurt dû à l'absence de lumière.</i> Installer une lumière dans cette pièce	/	2021	DGP
6	Salle O207 – Utilisation ponctuelle d'une imprimante 3D. Risque d'émanation produit toxique (plastique utilisé : PLA) En cas d'une utilisation plus régulière, installer un caisson d'extraction pour les émanations de l'imprimante, ou acheter une imprimante 3D équipées d'une filtration	500	Si besoin	Direction ENSC

Programme d'actions spécifique ENSCBP		Coût (€)	Délai	Pilote
1	Stockage des produits chimiques dans les réserves de produits chimiques (Salles E0-19 (TP E0), E1-14 (TP Orga), E2-04 (TP Inorga), N0-14 (TP Colloïdes)) : Armoires de stockage de produits chimiques vieillissantes.	-	-	-
1.1	Acheter 3 nouvelles armoires de stockage de produits chimiques.	4 000	2020 - 2021	ENSCBP
1.2	Installer 4 armoires ventilées	/	2020 - 2021	DGP
2	<i>Cuve de neutralisation hors service</i> Etudier la remise en état la cuve de neutralisation	/	2021	DGP Conseiller de prévention
3	<i>Absence de logiciel de gestion des stocks de produits chimiques</i> Mettre en place un logiciel de gestion des stocks de produits chimiques (localisation et quantité). Le logiciel permettra également d'accéder aux FDS.	26 166	2021	ENSCBP Conseiller de prévention
4	Administration + TP + labos : <i>Risques d'incendie et d'explosions dans les différents locaux de stockages (archives et produits chimiques)</i> Mener une réflexion concernant la conception de ces locaux à risques. Réaliser les travaux nécessaires.	/	2020-2021	DGP Conseiller de prévention ENSCBP
5	<i>Présence de bouteilles de gaz dangereux dans les salles de TP – Acétylène TP spectroscopie</i>	-	-	-
5.1	Etudier la mise en place d'un stockage de gaz extérieur pour les TP,	/	2020-2021	DGP Conseiller de prévention ENSCBP
5.2	OU substituer l'acétylène par un autre gaz moins dangereux.	/	2021	AP Direction ENSCBP
6	<i>Les personnels emmènent leurs blouses de chimie chez eux pour les nettoyer</i> Fourniture et lavage de blouses par l'école ou prestation à externaliser	/	2021	Assistant de prévention ENSCBP
7	<i>Réfrigérateurs non sécurisés ATEX</i> Remplacement des appareils non adaptés. Estimation du nombre d'appareils restant à remplacer en 2020-20241 : de 2 à 4	4 000	2021	Assistant de prévention ENSCBP
8	<i>Odeurs de produits chimiques ponctuelles ressenties par des personnels et dont l'origine est inconnue</i> Réaliser une analyse d'aire en cas d'apparition des odeurs (nécessité de mettre en place des consignes, de suivre un protocole, d'avoir une coordination avec les laboratoires) afin de trouver l'origine des odeurs et de les caractériser.	4 000	A surveiller	Conseiller de prévention Assistant de prévention ENSCBP
9	Situations de travail liées à la pandémie de la COVID-19 : Mise en place de mesures barrières (production gel hydro-alcoolique, distribution des masques, aménagement salles, marquages au sol, localiser les emplacements des distributeurs de gel hydro-alcoolique, affichage des consignes, gestion des jauges dans les salles, mise en place du matériel de désinfection	/	Durant la pandémie	AP ENSCBP

10	Recenser les EPI et faire une notice interne. • Afficher les EPI particuliers/salles, • Faire une fiche de suivi d'entretien des EPI particuliers, Vérifier l'existence de consignes particulières d'utilisation de ces EPI.	0	2021	Assistant de prévention ENSCBP
11	Equipements de travail : les notices et consignes d'utilisation doivent être connues et disponibles. Lister les appareillages pour pouvoir le vérifier et pour avoir un suivi entrée/sortie.	0	2021	Assistant de prévention ENSCBP
12	Réception de machines : la conformité doit être vérifiée Réaliser un document type pour la réception d'appareillages.	0	2020	Assistant de prévention ENSCBP

Programme d'actions spécifique ENSEGID		Coût (€)	Délai	Pilote
1	Mettre le microscope à fluorescence X dans une pièce à part (impossible dans le bâtiment actuel par manque de place).	/	Installation nouveau bâtiment	Assistante de prévention
2	Mettre en place des bacs de rétentions dans l'armoire de stockage des poudres (non inflammable, non CMR)	/	02/2021	Assistante de prévention
3	Achat d'une armoire ventilée pour les poudres CMR/toxiques/comburants	5 000	Installation nouveau bâtiment	Assistante de prévention
4	Achat d'un détecteur CO2 avec maintenance annuelle	900	10/20	Assistante de prévention
5	Achat d'un rince œil pour les laboratoires de chimie 1 et 2	200	02/21	Assistante de prévention
6	Réparation de la sorbonne du laboratoire de chimie 1	/	10/20	Assistante de prévention Université de Bordeaux
7	<i>Stockage dans la circulation.</i> - Ranger les derniers cartons de roches sur les étagères dans le couloir du sous-sol ou dans la salle sciage. -Débarrasser les cartons vides et palettes dans le couloir et les jeter (bennes prévues par l'UB, en attente de confirmation) - Ranger les dispositifs expérimentaux (PoCible) dans la pièce prévue à cet effet.	/	11/20	Personnels ENSCBP et G&E

Programme d'actions spécifique ENSEIRB MATMECA		Coût (€)	Délai	Pilote
1	<i>Passage sous l'escalier dans la RUE : risque de heurts contre l'escalier</i> Installer une rambarde afin d'empêcher le passage sous l'escalier	2 000	2021	DGP
2	<i>Risque de choc au niveau des fenêtres qui s'ouvrent en grand dans les bureaux</i> Poursuivre l'installation de limiteurs de course pour les fenêtres du nouveau bâtiment non équipées dans la cadre des travaux de rafraichissement de l'extension. Problématique d'intrusion à cause des coursives.	2 000	2021	DGP
3	<i>Méconnaissance des consignes de sécurité des nouveaux entrants</i> Améliorer l'accueil des nouveaux entrants (étudiants/personnels)	/	09/20	Assistant de prévention
4	<i>Risque de situation de personne isolée</i> Sensibilisation des personnels concernant les situations de travail isolé	/	Action permanente	Conseiller de prévention Assistant de prévention et chefs de service
5	<i>Audit MAIF 2015 - Amélioration de la prévention « incendie »</i> Il serait souhaitable de rajouter des détecteurs automatiques d'incendie dans les locaux à risques importants : 2 chaufferies gaz, transformateur HT, groupe électrogène et local reprographie + foyer étudiant	/	En cas de travaux	DGP
6	COVID-19 : Installation de distributeurs de gel hydro-alcoolique à pied et à main. Effectuer un remplissage régulier	/	Durant la pandémie	DGP Service logistique Conseiller de prévention
7	COVID-19 : Distribution de masque à usage unique à chaque personnel	/	Durant la pandémie	Service logistique

Programme d'actions spécifique ENSTBB		Coût (€)	Délai	Pilote
1	<i>Eclairages de sécurité parfois trop hauts et donc non visibles.</i> Poursuivre l'abaissement des BAES.	1 500	2021	DGP
2	Salles TP B et B16 : utilisation de bruleurs autonomes, risques de brûlures. S'équiper de couvertures anti-feu.	61	2021	Assistant de prévention
3	Salles de TP : risques de piqûres ou blessures avec matériel contaminé. Afficher des procédures en cas de blessure avec un matériel présentant un risque biologique.	/	2021	Assistant de prévention
4	Laverie : stockage d'éthanol en grande quantité dans une armoire non adaptée : bidons empilés sans rétention suffisante. Risque de déversement entraînant un risque incendie. - Changer l'armoire afin qu'elle soit adaptée au stockage des bidons d'éthanol. Ou - Trouver des bacs de rétention adaptés à l'armoire existante et réduire le nombre de bidons stockés pour éviter leur empilement.	/	2020	Assistant de prévention
5	Le sous-sol n'est pas accessible au public mais aucun balisage n'interdit son accès par l'escalier en colimaçon. Balisage l'escalier pour interdire l'accès au public (chaine, affiche).	/	2021	Assistant de prévention
6	Salles de cours : risque Covid-19. Ajouter des distributeurs gel hydro alcoolique à l'entrée des salles et effectuer le remplissage régulier.	/	2020	DGP Service logistique Conseiller de prévention

Programme d'actions spécifique aux laboratoires hébergés			Coût (€)	Délai	Pilote
1	IMS UMR 5218	<u>Salle S2-04 :</u> Remplissage et manutention d'un dewar de 200L d'azote liquide toute les 2 semaines : Mettre en place un réseau d'azote desservant la salle S2-04	/	2022	DGP
2	LCPO UMR 5629	<i>Pas d'extraction dans les locaux de stockage de produits chimiques : N0-14 ; N0-24 ; N1-07 ; N2-19 ; N2-20 ; N2-21.</i> Mettre en place des extractions mécaniques. Prévu dans la réorganisation des espaces Formation-Recherche-Transfert : - N0-14 ; N1-07 : mise en place d'extractions mécaniques - N0-24 : changement de destination du local, il deviendra un laboratoire - N2-19 ; N2-20 ; N2-21 : actuellement il n'y a pas de locaux de stockage à cet étage. La N2-18 sera transformé en local de stockage avec extraction mécanique	/	2021-2022	DGP
3		<u>Salle E1-01 (salle RMN) :</u> <i>En cas de quench une forte quantité d'hélium gazeux sera créée et entrainera, compte tenu de la petite taille de la pièce, un risque d'anoxie et de suppression pouvant rendre l'ouverture de la porte impossible :</i> Mettre en place un extracteur passif pour évacuer l'hélium vers l'extérieur en cas de besoin OU Créer un sas afin d'avoir une première porte s'ouvrant dans le sens de l'évacuation.	De 2 000 à 5 000	2021-2022	DGP
4	ICMCB UMR 5026	<u>Salle E2-28 :</u> <i>Température ambiante pouvant être supérieure à 35°C l'été dû au fonctionnement simultané de 12 à 15 pompes et compresseurs :</i> Climatiser la pièce	/	2021-2022	DGP

Bordeaux INP AQUITAINE

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R É P A D E S I N P

5. Glossaire

AP	Assistant de prévention
ATEX	Atmosphère explosive
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMR	Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique
DGP	Direction de la Gestion du Patrimoine
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRPCE	Document Relatif à la protection contre les risques d'explosions
EPI	Équipement de Protection Individuelle
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
PCR	Personne Compétente en Radioprotection
PSM	Poste de Sécurité Microbiologique
RPS	Risques PsychoSociaux
SSIAP	Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
VLE	Valeur Limite d'Exposition

DÉLIBÉRATION N°2020-51 PORTANT APPROBATION D'UNE ADMISSION
EN NON-VALEUR.

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3, R.719-52 et R.719-55 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'admission en non-valeur de la recette décrite dans le document joint à la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

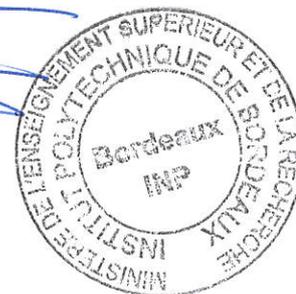
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU





PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

NOM	EXERCICE	SOMME A RECOUVRER	PROCEDURE DE RECOUVREMENT OPEREE	PIECES JUSTIFICATIVES	OBSERVATIONS
SAS	2019	875,3	Société mise en en liquidation judiciaire le 13/11/2019. La créance a été déclarée le 11/12/2019. Le mandataire judiciaire nous a signifié l'irrecouvrabilité de la créance le 16/10/20,	Courier du mandataire judiciaire en date du 16/10/2020	Structure hébergée: loyers de novembre et décembre 2019 restant impayés
	TOTAL	875,3			

DÉLIBÉRATION N°2020-52 PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE.

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

* écoles partenaires

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

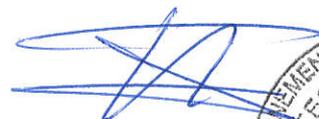
La politique générale du développement durable et de la responsabilité sociétale, telle que décrite dans le document joint à la présente délibération, est approuvée à l'unanimité.

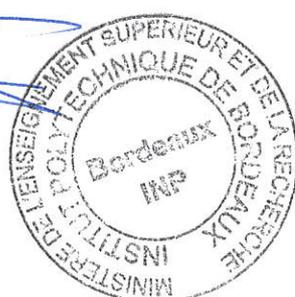
Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP


Marc PHALIPPOU





Bordeaux INP
AQUITAINE

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Développement durable &
responsabilité sociétale à Bordeaux INP

Philippe Loubet

13/11/2020

DD&RS à Bordeaux INP

- Animation du groupe des référents DD&RS des écoles de Bordeaux INP



Antoine Legrand
Arnaud Erriguible
Philippe Loubet

Sandrine Courvoisier
Florian Delerue

Annabelle Colin

Catherine Semal

- Activités du groupe de référents :
 - Autoévaluation commune de la démarche DD&RS avec le référentiel plan vert
 - Partage des pratiques dans chaque école
 - Mise en place d'actions communes à l'échelle de Bordeaux INP

Autoévaluation Plan vert

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance
- Axe 2 : Enseignement et formation
- Axe 3 : Recherche
- Axe 4 : Gestion environnementale
- Axe 5 : Politique sociale et ancrage territorial

Actions menées en 2018 - 2020

Actions générales / stratégie et gouvernance

- Autoévaluation avec le référentiel Plan Vert
- Partage des pratiques DDRS dans les écoles

Actions Enseignement et Formation

- Cycle de conférences DDRS
- Forum DDRS
- Mise en place de nouvelles formations spécifiques dans des écoles
- Summer school DD Bordeaux INP

Actions Gestion environnementale

- Etat des lieux biodiversité à Bordeaux INP

Cycle de conférence DD&RS Bordeaux INP

- Conférences organisées par des étudiants des différentes écoles
- Soutenu par l'AAP Initiatives Pédagogiques Bdx INP
- 2 conférences organisées en 2019
 - Défis et nouveaux usages de l'agriculture de demain (29/04/2019)
 - Les océans, un havre de paix (20/10/2019)



Forum DD&RS ENSCBP - ENSEGID

- Forum organisé le 21 Mars 2019 par l'ENSCBP et l'ENSEGID
- Déroulement du forum 2019 (demi-journée)
 - ENSEGID : Adaptation au changement climatique. Médiation scientifique par les élèves.
 - ENSCBP : Action pour le développement durable. Présentation des projets DDRS des élèves MIDD en dernière année
 - Village associatif



- Objectif 2021
 - Forum le 18 Mars 2021
 - Impliquer toutes les écoles via à un appel à communications pour les étudiants ?

Actions prévues en 2020 - 2021

Actions générales / stratégie et gouvernance

- Autoévaluation avec le référentiel Plan Vert
- Partage des pratiques DDRS dans les écoles
- Structurer la politique DDRS à l'échelle de Bdx INP

Actions Enseignement et Formation

- Cycle de conférences DDRS
- Forum DDRS
- Mise en place de nouvelles formations spécifiques dans des écoles
- Summer school DD Bordeaux INP
- Lancer de nouvelles initiatives de formation Bdx INP (module commun, co-construction de cours)
- Numérique durable à Bordeaux INP

Actions Gestion environnementale

- Etat des lieux biodiversité à Bordeaux INP
- Numérique durable à Bordeaux INP
- AGIR Ensemble

Actions prévues 2020 – 2021 : Stratégie et gouvernance

- Structurer la politique DDRS à l'échelle de Bordeaux INP
 - Préparer un modèle de lettre d'intention sur la politique DDRS de Bordeaux INP à partager avec le groupe de référents et à présenter à la direction de Bordeaux INP.
 - Réaliser un rapport d'activités sur les différentes actions menées à l'échelle de Bordeaux INP

=> *Échéance : début 2021*

Actions prévues 2020 – 2021 : Formation

- **Idée 1** : co-construire un module d'enseignement DDRS commun à tous les étudiants Bordeaux INP avec un cours de chacune des écoles. Par exemple :
 - ENSCBP : éco-conception/analyse du cycle de vie + Alimentation durable
 - ENSEGID : ressources naturelles
 - ENSEIRB-MATMECA : défis du numérique durable
 - ENSC : Handicap / humain augmenté
 - ...
- **Idée 2** : organiser une demi-journée avec tous les enseignants volontaires de Bordeaux INP qui veulent
 - (i) faire évoluer leurs cours pour intégrer des notions DDRS
 - (ii) co-construire des cours orientés DDRS entre enseignants
- **Autres actions prévues** : s'appuyer sur la plateforme **UVED**, mettre en place la **fresque du climat** à l'échelle de l'établissement

Actions prévues 2020 – 2021 : Numérique durable

- **Constat** : toutes nos activités dépendent de plus en plus du numérique, et génèrent des impacts « cachés » (utilisation serveurs, etc.). Tout le monde est concerné !

- **Proposition d'un plan d'actions**

- **Action 1 - état des lieux (action optionnelle) :**

- Inventaire du parc informatique de Bordeaux INP
- Calcul de l'impact carbone de l'utilisation du numérique à Bordeaux INP

- **Action 2 - formation (échéance : printemps 2021):**

- *Sous-action 1* : Préparer une **formation** pour le personnel et/ou les étudiants de Bordeaux INP
- *Sous-action 2* : Préparer un **guide de bonnes pratiques** pour une utilisation plus raisonnée de l'informatique (bonnes pratiques présentées pour la formation)

- **Action 3 - sensibilisation (échéance : entre janvier et juin 2021):** Organiser une conférence/table ronde sur les impacts du numérique. Cet événement pourra être organisé via le cycle de conférences Bordeaux INP

=> *Échéance : juin 2021*

Actions prévues 2020 – 2021 : AGIR Ensemble



- Collectif territorial entrant dans le dispositif "Agir ensemble » pour :
 - construire un plan d'actions (PA) collectif pour l'année 2020/2021 dont la validation aura valeur de labellisation pour notre collectif
- « **Agir Ensemble pour des campus durables en villes durables** » = dispositif s'inscrit pleinement dans la valorisation des alliances locales et des actions partagées, tout en conservant son objectif premier de stimulation de gestes co-responsables venant amplifier l'impact des politiques de transition énergétique.

université
de BORDEAUX

 Sciences Po
Bordeaux


Bordeaux INP
AQUITAINE


Crous
Bordeaux
Aquitaine

 BORDEAUX
MÉTROPOLE



Merci pour votre attention



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



DÉLIBÉRATION N°2020-53 PORTANT APPROBATION D'UNE MODIFICATION AUX MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DE L'ENSTBB POUR L'ANNEE 2020-2021.

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et D.653-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Considérant la délibération n°2020-40 portant approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'ENSC, de l'ENSCBP, de l'ENSEGID, de l'ENSEIRB-MATMECA, de l'ENSPIMA, de l'ENSTBB et de La Prépa des INP de Bordeaux ;

Considérant l'avis du conseil des études de Bordeaux INP en date du 12 novembre 2020

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

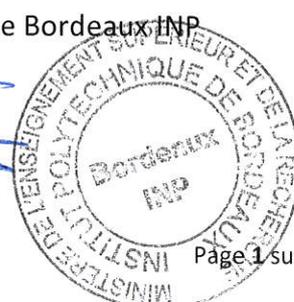
Les modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'ENSTBB, telles que présentées dans le document joint à la présente délibération, sont approuvées à l'unanimité.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU





Bordeaux INP AQUITAINE

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2020-2021 ENSTBB



Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences

Nomenclature

Version du 16/09/18

Nomenclature

S1 : CC x2/3 + ET (2h, E, da, ca) x1/3
Session Epreuve Modalités Pondération

S1 : 1 ^{ère} session	E : Ecrit (par défaut si aucune information)
S2 : 2 ^{ème} session (identique à S1 si aucune information)	O : Oral
CC : Contrôle Continu	PA : Participation Active
ET : Epreuve Terminale (généralement dans la session d'examens)	x/y : x ou y
ES : Epreuve en cours de Semestre	M : sur Machine
Proj : Projet	Sout : Soutenance
Sta : Stage	Rap : Rapport
TP : Epreuve de Travaux Pratiques	Tr : Travail (dans le cadre d'un stage)
rep(S1) : Report session 1	D : Dossier
CE : Compréhension Ecrite (langues)	CR : Compte-Rendu
CO : Compréhension Orale (langues)	LA : Lecture d'Article
EE : Expression Ecrite (langues)	Informations non indiquées dans le document M3C voté en conseils :
max(CC, ET) : Maximum entre plusieurs notes	sd : sans document (par défaut si aucune information)
EvaC : Evaluation de compétences	da : documents autorisés (da:précisions sur doc. autorisés)
	fa : formulaire autorisé
	sc : sans calculatrice (par défaut si aucune information)
	ca : calculatrice autorisée

NB pour la session 2 : Pour la 2^{ème} session, une épreuve écrite peut être remplacée par une épreuve orale. La durée de l'oral, si elle n'est pas spécifiée pour le module concerné, est alors de 30 min.

La durée par défaut des soutenances est de 30 min (exposé et questions) sauf si elle est spécifiée pour le module concerné.

Les notes sont sur 20 et le résultat est divisé par la somme des pondérations.

Exemples

S1 : ET (2h)

1^{ère} session : Une épreuve terminale écrite de 2h.

2^{ème} session : Idem.

S1 : CC x0,5 + ET (2h) x0,5

S2 : rep(CC) x0,5 + ET (2h) x0,5

1^{ère} session : Contrôle continu avec une pondération de 0,5 et une épreuve terminale écrite de 2h avec une pondération de 0,5.

2^{ème} session : Report de la note de contrôle continu avec une pondération de 0,5 et une épreuve écrite de 2h avec une pondération de 0,5.

S1 : 2 ES (2h, M) x1 + ET (2h) x1

S2 : ET (2h)

1^{ère} session : 2 épreuve en cours de semestre sur machine de 2h et une épreuve terminale écrite de 2h. Même pondération pour les trois épreuves.

2^{ème} session : épreuve écrite de 2h.

S1 : Proj (Rap + Sout 30 min)

S2 : rep(S1)

1^{ère} session : Projet évalué par un rapport et une soutenance de 30 min (exposé + questions).

2^{ème} session : pas de 2^{ème} session (report de la note de 1^{ère} session)

S1 : CC (PA + CR TP)

S2 : rep(S1)

1^{ère} session : Contrôle continu basé sur la participation active et les compte-rendus de TP.

2^{ème} session : pas de 2^{ème} session (report de la note de 1^{ère} session).

S1 : max(Proj C++ (Rap) x1,5/5 + CC Fortran x 3,5/5, CC Fortran)

S2 : ET (2h)

1^{ère} session : Rapport de projet de C++ et contrôle continu de Fortran. La note finale est calculée en prenant le maximum des deux notes.

2^{ème} session : épreuve écrite de 2h.

IIBIO	Ingénieur ENSTBB		
IIBIO3	1ère année Ingénieur ENSTBB		
BTS50000	SEMESTRE 5 1ÈRE ANNÉE ENSTBB		
BT5BGEN0	UE Biotechnologie generale semestre 5		5.00 ECTS
BT5MOLE1	Biomolécules 1: Acides nucléiques et glucides	S1:ET(E, 1,5h) S2:ET(E, 1,5h)	2
BT5MOLE2	Biomolécules 2: Protéines	S1:ET(E, 1h) S2:ET(E, 1h)	1
BT5MTREG	Biomolécules 3: Enzymes	S1:CC x0,75 + ET(E, 2h) x1,5 S2:Rep(CC) x0,75 + ET(E, 1h) x1,5	2
BT5BPUC0	UE Microbiologie et purification		5.00 ECTS
BT5MICRB	Microbiologie	S1:ET (E, 2h) S2:ET (E)	2
BT5PURIF	Purification des biomolécules	S1:ET (E, 2h) S2:ET (E, 2h)	2
BT5DVPP0	UE Développement personnel semestre 5		2.00 ECTS
BT5PSTAG	Préparation stage opérateur et découverte des réseaux professionnels	S1:PA, CR S2:Proj	
BT5PPPRO	Construction projet professionnel	S1:PA S2:Proj	
BT5FMENT	Forum métiers et entreprises	S1:PA S2:Proj	
BT5ENTM0	UE Entreprise et métiers de l'ingénieur semestre 5		6.00 ECTS
BT5ANGLE	Anglais	S1:CC S2:ET(O, 20m)	1
BT5AQLTO	Assurance Qualité/ Bonnes Pratiques en Laboratoire	S1:PA S2:Proj	
BT5COMTG	Entreprise: Comptabilité, Gestion	S1:ET(E, 2h) S2:ET	1
BT5EXPE0	UE Approche Expérimentale semestre 5		5.00 ECTS
BT5TPAN0	TP Biologie Moléculaire	S1:CC (CR TP) S2:ET (E, 1h)	1.5
BT5TPENZ	TP Enzymologie	S1:TP (E, 1h) S2:ET (E, 1h)	1
BT5TPMIC	TP Microbiologie	S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E, 1h)	3
BT5TPPUR	TP Purification	S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E, 1h)	2.5
BT5SCFO0	UE Sciences fondamentales semestre 5		7.00 ECTS
BT5MATHS	Mathématiques	S1:CC x0,5 + ET (E, 2h) x1,5 S2:Rep(CC) x0,5 + ET (E) x1,5	2
BT5RHEOL	Rhéologie	S1:ET (E, 2h) S2:ET	3
BT5STATS	Statistiques	S2:ET S1:CC*1 + ET(M)*2	1
BTS60000	SEMESTRE 6 1ÈRE ANNÉE ENSTBB		
BT6BIBIO	UE Bioproduction et Biomolécules		4.00 ECTS
BT6BIGCH	Bioproduction	S1:ET(E,2h) + ET(E,1h) S2:ET(E)	2
BT6MOLE2	Biomolécules: Lipides	S1:Proj (Sout, Rap) S2:Rep(Proj (Sout, Rap))	1.5
BT6MGG00	Méthodologie en Génie Génétique 1	S1:ET(E,1,5h) S2:ET	1.5
BT6BGEP0	UE Biotechnologie et procédés semestre 6		6.00 ECTS
BT6BIOCR	Biologie Cellulaire	S1:ET(E, 1,5h) S2:ET	1.5
BT6GPROC	Génie des procédés	S1:ET (E, 2h) S2:ET (E, 2h)	3

BT6VIMED	Vie du médicament	S1:ET (E, 1h) S2:ET (E, 1h)	2
BT6DVPP0	UE Développement personnel semestre 6		1.00 ECTS
BT6PSTAG	Préparation stage opérateur	S2:Proj S1:PA, CR	
BT6PPPRO	Construction projet professionnel	S1:PA S2:Proj	
BT6ENTM0	UE Entreprise & Métiers de l'ingénieur semestre 6		6.00 ECTS
BT6ANGLE	Anglais	S1:CCx1,5 + CE x0,5+ CO (15 min) x0,5 + EE x0,5 S2:CO (15 min)	2
BT6ENTPR	Entrepreneuriat 24h Sit'Innov	S1:Proj (sout, 15 min) S2:Rep(S1)	1
BT6AQLTE	Lean et Assurance Qualité / Bonnes pratiques en Laboratoire	S1:PA S2:Proj	
BT6PEXP0	UE Projet et Approche Expérimentale semestre 6		6.00 ECTS
BT6TPPUR	Projet purification de biomolécules	S2:ET (E, 1h) S1:Proj (Sout, 20 min groupe de 3 a 4) + PA	4
BT6VTECH	Veille bibliographique	S2:ET (E) S1:Proj (Rap + Sout)	2
BT6TPBIC	TP Biologie cellulaire	S1:ET(E, 1h) S2:ET	1
BT6TPMIC	TP Bioproduction	S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E, 1h)	2
BT6SCFO0	UE Sciences fondamentales semestre 6		7.00 ECTS
BT6MATHS	Mathématiques et modélisations	S1:Proj(Sout, 30min par groupe de 4 à 7)x1,5 +CC x1 + ET (E, 1.5h) x2 S2:Rep (Proj(Sout, 30min par groupe de 4 à 7)x1,5 +CC x1) + ET (E, 1.5h) x2	3
BT6OPTIQ	Optique pour la biologie	S1:ET (E, 2h) S2:ET	3
BT6STATS	Statistiques et intelligente artificielle	S1:CC*1+ ET(M)*2 S2:Rep(CC)*1 + ET(M)*2	2
BT6CAPTR	Capteurs en biotechnologie	S1:CC x0,4 + ET (E, 1h) x0,6 S2:Rep(CC) x0,4 + ET x0,6	1.5
IIBIO4	2ième année Ingénieur ENSTBB		
BTS70001	SEMESTRE 7 2ÈME ANNÉE ENSTBB		
BT7BGEN1	UE Biotechnologie générale semestre 7		6.00 ECTS
BT7GENZY	Génie Enzymatique	S1:ET(E, 2h) S2:ET	1
BT7IMMUN	Immunologie - Immunochimie	S1:CCx0,2 + ET(E, 2h)x0,8 S2:ET	1
BT7MGG00	Méthodologie en Génie Génétique 2	S1:ET (E, 1h) S2:ET (E, 1h)	1
BT7BPUC1	UE Bioprod purification caractérisation semestre 7		7.00 ECTS
BT7GPDSP	Génie des Procédés	S1:ET (E, 2h) S2:ET (E, 2h)	1
BT7STRUC	Caractérisation des biomolécules	S1:ET(E, 2h) S2:ET	0.5
BT7PROTM	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse	S1:ET(E, 2h) S2:ET(E, 2h)	1
BT7PURIF	Purification des Biomolécules	S1:ET(E, 1h) S2:ET	0.5
BT7DVPP1	UE Développement personnel semestre 7		1.00 ECTS
BT7PPROF	Construction projet professionnel	S1:PA S2:Proj	
BT7PSTAG	Communication - Prépa stages	S1:PA S2:Proj	
BT7FMENT	Forum métiers et entreprises	S1:PA S2:Proj	
BT7ENTM1	UE Entreprise et Métiers ingénieurs semestre 7		6.00 ECTS

BT7ACTUB	Analyse de l'actualité en biotech		S1:PA S2:Proj	
BT7ANGLE	Anglais		S1:CC S2:CO (30 min)	1
BT7COUTS	Gestion: analyse des coûts		S1:ET (E, 2h) x 0,75+ Proj x 0,25 S2:ET	1
BT7EXPE1	UE Approche Expérimentale S7	1 parmi		3.00 ECTS
BT7EXO11	UE Approche Expérimentale S7 Option 1			3.00 ECTS
BT7PROGP	Génie des Procédés : Opérations unitaires mécaniques (AGIR)		S1:CC(PA + Proj) S2:ET (E, 1h)	2
BT7TPPUR	TP Purification		S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E, 1h)	0.5
BT7TPPRO	TP Protéomique		S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E,1h)	1
BT7PROGE	Projet Génie Enzymatique		S1:CC(PA + Proj) S2:ET (E,1h)	1
BT7TPPFI	Purification : procédés de purification d'anticorps		S1:PA S2:Proj	
BT7TPINS	TP Instrumentation : Automatique des grandeurs linéaires		S1:CC (PA + CR TP) S2:ET	1
BT7EXO21	UE Approche Expérimentale S7 Option 2			3.00 ECTS
BT7TPINS	TP Instrumentation : Automatique des grandeurs linéaires		S1:CC (PA + CR TP) S2:ET	1
BT7TPMGG	TP Méthodologie en génie génétique		S1:CC (PA + CR TP) S2:ET (E, 1h)	2
BT7TPIMM	TP Immunologie		S2:ET S1:CC (PA + CR TP)	2
BT7TPPFI	Purification : procédés de purification d'anticorps		S1:PA S2:Proj	
BT7SCFO1	UE Sciences fondamentales semestre 7			5.00 ECTS
BT7INSTR	Instrumentation : Automatique des grandeurs linéaires		S1:ET (E, 2h) S2:ET	3
BT7MATHS	Mathématiques et Modélisation		S1:CC(1h) x1 +ET(E,M,1h30) x2 S2:rep(CC)x1+ ETx2	2
BT7STATS	Statistiques		S1:ET (E, 1.5h) S2:ET (E, 1.5h)	1
BT7STAG1	UE Stage semestre 7		S1:Rap + Sout (20 min) S2:Rep(S1)	2.00 ECTS
BTS80001	SEMESTRE 8 2ÈME ANNÉE ENSTBB			
BT8BPUC1	UE Bioproduction, Purification semestre 8			9.00 ECTS
BT8GFERM	Bioproduction: Génie Fermentaire		S1:ET(E, 3h) S2:ET(E, 3h)	2
BT8CCCELL	Bioproduction: Culture cellulaire		S1:CC x 0,25 + ET (E, 1h) x 0,75 S2:ET	1
BT8MGG00	Méthodologie en Génie Génétique 3		S1:ET (E,1h) S2:ET (E,1h)	0.5
BT8REGUL	Régulation de l'expression génique		S1:ET (E,2h) S2:ET (E,2h)	2
BT8DVPP1	UE Développement personnel semestre 8			2.00 ECTS
BT8PPROF	Construction projet professionnel		S1:PA S2:Proj	
BT8PSTAG	Communication prépa stage		S1:PA S2:Proj	
BT8ENTM1	UE Entreprise et Métiers ingénieur semestre 8			7.00 ECTS
BT8ACTUB	Analyse de l'actualité en biotech		S1:PA S2:Proj	
BT8ANGLE	Anglais		S1:CC S2:CO (30 min)	2
BT8ECONM	Gestion: Economie Générale		S1:Proj (M,2h) S2:ET	1
BT8ASSOC	Engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle			
BT8EXPE1	UE Approche Expérimentale S8	1 parmi		6.00 ECTS
BT8EXO11	UE Approche Expérimentale S8 option 1			6.00 ECTS
BT8ANART	Analyse d'articles scientifiques		S1:PA S2:Proj	

BT8TPCEL	TP Culture Cellulaire		S2:ET S1:CC (PA + CR TP)	1
BT8EX021	UE Approche Expérimentale S8 option 2			6.00 ECTS
BT8ANART	Analyse d'articles scientifiques		S1:PA S2:Proj	
BT8PROGF	Projet Génie Fermentaire		S1:CC(PA + Proj) S2:ET (E, 1h)	1
BT8SCFO1	UE Sciences fondamentales semestre 8			6.00 ECTS
BT8INSTR	Instrumentation : Correcteurs, capteurs, actionneurs, mesures, filtrage		S1:ET (E, 2h) S2:ET	2.5
BT8MATHS	Mathématiques et Modélisation		S1:Proj S2:ET (0, 20 min)	2
BT8STATI	Statistiques et intelligence artificielle		S1:CC*1 + ET (M)*2 S2:Rep CC*1 + ET (M)*2	1
IIBIO5	3ième année Ingénieur ENSTBB			
BTS90001	SEMESTRE 9 3EME ANNEE ENSTBB	1 parmi		
BTS9CLA	SEMESTRE 9 3EME ANNEE - ANNEE CLASSIQUE			
BT9STAG0	UE Stage d'application		S1:(Rap,Sout) x1 S2:Rep(S1)	6.00 ECTS
BT9BIOOM	UE Biotechnologie: Outils et marchés			6.00 ECTS
BT9BINFO	Bioinformatique et Intelligence artificielle		S1:ES x0.6 + ET (E,2h) x0.9 S2:ET	1.5
BT9BMTPR	Bioproduction: Marché, techniques, produits		S1:Proj(Sout) x1 + Proj x1 + ET (E, 2h) x1 S2:Rep (Proj(Sout) x1) + Rep(Proj x1) + ET (E, 2h) x1	3
BT9SYNTH	Biologie de synthèse		S1:Proj(Rap) S2:Rep(S1)	1
BT9BIOCB	Bioformulation et caractérisation des biomolécules		S1:PA S2:PA	
BT9GEPRO	UE Entreprise: Gestion et Projets			8.00 ECTS
BT9STENT	Gestion: Stratégie d'entreprise		S1:Proj S2:Rep (Proj)	1
BT9GPROJ	Management de projets		S1:Proj(Sout) x1.4 + ET (E, 1h) x0.6 S2:Rep (Proj(Sout)) x1.4 + ET (E, 1h) x0.6	1
BT9FSUPP	UE Entreprise: Fonctions support			6.00 ECTS
BT9MARKT	Marketing-Vente		S1:ET(E, 1h) S2:ET(E)	1
BT9GRH00	Gestion des Ressources Humaines		S1:ET (E, 2h) S2:ET	1
BT9ANGLE	Anglais		S1:Ox0.75 + CC x0.75 S2:Rep(S1)	1.5
BT9PBECO	UE Entreprise: Problématiques économiques et sociétales		S1:PA S2:Proj	2.00 ECTS
BT9DVPP0	UE Développement personnel			2.00 ECTS
BT9PPROF	Préparation Projet Professionnel		S1:PA S2:Proj	
BT9PSTAG	Communication - Prépa Stages / Forum Métiers et entreprise		S1:PA S2:Proj	
BTS9PRO	SEMESTRE 9 3EME ANNEE - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			
BT9GEPRX	UE Entreprise: Gestion et Projets			6.00 ECTS
BT9STENX	Gestion: Stratégie d'entreprise		S1:Proj S2:Rep (Proj)	1
BT9GPROX	Management de projets et Projet industriel		S1:Proj(Sout) x1.4 + ET (E,1h) x0.6 + Proj(Sout) x2 S2:Rep (Proj(Sout)) x1.4 + ET (E,1h) x0.6 + Rep (Proj(Sout)) x2	4
BT9FSUPX	UE Entreprise: Fonctions support			5.00 ECTS
BT9GRHOX	Gestion des Ressources Humaines		S1:ET (E, 2h) S2:ET	1
BT9ANGLX	Anglais		S1:O x 0.75 + CC x 0.75 S2:Rep(S1)	1.5
BT9STAGX	UE Stage d'application		S1:(Rap,Sout) x1 S2:Rep(S1)	6.00 ECTS
BT9PBECCX	UE Entreprise: Problématiques économiques et sociétales		S1:PA S2:Proj	2.00 ECTS

BT9PRENX	UE Projet en Entreprise	S1:PA S2:Proj	7.00 ECTS
BT9DVPPX	UE Développement personnel		2.00 ECTS
BT9PPPPX	Préparation du projet d'alternance et soutenance du stage d'application	S1:PA S2:Proj	
BT9FENMX	Construction projet professionnel / Forum Entreprises et Métiers	S1:PA S2:Proj	
BT9BTCNX	UE Biotechnologie		2.00 ECTS
BT9NATHX	Nouvelles Approches Thérapeutiques	S1:ET (E, 2h) S2:ET (E, 2h)	1
BTS9CBI	SEMESTRE 9 3EME ANNEE - OPTION CHIMIE ET BIOINGENIERIE		
BT9STAGI	UE Stage d'application	S1:(Rap,Sout) x1 S2:Rep(S1)	6.00 ECTS
BT9MOUVI	UE Ouverture - Sciences, techniques, communication, éthique	S1:Proj (Rapx0,5, Sout(40min)x0,5) x0,75 + CRx0,25 S2:Proj (Rap)x1	9.00 ECTS
BT9SPECI	UE Spécialisation CBI		15.00 ECTS
BT9MSPEI	Modules de spécialisation	S1:ET(E) x6 S2:ET(E)	3
BT9GOTRI	Grand oral transversal	S1:O (25 min) S2:O (25 min)	1
BT9PROII	Projet Industriel	S1:Proj (Rap+O(1h)) S2:Rep (Proj (Rap+O(1h)))	1
BTS9EXT	SEMESTRE 9 3EME ANNEE - EXTERIEURS		S1:EvaC
BTS00001	SEMESTRE 10 3EME ANNEE ENSTBB	1 parmi	
BTS0CLA	SEMESTRE 10 3EME ANNEE - ANNEE CLASSIQUE		
BT0STAG0	UE Stage: Projet de fin d'études - développement personnel	S1:Proj(Rap,Sout)	30.00 ECTS
BTS0PRO	SEMESTRE 10 3EME ANNEE - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
BT0ENTX	UE Stage Projet de fin d'études et développement personnel	S1:Proj(Rap,Sout)	30.00 ECTS
BTS0CBI	SEMESTRE 10 3EME ANNEE - OPTION CHIMIE ET BIOINGENIERIE		
BT0STAGI	UE Stage de spécialisation	S1:Proj(Rap,Sout)	30.00 ECTS
BTS0EXT	SEMESTRE 10 3EME ANNEE - EXTERIEURS		S1:EvaC

DÉLIBÉRATION N°2020-54 PORTANT APPROBATION DE DIVERSES
CONVENTIONS DE RELATIONS INTERNATIONALES.

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I*

ENSI Poitiers*

I S A B T P*

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les conventions de relations internationales suivantes, et jointes à la présente délibération, sont approuvées à l'unanimité :

- Renouvellement de l'accord d'échange entre ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et Osaka University (Graduate School of Information Science and Technology)
- Renouvellement de l'accord d'échanges étudiants entre Bordeaux INP et Victoria University (Australie)
- 2 Accords de Double-Diplôme entre ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP et l'universidade federal de Santa Maria (Brésil) [ingénierie des Télécommunications et ingénierie Aérospatiale]
- Accord de Double-Diplôme entre ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP et l'Universidade Federal do Rio Grande Do Sul (Brésil).



Article 2

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
L A P R E P A D E S I N P

* écoles partenaires



La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr



**Memorandum Concerning the Extension
of
the Agreement on Academic Exchange
and
the Memorandum on Student Exchange
Between
Graduate School of Information Science and Technology,
Osaka University
and
,
Bordeaux Institute of Technology (Bordeaux INP)
for her intern' Graduate School ENSEIRB MATMECA - Bordeaux INP**

We hereby agree that the above-mentioned agreement concluded on December 10, 2014 shall be extended from December 10, 2019 and shall be in force for five years.

Date:

Date:

MURATA Masayuki
Dean
Graduate School of Information Science and
Technology
Osaka University

Marc PHALIPPOU Directeur Général
Bordeaux Institute of Technology



STUDENT MOBILITY AGREEMENT (Exchange & Study Abroad)

THIS AGREEMENT is made

BETWEEN

ROYAL MELBOURNE INSTITUTE OF TECHNOLOGY ABN 49 781 030 034 of 124 La Trobe Street, Melbourne in the State of Victoria, Australia ("RMIT UNIVERSITY")

AND

BORDEAUX INSTITUTE OF TECHNOLOGY of avenue des Facultés 33402 Talence Cedex FRANCE described in item 1 of the Schedule ("Bordeaux INP")

RECITALS

- A. RMIT University provides accredited undergraduate, postgraduate, diploma and vocational education programs in Melbourne, Australia and internationally.
- B. Bordeaux INP provides education and training programs at the Partner's location.
- C. RMIT University and Bordeaux INP have agreed to establish a strategic alliance to facilitate cooperation, enable the exchange of academic information, and to promote and facilitate the student mobility program between the institutions comprising the study abroad program and the student exchange program options.
- D. This agreement sets out the terms and conditions of the alliance, and in particular, the student mobility program comprising of study abroad and student exchange program options.

1. INTERPRETATION

In this Agreement unless the context otherwise admits:

"Home Institution" means the Institution sending the students.

"Host Institution" means the Institution receiving the students.

"Institution" means either RMIT University or Bordeaux INP.

"Internship or stage" means the optional component of the Student Exchange Program and available to Bordeaux INP's Students who are situated at RMIT or available to RMIT's Students who are situated at Bordeaux INP. It includes any of the following:

(a) Vocational experience, training and skills within a workplace setting relevant to the area of study undertaken by the Student; and

(b) a project, placement or activity relevant to the area of study undertaken by the Student.

"Non award" means that credit for the semester length study will be awarded to the Home Institution not the Host Institution program.

"RMIT Vietnam" means RMIT Vietnam, a University with campuses located in Hanoi and Ho Chi Minh City Vietnam, and a wholly owned subsidiary entity of RMIT University.

"Student" means either a student enrolled at RMIT University or RMIT Vietnam or a student enrolled at Bordeaux INP.

“Study Abroad Program” means the program where either a student enrolled at RMIT University, RMIT Vietnam, or Bordeaux INP, attends a Host Institution and is liable to pay tuition fees to the Host Institution.

“Student Exchange Program” means the program where either a student enrolled at RMIT University, RMIT Vietnam, or Bordeaux INP, who attends a Host Institution and is liable to pay tuition fees to his or her Home Institution, and includes Students from a Partner Institution who undertake an Internship at or facilitated by RMIT.

“Student Mobility Program” means both the Student Exchange Program and the Study Abroad Programs.

“Term” means the period of this agreement at item 2 of the Schedule to this agreement, commencing the date signed by the parties.

“Tuition Fees” means the fees ordinarily applicable to a Student for tuition at an Institution, but specifically excludes ELICOS fees at RMIT University, other fees set by the Host Institution, materials fees and orientation fees.

2. RMIT UNIVERSITY AND RMIT VIETNAM

- 2.1 RMIT Vietnam is a wholly owned subsidiary entity of RMIT University.
- 2.2 RMIT University warrants that RMIT Vietnam has authorised RMIT University to enter into this agreement as an agent of RMIT Vietnam, for the purpose of increasing the locations available for the Student Mobility Program.
- 2.3 RMIT University enters into this agreement in its own right and as an agent on behalf of RMIT Vietnam.
- 2.4 The parties acknowledge that the arrangement between RMIT University and RMIT Vietnam will enable students from either RMIT University or Bordeaux INP to also send or receive students from RMIT Vietnam.
- 2.5 The parties agree that for the purposes of this agreement, all references to, obligations imposed on, or rights available to:
 - (a) RMIT University shall include RMIT Vietnam; and
 - (b) Students of RMIT University shall include students of RMIT Vietnam.

3. COMMENCEMENT AND TERM

This Agreement shall commence on JULY 1st 2021 after signeg by all parties and shall continue for the Term, unless terminated earlier in accordance with this agreement.

4. COOPERATION

RMIT University and Bordeaux INP will promote the:

- (a) Student Exchange and Study Abroad Programs under the global Student Mobility Program;
- (b) Exchange of academic information;
- (c) Co-operation between the two Institutions.

PART A – STUDENT EXCHANGE PROGRAM

5. CONDITIONS OF THE STUDENT EXCHANGE PROGRAM

- 5.1 RMIT University and Bordeaux INP may exchange for each year during the Term up to the maximum number of Students specified at item 3 of the Schedule to this agreement.
- 5.2 The Host Institution may accept Students from the Home Institution where the Student is enrolled in either undergraduate, postgraduate or vocational education courses.

- 5.3 The Home Institution will screen applications from its own Students and recommend to the Host Institution in writing three (3) months' prior to the Student Exchange Program the names of the Student applicants.
- 5.4 The Host Institution shall reject or accept the recommendations, and if accepted, invite the successful Student to participate in the Student Exchange Program.
- 5.5 The Host Institution must ensure that Students attending the Host Institution, enrol in courses or subjects similar to those required of the Student at his or her Home Institution's program, with the final approval to be a joint decision between the Home Institution and the Host Institution.
- 5.6 RMIT University will enrol the Students of Bordeaux INP as Non award students.
- 5.7 The Host Institution shall provide a transcript of the Student's results to the Home Institution following a Student's completion of the Student Exchange Program.
- 5.8 The Host Institution agrees that Student and the Home Institution are not liable to pay the Host Institution any tuition and other fees for courses or programs undertaken by a Student at the Host institution.
- 5.9 With the exception of other fees and costs referred to in clause 5.10, the Host Institution must waive all Tuition Fees ordinarily applicable to a Student undertaking a comparable course or program at the Host Institution.
- 5.10 The parties agree that the Students participating in the Student Exchange Program will be responsible for arranging and liable to pay the costs for:
- (a) visa and any associated fees;
 - (b) Overseas Student Health Cover (OSHC) for students studying in Australia or adequate health and travel insurance cover for students studying in Vietnam;
 - (c) students personal liability insurance while studying at Bordeaux INP;
 - (d) English language programs (ELICOS) if required;
 - (e) Accommodation, international travel, travel within the Host country, books, equipment, consumables, hospitalisation, travel insurance, and other incidental expenses.
- 5.11 Bordeaux INP shall inform its Students applying for the Student Exchange Program to RMIT University in Australia that Students must, as a condition of entry to Australia and prior to travel to Australia, purchase OSHC for the duration of their visa.
- 5.12 Bordeaux INP shall inform its Students applying for Student Exchange Program in Vietnam that Students must, prior to travel to Vietnam, purchase and maintain adequate travel and health insurance for the duration of their studies.
- 5.13 Bordeaux INP must inform RMIT University of any requirement for Students attending Bordeaux INP to purchase overseas health insurance as part of visa requirements.
- 5.14 The parties agree that Students on the Student Exchange Program at the Host Institution are subject to the rules and regulations applicable to, and will be eligible for the services and entitlements made available to the Host Institution's local students.
- 5.15 The Host Institution must receive and orientate Students on the Student Exchange Program and assist them with arranging accommodation.

- 5.16 The currency for the Student Exchange Program is based on one (1) student for one (1) semester or the equivalent.
- 5.17 For the purpose of this agreement, Students from RMIT and RMIT Vietnam are regarded as a single cohort, with the balance in Student numbers to be maintained between Bordeaux INP on one hand, and RMIT and RMIT Vietnam on the other.
- 5.18 The parties will use their best endeavours to balance during the Term the total number of Students exchanged between the Home Institution and Host Institution, but where an imbalance exists, the Institutions shall remedy this, which includes the right for the affected Institution to suspend the receipt of Students.

6. INTERNSHIPS WITHIN STUDENT EXCHANGE PROGRAM AT RMIT

6a) STUDENT EXCHANGE PROGRAM AT RMIT

- 6.1 Students from Bordeaux INP may, subject to availability, participate in an Internship as part of the Student Exchange Program at RMIT in accordance with the terms and conditions of this agreement.
- 6.2 Bordeaux INP will screen any applicants for an Internship at or facilitated by RMIT and nominate applicants in accordance with the procedure prescribed by RMIT.
- 6.3 RMIT shall at its absolute discretion and upon reasonable notice, invite an applicant to undertake an Internship at or facilitated by RMIT as part of the Student Exchange Program.
- 6.4 For the avoidance of doubt, a Student who undertakes an Internship at or facilitated by RMIT does so as part of the Student Exchange Program and all terms and conditions applicable to the Student Exchange Program shall apply to the Student undertaking the Internship.

6b) STUDENT EXCHANGE PROGRAM AT BORDEAUX INP

A student who undertakes an Internship in France will be subjected to the French legal internship conditions.

7. FEES – NO EXCHANGE OF FEES WITH STUDENT EXCHANGE PROGRAM

- 7.1 Neither party is liable to pay the other party any Tuition Fees or other fees or charges with respect to the Student Exchange Program.
- 7.2 The Host Institution acknowledges that the Student remains liable to the Host Institution for any fees, costs or charges incurred by the Student at the Host Institution during the Student Exchange Program.

8. EXTENSION OF STUDENT EXCHANGE PROGRAM

The parties must agree in writing to an extension of an individual Student's participation in the Student Exchange Program at the Host Institution, which shall not exceed twelve (12) months.

PART B – STUDY ABROAD PROGRAM

9. STUDY ABROAD PROGRAM CONDITIONS

- 9.1 Bordeaux INP agrees that Students applying to RMIT University for the Study Abroad Program must prior to consideration by RMIT University, have completed a minimum of one semester study (30 ECTS) at Bordeaux INP.
- 9.2 The Partner Home Institution will screen applications from its Students in accordance with its regulations

and RMIT University's entry standards, and will recommend students to apply to RMIT University for the Study Abroad Program.

- 9.3 With the exception of RMIT University's (Australia) Architecture courses/programs, RMIT University will not apply a 'cut-off date' for applications for the Study Abroad Program.
- 9.4 Bordeaux INP must inform its Students that they must apply for the Study Abroad program at RMIT University by March 30 (for July start) and September 30 (for February start) for each year for students seeking to participate in Architecture courses/programs at RMIT University.
- 9.5 Bordeaux INP acknowledges that subject to the Student satisfying the base entry requirements to a course, its Students can apply for any course offered during the relevant semester at RMIT University.
- 9.6 RMIT University will not guarantee access by a Student of Bordeaux INP to a specific courses or program at RMIT University.
- 9.7 RMIT University shall, for any reason whatsoever and at its absolute discretion, accept or reject any application by a Student of Bordeaux INP to participate in the Study Abroad Program.
- 9.8 RMIT University will enrol Students participating in the Study Abroad Program as Non-award Students, and will provide Bordeaux INP with a copy of a Student's transcript of results after completion.
- 9.9 Bordeaux INP must inform its Students applying for the Study Abroad Program at RMIT University (Australia) that prior to travel to Australia, Students must as a condition of entry to Australia, purchase and maintain overseas student health cover (OSHC) for the duration of their visa.
- 9.10 The parties agree that the Students participating in the Study Abroad Program will be responsible for arranging and liable to pay the costs for:
 - (a) visa and any associated fees;
 - (b) OSHC for students travelling to and studying in Australia, or for Students travelling to and studying at RMIT University Vietnam, with adequate health and travel insurance cover;
 - (c) tuition fees;
 - (d) ELICOS fees if required;
 - (e) accommodation, international travel, travel in the host country, books, equipment, consumables, hospitalisation, travel insurance, and other incidental expenses.

10. STUDY ABROAD PROGRAM – FEES

- 10.1 RMIT University shall at its absolute discretion, review and change on an annual basis the semester tuition applicable to the Study Abroad Program, and will make available such information to Bordeaux INP and be accessible on RMIT University Australia's and RMIT Vietnam's websites.
- 10.2 The parties agree that a Student participating in a Study Abroad Program will be liable to pay for Tuition Fees and OSHC fees and the invoice will be issued as follows:
 - (a) If the Home Institution is to be invoiced for Tuition Fees, the Home Institution will be the financial guarantor for the Students' Tuition Fees. The parties agree that the Student must pay the cost of the OSHC following acceptance of a place in the Study Abroad Program; or
 - (b) If the Home Institution is not to be invoiced for Tuition Fees, the Student must pay the Study Abroad Program Tuition Fee and cost of the OSHC following acceptance of a place in the Study Abroad Program.

- 10.3 RMIT University Australia and RMIT Vietnam may at its absolute discretion offer a discount in relation to the cost of the Tuition Fee.

PART C – GENERAL

11. STUDENTS CONDITIONS

- 11.1 The parties agree that Students enrolled at the Host Institution are subject to the rules and regulations that apply to local students and will be eligible for the services and entitlements made available to the Host Institution's locally enrolled students.
- 11.2 The Host Institution must receive and orientate Students on the Student Exchange Program and the Study Abroad Program and assist them with arranging accommodation.
- 11.3 Each party agrees to communicate in a timely manner with each other regarding any student emergency, disciplinary problem including breach of an Institution's student conduct code, or academic problems.
- 11.4 The parties agree that upon completion of the Student Exchange Program or the Study Abroad Program, the Student must return to the Home Institution unless an extension has been approved by both parties.

12. LIAISON

Unless either party has appointed an agent or representative for their Institution, each Institution shall communicate directly with contact person nominated by that Institution.

13. ENGLISH LANGUAGE REQUIREMENTS FOR STUDENTS COMING TO RMIT UNIVERSITY

- 13.1 Students from countries where English is not the lingua franca who wishes to study at RMIT University must meet the English Language requirements as set out on the RMIT University website: <http://www.rmit.edu.au/study-with-us/international-students/apply-to-rmit-international-students/entry-requirements/english-requirements/study-abroad-and-exchange-language-requirements/>.
As the requirements may vary, the Host Institution must ensure that the Student obtains the most recent entry requirements
- 13.2 The Host Institution must ensure that the Student provides RMIT University with current evidence (original or certified copy) of English language skills at the appropriate level.
- 13.3 RMIT University reserves the right to waive the English language requirements where the Student has successfully completed either: at least the equivalent of one year of a University degree within the past two years OR at least the equivalent of a two year tertiary program within the past five years, where English is the language of teaching and assessment. This should be supported by written confirmation from the sending institution.
- 13.4 Students with English language skills below the required level may not be accepted but if accepted, they may choose to complete a stipulated number of weeks of ELICOS (English Language Intensive Courses for Overseas Students) prior to entry into their program.
- 13.5 The parties agree that Student is liable to pay the costs of ELICOS and such cost are not a part of RMIT's waiver of tuition or required fees as referred to in this agreement.

14. RMIT STUDENTS – LANGUAGE REQUIREMENTS

Bordeaux INP must inform RMIT University of the evidentiary language requirements for Students participating in the Student Exchange or Study Abroad Programs where English is not the principal language in the country of the Host Institution.

15. INTELLECTUAL PROPERTY

Ownership of intellectual property created by a Student whilst participating in a Student Exchange or Study Abroad Programs shall be governed in accordance with the intellectual property policy of the Home Institution.

16. PRIVACY

Bordeaux INP shall comply with the RMIT University's Privacy Policy with respect to personal information accessed by Bordeaux INP, which is located at: <http://www1.rmit.edu.au/browse;ID=m8lznywcki0d>.

17. TERMINATION

17.1 Either party may terminate the Agreement by giving six (6) months' notice of termination in writing to the other party.

17.2 Termination under this clause will not affect:

- (a) Students who were prior to date of the notice of termination, were accepted by the Host Institution for Student Exchange or Study Abroad Programs, or
- (b) an Institution's obligation to remedy any balance in Student numbers applicable prior to the date of the notice of termination.

18. APPLICABLE LAW

This agreement shall be construed and governed in accordance with the laws of Victoria, Australia, provided that nothing in this agreement shall compel Bordeaux INP to act contrary to the laws Bordeaux INP's country.

19. AMENDMENTS OR CHANGES

19.1 Amendments or changes to this Agreement shall be made in writing and signed by the duly authorised representatives of the Institutions.

19.2 This Agreement has been signed in duplicate, and each Institution will receive one (1) copy.

SIGNED for and on behalf of **ROYAL MELBOURNE INSTITUTE OF TECHNOLOGY ABN 49 781 030 034** by a duly authorised officer

SIGNED for and on behalf of **BORDEAUX INSTITUTE OF TECHNOLOGY** by a duly authorised officer

signature

signature

Deputy Vice-Chancellor Global Development and Vice-President

Professor Marc PHALIPPOU
General Director

Date

date

SCHEDULE

Item 1:	Partner Institution Details	Bordeaux INP
Item 2:	Term of Agreement	Commencement Date: July 1st 2021 Expiry Date: 5 years from signing
Item 3:	Maximum Number of Students Exchanged each year	4.0 semester places (2.0 full year places) Note: Students participating in the Bordeaux INP Summer School as part of the RMIT Global Intensive, CIVE1197 Sustainable Cities of the Future, will receive a fee waiver and will be counted in the exchange balance as one quarter (0.25) of a semester place, i.e. 16 RMIT Summer School students will be deemed equivalent to 4 .0 semester places.

_____ ù _____ 豈 _____ ù _____ 豈
 _____ ù _____ 豈 _____ ³ _____ 豈
 _____ ù _____ 豈 _____ ù _____ 豈
 _____ ù _____ 退
 _____ #BÁ@醜F_Ä@%v枋
 ~vb穀〇À沖*@>Hu_@_景tb缶
 〇Ä_#BÁ@醜F_Ä@%v枋~vb穀〇À沖
 *@∇Hu_@_景tb缶〇Ä_#BÁ@醜
 F_Ä@%v枋~vb穀〇À沖*@∇Hu_@_景
 tb缶〇Ä_#BÁ@醜_∇4.0 semester
 places (2.0 full year places)
Note: Students participating in the
 Bordeaux INP Summer School as
 part of the RMIT Global Intensive,
 CIVE1197 Sustainable Cities of the
 Future, will receive a fee waiver
 and will be counted in the
 exchange balance as one quarter
 (0.25) of a semester place, i.e. 16
 RMIT Summer School students will
 be deemed equivalent to 4 .0
 semester places.



Convention relative au double diplôme

Entre
L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA
Représentée par son recteur
Professeur Paulo Afonso Burmann
et
Coordination des cours de Ingénierie Aérospatial
Représentée par son Coordinateur
Professeur André Luis da Silva
à **Santa Maria/RS, Brésil**

Et

I' INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX
Représenté par son Directeur général
Général **Marc PHALIPPOU**
à **Bordeaux, France**

Tant pour son compte que pour celui
de son école interne l'ENSEIRB
MATMECA

Préambule:

D'après l'Accord de Partenariat pour la collaboration en Enseignement et Mobilité Universitaire, par **L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, désignée ci-après par l'**UFSM** et l'**INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX / désigné ci-après par BORDEAUX INP pour le compte de son école interne I' ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**, les institutions établissent les modalités suivantes concernant le double diplôme :

ARTICLE 1 : OBJECTIF DE L'ACCORD

Acordo de cooperação relativo à dupla diplomação

Entre
UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA
Representada pelo seu Reitor
Professor Paulo Afonso Burmann
e
Coordenação do Curso de Engenharia Aeroespacial
Representado pelo seu Coordenador
Professor André Luis da Silva
em **Santa Maria/RS, Brasil**

E

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX
Representado por seu Diretor Geral
Marc PHALIPPOU
em **Bordeaux, França**

Tanto em seu próprio nome como em
nome de sua escola interna ENSEIRB
MATMECA.

Preâmbulo:

Considerando o êxito de atividades desenvolvidas em consequência da assinatura do Acordo de Cooperação para promoção do Ensino e Intercâmbios Universitários, a **UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, doravante denominada **UFSM** e a **INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX / ENSEIRB-MATMECA** doravante denominada **BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA**, acordam os seguintes termos referentes à dupla diplomação:



L'objectif du présent Accord est de définir les conditions et modalités de l'échange d'étudiants entre l'**UFSM** et **IENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** conduisant à la délivrance simultanée d'un premier diplôme de l'établissement d'origine et d'un second diplôme de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 2 : DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Accord concerne les échanges d'étudiants entre **L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA** dans les formations conduisant au diplôme de « **Engenheiro Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria** », et d'étudiants en formation d'ingénieur à **I'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** conduisant au " **Diplôme d'Ingénieur de ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, Spécialité Électronique, et Télécommunications** ".

ARTICLE 3 : SELECTION ET ADMISSION DES ETUDIANTS

Les étudiants sont sélectionnés et acceptés dans ce programme selon les critères suivants : dossier académique, motivation et compétences en langue. La sélection est effectuée en collaboration entre les deux établissements. La décision concernant l'admission des étudiants reste toujours à la discrétion de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 4: NOMBRE D'ETUDIANTS

Les autorités responsables dans chaque établissement décideront chaque année du nombre d'étudiants qui seront acceptés pour l'année académique suivante dans le cadre de cet accord.

ARTICLE 5: PROGRAMME D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU DOUBLE DIPLOME

ARTIGO 1 : OBJETIVO DO ACORDO DE COOPERAÇÃO

O objetivo do presente Acordo é definir as condições e modalidades de intercâmbio de estudantes entre a **UFSM** e a **BORDEAUX INP / IENSEIRB-MATMECA** no que tange a obtenção de um diploma simultâneo por parte da universidade de origem e um segundo diploma por parte da universidade de destino.

ARTIGO 2 : DOMÍNIO DE APLICAÇÃO

O presente Acordo diz respeito ao intercâmbio de estudantes entre a **UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, inscritos no curso de Engenharia Aeroespacial, pleiteando a obtenção do diploma de "**Engenheiro Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria**", e os estudantes em formação de engenharia do **BORDEAUX INP/ IENSEIRB-MATMECA** pleiteando a obtenção do " **Diplôme d'Ingénieur de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, Spécialité Électronique, et Télécommunications** ".

ARTIGO 3 : SELEÇÃO E ADMISSÃO DOS ESTUDANTES

Os estudantes são selecionados e aceitos no programa de acordo com os seguintes critérios: histórico acadêmico, motivação e competências no idioma estrangeiro. A seleção é efetuada em colaboração entre as duas instituições. A decisão relativa à admissão dos estudantes fica a cargo da instituição de destino.

ARTIGO 4: NÚMERO DE ESTUDANTES

As autoridades responsáveis de cada instituição decidirão a cada ano o número de estudantes que serão aceitos para o ano acadêmico



5.1 Modalités générales du parcours de double diplôme

Un plan individuel d'étude respectant les obligations légales de délivrance des diplômes des deux partenaires pour toute la durée du projet diplômant doit être établi et approuvé par les deux établissements avant l'admission de l'étudiant. Pour la préparation de ce plan, les établissements considéreront l'équivalence de périodes académiques et non de disciplines individuelles. Le plan individuel d'étude peut être mis à jour à tout moment en collaboration entre les deux établissements. Le projet diplômant doit être encadré par un membre de chaque établissement. Des exceptions à ces règles peuvent être décidées par consentement mutuel et écrit entre les deux établissements.

Les étudiants concernés par le double diplôme doivent s'inscrire, avant leur départ, à des cours de langue étrangère (portugais pour les français et français pour les brésiliens), dans le but de faciliter leur intégration dans l'établissement partenaire. En outre, chaque établissement est libre de définir le niveau linguistique minimum exigé pour suivre la formation qu'il dispense.

5.2 Le parcours des étudiants de l'UFSM à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP

Les étudiants de l'UFSM sélectionnés auront validé les sept premiers semestres des cours spécifiques de l'UFSM avant d'entrer à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP. Ces 7 semestres incluent l'ensemble des cours obligatoires de la formation en Génie Aérospatial de l'UFSM.

L'admission des étudiants de l'UFSM à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP se fait au début de l'année universitaire en France, soit, au mois de septembre.

seuente de acordo com o estabelecido nesta convenção.

ARTIGO 5: PROGRAMA DE ESTUDOS PARA A OBTENÇÃO DA DUPLA DIPLOMAÇÃO

5.1 Modalidades gerais da graduação resultando em dupla diplomação

Um plano individual de estudos respeitando as obrigações legais para a obtenção dos diplomas das duas instituições parceiras deverá ser estabelecido e aprovado por ambas as instituições antes da aceitação do estudante. Para a preparação deste plano as instituições levarão em consideração a equivalência dos semestres acadêmicos e não de disciplinas individuais. O plano individual de estudos poderá ser revisto e atualizado a qualquer momento de comum acordo entre ambas as instituições. O projeto de dupla diplomação deverá ser implementado sob a supervisão de um membro de cada instituição. Exceções a este regulamento podem ser discutidas caso a caso através de um consentimento mútuo e por escrito entre as duas instituições.

Os estudantes candidatos à dupla diplomação deverão efetuar cursos de línguas estrangeiras (português para os franceses e francês para os brasileiros) antes de sua saída em intercâmbio, com o objetivo de facilitar a sua integração na universidade parceira. Vale salientar que cada instituição é livre para definir qual deve ser o nível no idioma estrangeiro necessário para o bom acompanhamento da formação que ela oferece.

5.2 A formação dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA



Le programme de Double Diplôme des étudiants de l'UFSM à l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** est présenté en figure 1 (annexe 1). Les étudiants de l'UFSM effectuent leur mobilité à la fin de leur 7ème semestre de leur formation d'origine, ils rentrent alors au 7ème semestre académique à l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** et suivent quatre semestres de formation correspondant à : trois semestres académiques de la spécialité (S7, S8 et S9) et un stage industriel de 5 mois minimum en co-validation qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays. Ils reviennent ensuite poursuivre leur formation d'origine à l'UFSM pour un dernier semestre de cours correspondant au semestre 10 de l'UFSM et comprenant la réalisation de leur TCC.

La durée des études de l'étudiant de l'UFSM comporte donc, par rapport à la formation d'origine, 2 semestres supplémentaires pour l'obtention du double diplôme. A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant brésilien, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le diplôme de « **Graduação em Engenharia Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria** » et le **diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**

5.3 Le parcours des étudiants de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** à l'UFSM

Les élèves de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** sélectionnés doivent avoir validé 8 semestres d'étude en France dont les 4 premiers semestres du cycle d'ingénieur à l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**. Les conditions stipulées dans le règlement de scolarité de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** pour effectuer leur 3e

Os estudantes da UFSM selecionados terão concluído os sete primeiros semestres na UFSM antes de ingressar na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Estes 7 semestres englobam todas as disciplinas obrigatórias do curso de Engenharia Aeroespacial da UFSM. A admissão dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA acontecerá no início do calendário acadêmico na França, ou seja, no mês de setembro.

O programa de dupla diplomação dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA está apresentado na Figura 1 (anexo 1). Os estudantes da UFSM começarão o intercâmbio após a conclusão do 7º semestre de sua formação de origem, ingressando, portanto, no 7º semestre acadêmico da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, cursando 4 semestres de formação correspondendo à: três semestres acadêmicos de uma especialidade (S7, S8 e S9) e um estágio profissionalizante de no mínimo 5 meses que os estudantes podem efetuar em qualquer país. Após estes 4 semestres, os alunos retornarão à UFSM onde deverão cursar regularmente o 10º semestre e desenvolver o trabalho de conclusão de curso (TCC).

A duração da formação dos estudantes da UFSM optando pela dupla diplomação será, portanto, acrescida de 2 semestres com relação a formação original. Ao término do programa de Dupla Diplomação o estudante brasileiro, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o diploma de "**Graduação em Engenharia Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria**" e o **diplôme d'Ingénieur de**



année à l'étranger doivent être remplies.

Avant leur départ pour l'UFSM, les étudiants de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** devront avoir obtenu le niveau B2 en Anglais (conformément au processus détaillé dans le règlement de scolarité de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**).

L'admission des étudiants de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** à l'UFSM a lieu au début du 7^{ème} semestre de l'année universitaire brésilienne, soit au mois d'août.

Le schéma du programme de Double Diplôme des étudiants de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** est présenté sur la figure 2 (Annexe 2). Ils sont admis à l'UFSM au niveau du 7^{ème} semestre. Ils effectuent alors trois semestres de formation correspondant à : deux semestres de la spécialité (S8 et S9 de l'UFSM), et un semestre de stage industriel de 20 semaines minimum, en co-validation qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays. Ils ont également l'obligation de réaliser au cours de leur période d'étude à l'UFSM un projet personnel encadré de fin de cursus désigné au Brésil sous le terme TCC (Trabalho de Conclusao de Curso)

La durée des études de l'étudiant de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** comporte donc 6 mois supplémentaires, par rapport à la formation d'origine, pour l'obtention du double diplôme. A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le **diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** et le diplôme de « **Graduação em Engenharia Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria** ».

I'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.

5.3 A formação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM

Os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA selecionados deverão validar 8 semestres de estudos na França, dos quais os 4 primeiros semestres correspondem ao ciclo de formação de engenheiros na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. As condições estipuladas no regulamento escolar da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA para fazer o seu terceiro ano no exterior devem ser cumpridas. Antes de sua partida para a UFSM, os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA deverão obter o nível B2 em inglês (em conformidade com o exposto no regulamento de escolaridade da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA).

A admissão dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM se dará no início do 7^º semestre do calendário universitário brasileiro, ou seja, no mês de agosto.

O programa da Dupla Diplomação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA está apresentado na figura 2 (Anexo 2). Eles serão inscritos na UFSM no 7^º período. Os estudantes deverão cursar 3 semestres de formação correspondendo à: 2 semestres de uma especialidade (S8 e S9 da UFSM), e um semestre de estágio profissionalizante de no mínimo 20 semanas que eles podem efetuar em qualquer país. Os estudantes devem também realizar um projeto técnico pessoal orientado de final de curso denominado TCC (Trabalho de

ARTICLE 6 : DUREE D'ETUDES

L'étudiant devra s'inscrire au minimum trois semestres académiques dans l'établissement d'accueil. La délivrance des deux diplômes nécessite un travail supplémentaire par rapport à l'obtention d'un diplôme unique : la durée d'études pour l'obtention du double diplôme doit être prolongée d'un ou deux semestres par rapport à l'obtention d'un diplôme unique.

ARTICLE 7 : CONTROLE DES RESULTATS

A l'issue de chaque semestre ou année, l'établissement d'accueil communiquera à l'établissement d'origine les résultats pour chaque étudiant sous forme de notes et de crédits. Les deux parties acceptent que les examens/cours soient notés et les crédits délivrés selon les règles en vigueur dans l'institution où le cours est suivi. Les étudiants du programme seront soumis dans l'établissement d'accueil aux règles de validation et de contrôle des connaissances en vigueur.

ARTICLE 8: FRAIS DE SCOLARITE ET COUTS

Aucun frais de droit d'inscription ne sera demandé à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP pour les étudiants de l'UFSM ni à l'UFSM pour les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP. Les étudiants de l'UFSM devront s'inscrire auprès de la sécurité sociale en France. Chaque partie s'engage à mener les actions nécessaires pour tenter d'obtenir un soutien financier pour les étudiants participant au programme par le biais des programmes internationaux ou bilatéraux, ou au moyen d'autres ressources financières.

ARTICLE 9 : CONDITIONS POUR LES ETUDIANTS

Conclusão de Curso) durante sua permanência na UFSM.

A duração da formação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA optando pela dupla diplomação será, portanto, acrescida de 6 meses com relação a formação original. Ao término do programa de Dupla Diplomação o estudante da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o **diplôme d'Ingénieur de l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA** e o diploma de **"Graduação em Engenharia Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria"**.

ARTIGO 6: DURAÇÃO DA FORMAÇÃO

O estudante deverá se inscrever em pelos menos três semestres acadêmicos na universidade de destino. A obtenção de dois diplomas exige um trabalho suplementar com relação à obtenção de apenas um diploma: a duração da formação para a obtenção da dupla diplomação deverá ser prolongada de um ou dois semestres com relação à obtenção de um diploma único.

ARTIGO 7 : ACOMPANHAMENTO DO DESEMPENHO

Ao término de cada semestre ou ano, a instituição de destino informará a instituição de origem sobre o desempenho de cada estudante na forma de notas ou créditos. As duas partes aceitam que as provas/aulas sejam avaliadas e validadas segundo os critérios vigentes na instituição onde a formação estará sendo ofertada. Os estudantes participantes do programa serão submetidos na universidade de destino às regras de avaliação e validação vigentes.

9.1 Conditions d'admission au programme

La date limite pour soumettre une demande d'admission à l'établissement d'accueil est fixée par chaque établissement. Cette information est fournie à l'établissement partenaire. L'établissement d'origine établit un classement des candidats au programme de double diplôme. La décision finale quant à l'admission des étudiants sélectionnés revient à l'établissement d'accueil. Des lettres d'acceptation sont alors envoyées aux étudiants admis.

Les demandes d'admission doivent inclure :

- Un CV et une lettre de motivation du candidat.
- Le relevé de notes de l'étudiant, comprenant la liste des cours du cursus suivi dans l'établissement d'origine ainsi que les notes obtenues.
- Une lettre de l'établissement d'origine confirmant que le candidat a été sélectionné pour ce programme de double diplôme.

9.2 – Conditions d'obtention du double diplôme

Une fois admis dans le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes afin d'obtenir le diplôme des deux établissements :

- Remplir les conditions requises par chaque établissement d'origine concernant les stages professionnels.
- Les étudiants de l'UFSM doivent valider au moins 3 semestres de cours à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.
- Les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP doivent valider l'ensemble des cours prévus dans les semestres académiques des programmes qu'ils suivent à l'UFSM comme décrit au paragraphe 5.3.
- Accomplir un stage professionnel en co-validation entre l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et l'UFSM correspondant

ARTIGO 8 : TAXAS ESCOLARES

Nenhuma taxa escolar será cobrada por parte da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA dos estudantes da UFSM e, da mesma forma, nenhuma taxa escolar será cobrada por parte da UFSM dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Os estudantes da UFSM deverão pagar as taxas de seguridade social obrigatórias na sua chegada à França e para cada nova matrícula universitária anual (aproximadamente 200 euros por ano).

Cada parte se compromete em empreitar as ações necessárias na tentativa de obtenção de auxílio financeiro aos estudantes que participam do programa através de programas internacionais ou bilaterais, ou através de outras fontes de fomento.

ARTIGO 9 : CONDIÇÕES PARA OS ESTUDANTES

9.1 Condições de admissão do programa

A data limite para submeter um pedido de admissão à instituição de destino é estabelecida por cada instituição. Esta informação é fornecida pela instituição parceira. A instituição de origem fará uma classificação dos candidatos ao programa de dupla diplomação. A instituição de destino detém a decisão final a respeito da admissão dos estudantes selecionados. Uma vez confirmada à admissão, cartas de aceitação serão enviadas aos estudantes.

Os pedidos de admissão deverão conter:

- Um CV e uma carta de motivação do candidato.
- O histórico escolar do estudante, contendo a lista de disciplinas cursadas na instituição de origem, bem como as notas obtidas.



pour l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** au stage de fin d'études et pour l'UFSM au Estagio Supervisionado qui peut être effectué en France, au Brésil ou dans le reste du monde. Ce stage diplômant d'une durée minimale de 20 semaines correspondra au nombre de crédits prévu dans le règlement des études de l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP**. Il donnera lieu à la rédaction d'un rapport final soit en français soit en portugais et fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury académique dans un des deux établissements. Dans la mesure du possible, un jury mixte entre l'UFSM et l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** sera constitué pour cette soutenance. Le rapport comportera un résumé en langue française et en langue portugaise. Si l'environnement du stage est principalement anglophone, le rapport pourra être rédigé en Anglais. Dans ce cas un résumé long de 3 à 4 pages, en langue portugaise et en langue française, devra apparaître en début de rapport.

- Effectuer au cours de leur période d'études un Projet Personnel Encadré défini sous le terme Trabalho de Conclusao de Curso (TCC) à l'UFSM.
- Obtenir, un niveau B2 en anglais validé par un niveau minimal au TOEIC ou autre test d'évaluation reconnu.

L'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** proposera aux étudiants de passer un test de niveau auquel les étudiants devront obtenir un score minimum fixé dans le règlement intérieur (en 2020 ?, le score minimal fixé est de 800points au TOEIC).

9.3 – Délivrance des diplômes

Chaque établissement décide, selon ses propres critères de validation des études, si l'étudiant est autorisé à recevoir un diplôme ou éventuellement un certificat avec des informations relatives aux études effectuées.

- Uma carta da instituição de origem declarando que o candidato foi selecionado para este programa de dupla diplomação.

9.2 – Condições para obtenção da dupla diplomação

Uma vez aceito no programa, o estudante deve responder as exigências seguintes para a obtenção do diploma das duas instituições :

- Respeitar as exigências de cada instituição de origem no que tange a estágios profissionalizantes.
- Os estudantes da UFSM devem validar pelo menos 3 semestres de formação na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.
- Os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA devem validar o conjunto de disciplinas previsto pela UFSM nos períodos acadêmicos indicados no parágrafo 5.3.

- Realizar um estágio profissionalizante em regime de co-validação entre a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA e a UFSM, correspondendo na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA ao estágio de final de estudos e na UFSM ao Estagio Supervisionado, podendo este ser efetuado na França, no Brasil ou em qualquer outro país. Este estágio de uma duração mínima de 20 semanas será correspondente ao volume de créditos previsto no regulamento de estudos da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Um relatório final deverá ser redigido em francês ou português e uma defesa oral diante de uma banca acadêmica, em uma ou nas duas universidades, deverá ser prevista. Dentro do possível, uma banca mista entre a UFSM e a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA será constituída para esta defesa de projeto. O relatório deverá conter um resumo em língua francesa e em língua portuguesa. Se o estágio

Si l'ensemble des conditions d'obtention des diplômes des établissements d'origine et d'accueil est rempli, l'étudiant recevra un premier diplôme de son établissement d'origine et un second diplôme de son établissement d'accueil.

Les diplômes des deux établissements sont délivrés une fois les cursus terminés dans les deux établissements.

ARTICLE 10 : REPRÉSENTANTS ACADEMIQUES

Chaque établissement nomme un représentant/conseiller académique, qui sera responsable de l'application de cet accord et fournira aide et conseils aux étudiants participant au programme de double diplôme.

ARTICLE 11 : DUREE DE L'ACCORD

Cet accord entrera en vigueur le 1er septembre 2020 et aura une validité de 5 années à moins que l'une ou l'autre partie n'y mette fin avant son terme par notification écrite au moins six mois avant le terme du renouvellement. Les engagements pris avant cette date seront menés à leur terme. Il sera reconduit à l'issue des 5 années par consentement mutuel des deux parties.

ARTICLE 12 : AMENDEMENTS OU MODIFICATIONS

Les amendements ou modifications de cet Accord seront faits par écrit et signés par les représentants autorisés des établissements.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les étudiants qui effectuent actuellement un échange conforme aux règles du présent accord pourront être intégrés dans ce programme de double diplôme sous réserve de l'approbation, au cas par cas, des responsables académiques respectifs des deux

for efetuado em um país de língua inglesa, o relatório poderá ser redigido em inglês. Neste caso específico, um resumo estendido de 3 a 4 páginas, deverá ser apresentado no início do relatório, em língua francesa e em língua portuguesa

- Efetuar durante o período de estudos um Projeto Pessoal Orientado denominada Trabalho de Conclusão de Curso (TCC) na UFSM.

- Obter um nível B2 em teste de língua inglesa validado pelo TOEIC ou outro teste equivalente e reconhecido. (A BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA poderá propor aos estudantes de fazer o exame TOEIC, no qual os estudantes deverão atingir uma nota mínima fixado pelo regulamento interno da Escola (em 2013, a nota mínima exigida é de 785 pontos no TOIEC).

9.3 – Emissões dos diplomas

Cada instituição decide, de acordo com seus próprios critérios de revalidação dos estudos, se o estudante é autorizado a receber um diploma ou eventualmente um certificado com informações relativas aos estudos efetuados.

Se todas as condições para a obtenção dos diplomas nas universidades de origem e de destino são atendidas, o estudante receberá um diploma de sua universidade de origem e um segundo diploma da instituição de destino.

Os diplomas das duas instituições são emitidos somente após a conclusão do curso pelo estudante nas duas instituições.

ARTIGO 10 : REPRESENTANTES ACADEMICOS

Cada instituição nomeia um representante/conselheiro acadêmico que será responsável da execução deste acordo e fornecerá orientações



parties, et sous réserve qu'ils satisfassent aux règles de validation en vigueur.

ARTICLE 14 - JURIDICTION

Les deux parties s'efforceront d'un commun accord de résoudre les doutes ou les difficultés liées au présent accord par le biais de la négociation consensuelle. En cas d'impossibilité de médiation, les parties conviennent de faire appel à l'arbitrage. L'UFSM choisira un arbitre, l'**ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** choisira un second et le troisième sera choisi d'un commun accord.

Les parties sont au courant de la teneur et la portée de chacun des articles de ce document et déclarent qu'elles n'ont pas de mauvaise foi ou tout autre raison qui pourrait vicier leur consentement. L'accord est signé en deux (2) exemplaires, ayant le même contenu et validité.



aos estudantes que estiverem participando do programa de dupla diplomação.

ARTIGO 11: DURAÇÃO DO ACORDO

Este acordo entrará em vigor na data da assinatura do mesmo pelas duas instituições e terá validade de 5 anos, a menos que uma das partes se manifeste pela anulação do mesmo através de uma notificação por escrito com no mínimo seis meses de antecedência ao termo de renovação. Os compromissos firmados antes desta data devem ser respeitados. Após este período, poderá ser assinado novo acordo sobre o presente objeto.

ARTIGO 12: ALTERAÇÕES OU MODIFICAÇÕES

As alterações ou modificações deste acordo serão feitas por escrito e assinadas pelos representantes autorizados das instituições.

ARTIGO 13: DISPOSIÇÕES TRANSITÓRIAS

Os estudantes que estão atualmente realizando intercâmbio em conformidade com as regras presentes neste acordo poderão ser integrados neste programa de dupla diplomação se aprovados, caso à caso, pelos respectivos responsáveis acadêmicos das duas partes e considerando que os mesmos satisfaçam as regras vigentes de validação.

ARTIGO 14: DO FORO

Os partícipes de comum acordo irão procurar dirimir quaisquer dúvidas ou controvérsias decorrentes do presente acordo através de negociação consensual. Na impossibilidade desta, buscar-se-á a negociação através da via arbitral. A UFSM escolherá um



árbitro, BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA escolherá um segundo e o terceiro será ser escolhido de comum acordo.

Lido este instrumento, as partes cientes do conteúdo e alcance de cada uma de suas cláusulas, indicam que não há dolo, má fé, ou qualquer outro motivo que vicie sua celebração, assinando o presente Acordo em duas vias, com mesmo conteúdo e validade.

Bordaux INP

Universidade Federal de Santa Maria

Représenté par son directeur générale
Monsieur Marc PHALIPPOU

Representada pelo seu Reitor
Professor Paulo Afonso Burmann

Date

Data

Signature

Assinatura

ANNEXE 1

Figure 1 – Mobilité des étudiants de l’UFSM vers BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

DOUBLE DIPLOME BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

SEMESTRE 10 UFSM Complet avec tout les cours obligatoires	COURS UFSM
Stage de fin d’études de 6 mois en Co-validation	3 semestres BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA + stage de 20 semaines en double validation
S9 cours à l’BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S8 cours à l’BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S7 cours à l’BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
SEMESTRE 7 UFSM	PERIODE A L’UFSM
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

DIPLOME UFSM NORMAL

SEMESTRE 10 UFSM	Période normale de cours à l’UFSM pour le diplôme “ Graduação em Engenharia Aeroespacial na Universidade Federal de Santa Maria ”.
SEMESTRE 9 UFSM	
SEMESTRE 8 UFSM	
SEMESTRE 7 UFSM	
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

ANEXO 1

Figura 1 – Mobilidade dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

DUPLA DIPLOMAÇÃO

SEMESTRE 10 UFSM Completo com todas as disciplinas obrigatórias	DISCIPLINAS UFSM
Estágio de final de estudos – 6 meses Co-validação	3 semestres BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA + estágio de 20 semanas em regime de co-validação
S9 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
SEMESTRE 7 UFSM	DISCIPLINAS NA UFSM
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

DIPLOME NORMAL UFSM

SEMESTRE 10 UFSM	Graduação normal na UFSM para obtenção do diploma de Graduação em Engenharia Aeroespacial da Universidade Federal de Santa Maria
SEMESTRE 9 UFSM	
SEMESTRE 8 UFSM	
SEMESTRE 7 UFSM	
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

ANNEXE 2

Figura 2 – Mobilité des étudiants de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA vers l'UFSM

DUPLA DIPLOMAÇÃO BORDEAUX	DIPLOME	NORMAL
S12 Stage 5 à 6 mois Co-validation		
S11 cours UFSM S9 +TCC		
S10 cours UFSM S8		
S9 Stage de Recherche à UFSM		
S8 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S7 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S6 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S5 cours à l' BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S4 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S3 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S2 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S1 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
	S10 Stage de fin d'études + DIPLOME D'INGENIEUR	CURSUS NORMAL D'INGÉNIEUR
	S9 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S8 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S7 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S6 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S5 cours à l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S4 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S3 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S2 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
	S1 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
		2 ans d'études effectués avant l'entrée en école d'ingénieur

ANEXO 2

Figure 2 – Mobilidade dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM

DUPLA DIPLOMAÇÃO com a UFSM

« DIPLOME D'INGENIEUR » Normal

S12 Estágio de 5 a 6 meses Co-validação	3 SEMESTRES na UFSM +1 semestre de estágio em regime de co-validação
S11 aulas UFSM S9 +TCC	
S10 aulas UFSM S8	
S9 Prática de Pesquisa na UFSM	Aulas na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S6 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S5 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S4 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S3 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S2 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	2 anos de preparação para ingresso na escola de engenheiros
S1 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	

S10 Estágio de final de estudos + DIPLOME D'INGENIEUR	FORMAÇÃO NORMAL DE ENGENHEIRO	
S9 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S6 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S5 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S4 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S3 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		2 anos de preparação para ingresso na escola de engenheiros
S2 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S1 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		



Convention relative au double diplôme

Entre
L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA
Représentée par son recteur
Professeur Paulo Afonso Burmann
et
Coordination du cours d'ingénierie des Télécommunications
Représentée par son Coordinateur

Professeur Natanael Rodrigues Gomes
à Santa Maria/RS, Brésil

Et

I' INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX
Représenté par son Directeur général
Général **Marc PHALIPPOU**
à Bordeaux, France

Tant pour son compte que pour celui
de son école interne l'ENSEIRB
MATMECA

Préambule:

D'après l'Accord de Partenariat pour la collaboration en Enseignement et Mobilité Universitaire, signé par **L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, désignée ci-après par l'**UFSM** et l'**INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX / ENSEIRB-MATMECA** désignée ci-après par **BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA**, établissent les modalités suivantes concernant le double diplôme :

ARTICLE 1 : OBJECTIF DE L'ACCORD

Acordo de cooperação relativo à dupla diplomação

Entre
UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA
Representada pelo seu Reitor
Professor Paulo Afonso Burmann
e
Coordenação do Curso de Engenharia de Telecomunicações
Representado pelo seu Coordenador

Professor Natanael Rodrigues Gomes
em Santa Maria/RS, Brasil

E

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Representado por seu Diretor Geral
Marc PHALIPPOU
em Bordeaux, França

Tanto em seu próprio nome como em nome de sua escola interna ENSEIRB MATMECA.

Preâmbulo:

Considerando o êxito de atividades desenvolvidas em consequência da assinatura do Acordo de Cooperação para promoção do Ensino e Intercâmbios Universitários, a **UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, doravante denominada **UFSM** e a **INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX / ENSEIRB-MATMECA** doravante denominada **BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA**, acordam os seguintes termos referentes à dupla diplomação:



L'objectif du présent Accord est de définir les conditions et modalités de l'échange d'étudiants entre l'**UFSM** et **BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA** conduisant à la délivrance simultanée d'un premier diplôme de l'établissement d'origine et d'un second diplôme de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 2 : DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Accord concerne les échanges d'étudiants entre **L'UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA** dans les formations conduisant au diplôme de « **Engenheiro de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria** », et d'étudiants en formation d'ingénieur à l' **BORDEAUX INP/ ENSEIRB-MATMECA** conduisant au " **Diplôme d'Ingénieur de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, Spécialité Électronique, et Télécommunications** ".

ARTICLE 3 : SELECTION ET ADMISSION DES ETUDIANTS

Les étudiants sont sélectionnés et acceptés dans ce programme selon les critères suivants : dossier académique, motivation et compétences en langue. La sélection est effectuée en collaboration entre les deux institutions. La décision concernant l'admission des étudiants reste toujours à la discrétion de l'institution d'accueil.

ARTICLE 4: NOMBRE D'ETUDIANTS

Les autorités responsables dans chaque institution décideront chaque année du nombre d'étudiants qui seront acceptés pour l'année académique suivante dans le cadre de cet accord.

ARTICLE 5: PROGRAMME D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU DOUBLE DIPLOME

ARTIGO 1 : OBJETIVO DO ACORDO DE COOPERAÇÃO

O objetivo do presente Acordo é definir as condições e modalidades de intercâmbio de estudantes entre a **UFSM** e a **BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA** no que tange a obtenção de um diploma simultâneo por parte da universidade de origem e um segundo diploma por parte da universidade de destino.

ARTIGO 2 : DOMÍNIO DE APLICAÇÃO

O presente Acordo diz respeito ao intercâmbio de estudantes entre a **UNIVERSIDADE FEDERAL DE SANTA MARIA**, inscritos no curso de Engenharia de Telecomunicações, pleiteando a obtenção do diploma de " **Engenheiro de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria** ", e os estudantes em formação de engenharia do **BORDEAUX INP/ ENSEIRB-MATMECA** pleiteando a obtenção do " **Diplôme d'Ingénieur de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, Spécialité Électronique, et Télécommunications** ".

ARTIGO 3 : SELEÇÃO E ADMISSÃO DOS ESTUDANTES

Os estudantes são selecionados e aceitos no programa de acordo com os seguintes critérios: histórico acadêmico, motivação e competências no idioma estrangeiro. A seleção é efetuada em colaboração entre as duas instituições. A decisão relativa à admissão dos estudantes fica a cargo da instituição de destino.

ARTIGO 4: NÚMERO DE ESTUDANTES

As autoridades responsáveis de cada instituição decidirão a cada ano o número de estudantes que serão aceitos para o ano acadêmico seguinte

5.1 Modalités générales du parcours de double diplôme

Un plan individuel d'étude respectant les obligations légales de délivrance des diplômes des deux partenaires pour toute la durée du projet diplômant doit être établi et approuvé par les deux établissements avant l'admission de l'étudiant. Pour la préparation de ce plan, les institutions considéreront l'équivalence de périodes académiques et non de disciplines individuelles. Le plan individuel d'étude peut être mis à jour à tout moment en collaboration entre les deux établissements. Le projet diplômant doit être encadré par un membre de chaque établissement. Des exceptions à ces règles peuvent être décidées par consentement mutuel et écrit entre les deux établissements.

Les étudiants concernés par le double diplôme doivent s'inscrire avant leur départ à des cours de langue étrangère (portugais pour les français et français pour les brésiliens) dans le but de faciliter leur intégration dans l'université partenaire. En outre, chaque établissement est libre de définir le niveau linguistique minimum exigé pour suivre la formation qu'il dispense.

5.2 Le parcours des étudiants de l'UFMS à BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

Les étudiants de l'UFMS sélectionnés auront validé les sept premiers semestres des cours spécifiques de l'UFMS avant d'entrer à l' BORDEAUX INP/ ENSEIRB-MATMECA. Ces 7 semestres incluent l'ensemble des cours obligatoires de la formation en Cours d'Ingénierie des Télécommunications de l'UFMS.

L'admission des étudiants de l'UFMS à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP se fait au début de l'année

de acordo com o estabelecido nesta convenção.

ARTIGO 5: PROGRAMA DE ESTUDOS PARA A OBTENÇÃO DA DUPLA DIPLOMAÇÃO

5.1 Modalidades gerais da graduação resultando em dupla diplomação

Um plano individual de estudos respeitando as obrigações legais para a obtenção dos diplomas das duas instituições parceiras deverá ser estabelecido e aprovado por ambas as instituições antes da aceitação do estudante. Para a preparação deste plano as instituições levarão em consideração a equivalência dos semestres acadêmicos e não de disciplinas individuais. O plano individual de estudos poderá ser revisto e atualizado a qualquer momento de comum acordo entre ambas as instituições. O projeto de dupla diplomação deverá ser implementado sob a supervisão de um membro de cada instituição. Exceções a este regulamento podem ser discutidas caso a caso através de um consentimento mútuo e por escrito entre as duas instituições.

Os estudantes candidatos à dupla diplomação deverão efetuar cursos de línguas estrangeiras (português para os franceses e francês para os brasileiros) antes de sua saída em intercâmbio, com o objetivo de facilitar a sua integração na universidade parceira. Vale salientar que cada instituição é livre para definir qual deve ser o nível no idioma estrangeiro necessário para o bom acompanhamento da formação que ela oferece.

5.2 A formação dos estudantes da UFMS na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA



universitaire en France, soit, au mois de septembre.

Le programme de Double Diplôme des étudiants de l'UFSM à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP est présenté en figure 1 (annexe 1). Les étudiants de l'UFSM effectuent leur mobilité à la fin de leur 7ème semestre de leur formation d'origine, ils rentrent alors au 7ème semestre académique à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP et suivent quatre semestres de formation correspondant à : trois semestres académiques de la spécialité (S7, S8 et S9) et un stage industriel de 5 mois minimum en co-validation qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays. Ils reviennent ensuite poursuivre leur formation d'origine à l'UFSM pour un dernier semestre de cours correspondant au semestre 10 de l'UFSM et comprenant la réalisation de leur TCC.

La durée des études de l'étudiant de l'UFSM comporte donc, par rapport à la formation d'origine, 2 semestres supplémentaires pour l'obtention du double diplôme. A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant brésilien, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le diplôme de « **Graduação em Engenharia de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria** » et le **diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP** .

5.3 Le parcours des étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP à l'UFSM

Les élèves de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP sélectionnés doivent avoir validé 8 semestres d'étude en France dont les 4 premiers semestres du cycle d'ingénieur à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP . Les

Os estudantes da UFSM selecionados terão concluído os sete primeiros semestres na UFSM antes de ingressar na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Estes 7 semestres englobam todas as disciplinas obrigatórias do curso de Engenharia de Telecomunicações da UFSM.

A admissão dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA acontecerá no início do calendário acadêmico na França, ou seja, no mês de setembro.

O programa de dupla diplomação dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA está apresentado na Figura 1 (anexo 1). Os estudantes da UFSM começarão o intercâmbio após a conclusão do 7º semestre de sua formação de origem, ingressando, portanto, no 7º semestre acadêmico da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, cursando 4 semestres de formação correspondendo à: três semestres acadêmicos de uma especialidade (S7, S8 e S9) e um estágio profissionalizante de no mínimo 5 meses que os estudantes podem efetuar em qualquer país. Após estes 4 semestres, os alunos retornarão à UFSM onde deverão cursar regularmente o 10º semestre e desenvolver o trabalho de conclusão de curso (TCC).

A duração da formação dos estudantes da UFSM optando pela dupla diplomação será, portanto, acrescida de 2 semestres com relação a formação original. Ao término do programa de Dupla Diplomação o estudante brasileiro, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o diploma de **Graduação em Engenharia de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria** e o **diplôme d'Ingénieur de**



conditions stipulées dans le règlement de scolarité de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP pour effectuer leur 3e année à l'étranger doivent être remplies.

Avant leur départ pour l'UFSM, les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP devront avoir obtenu le niveau B2 en Anglais (conformément au processus détaillé dans le règlement de scolarité de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP).

L'admission des étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP à l'UFSM a lieu au début du 7ème semestre de l'année universitaire brésilienne, soit au mois d'août.

Le schéma du programme de Double Diplôme des étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP est présenté sur la figure 2 (Annexe 2). Ils sont admis à l'UFSM au niveau du 7ème semestre. Ils effectuent alors trois semestres de formation correspondant à : deux semestres de la spécialité (S8 et S9 de l'UFSM), et un semestre de stage industriel de 20 semaines minimum, en co-validation qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays. Ils ont également l'obligation de réaliser au cours de leur période d'étude à l'UFSM un projet personnel encadré de fin de cursus désigné au Brésil sous le terme TCC (Trabalho de Conclusao de Curso)

La durée des études de l'étudiant de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP comporte donc 6 mois supplémentaires, par rapport à la formation d'origine, pour l'obtention du double diplôme. A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le **diplôme d'Ingénieur de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA** et le diplôme de « **Graduação em Engenharia de**

l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP .

5.3 A formação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM

Os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA selecionados deverão validar 8 semestres de estudos na França, dos quais os 4 primeiros semestres correspondem ao ciclo de formação de engenheiros na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. As condições estipuladas no regulamento escolar da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA para fazer o seu terceiro ano no exterior devem ser cumpridas. Antes de sua partida para a UFSM, os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA deverão obter o nível B2 em inglês (em conformidade com o exposto no regulamento de escolaridade da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA).

A admissão dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM se dará no início do 7º semestre do calendário universitário brasileiro, ou seja, no mês de agosto.

O programa da Dupla Diplomação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA está apresentado na figura 2 (Anexo 2). Eles serão inscritos na UFSM no 7º período. Os estudantes deverão cursar 3 semestres de formação correspondendo à: 2 semestres de uma especialidade (S8 e S9 da UFSM), e um semestre de estágio profissionalizante de no mínimo 20 semanas que eles podem efetuar em qualquer país. Os estudantes devem também realizar um projeto técnico pessoal orientado de final de curso denominado TCC (Trabalho de



Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria ».

ARTICLE 6 : DUREE D'ETUDES

L'étudiant devra s'inscrire au minimum trois semestres académiques dans l'université d'accueil. La délivrance des deux diplômes nécessite un travail supplémentaire par rapport à l'obtention d'un diplôme unique : la durée d'études pour l'obtention du double diplôme doit être prolongée d'un ou deux semestres par rapport à l'obtention d'un diplôme unique.

ARTICLE 7 : CONTROLE DES RESULTATS

A l'issue de chaque semestre ou année, l'institution d'accueil communiquera à l'institution d'origine les résultats pour chaque étudiant sous forme de notes et de crédits. Les deux parties acceptent que les examens/cours soient notés et les crédits délivrés selon les règles en vigueur dans l'institution où le cours est suivi. Les étudiants du programme seront soumis dans l'université d'accueil aux règles de validation et de contrôle des connaissances en vigueur.

ARTICLE 8: FRAIS DE SCOLARITE ET COUTS

Aucun frais de droit d'inscription ne sera demandé à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP pour les étudiants de l'UFSM et inversement à l'UFSM pour les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP. Les étudiants de l'UFSM devront payer les frais de sécurité sociale obligatoire à leur arrivée en France et pour chaque inscription universitaire (environ 200 euros par an)

Chaque partie s'engage à mener les actions nécessaires pour tenter d'obtenir un soutien financier pour les étudiants participant au programme par le biais des

Conclusão de Curso) durante sua permanência na UFSM.

A duração da formação dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA optando pela dupla diplomação será, portanto, acrescida de 6 meses com relação a formação original. Ao término do programa de Dupla Diplomação o estudante da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o **“diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP”** e o diploma de **“Graduação em Engenharia de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria”**.

ARTIGO 6: DURAÇÃO DA FORMAÇÃO

O estudante deverá se inscrever em pelos menos três semestres acadêmicos na universidade de destino. A obtenção de dois diplomas exige um trabalho suplementar com relação à obtenção de apenas um diploma: a duração da formação para a obtenção da dupla diplomação deverá ser prolongada de um ou dois semestres com relação à obtenção de um diploma único.

ARTIGO 7 : ACOMPANHAMENTO DO DESEMPENHO

Ao término de cada semestre ou ano, a instituição de destino informará a instituição de origem sobre o desempenho de cada estudante na forma de notas ou créditos. As duas partes aceitam que as provas/aulas sejam avaliadas e validadas segundo os critérios vigentes na instituição onde a formação estará sendo ofertada. Os estudantes participantes do programa serão submetidos na universidade de destino às regras de avaliação e validação vigentes.



programmes internationaux ou bilatéraux, ou au moyen d'autres ressources financières.

ARTICLE 9 : CONDITIONS POUR LES ETUDIANTS

9.1 Conditions d'admission au programme

La date limite pour soumettre une demande d'admission à l'institution d'accueil est fixée par chaque établissement. Cette information est fournie à l'établissement partenaire. L'établissement d'origine établit un classement des candidats au programme de double diplôme. La décision finale quant à l'admission des étudiants sélectionnés revient à l'institution d'accueil. Des lettres d'acceptation sont alors envoyées aux étudiants admis.

Les demandes d'admission doivent inclure :

- Un CV et une lettre de motivation du candidat.
- Le relevé de notes de l'étudiant, comprenant la liste des cours du cursus suivi dans l'institution d'origine ainsi que les notes obtenues.
- Une lettre de l'établissement d'origine confirmant que le candidat a été sélectionné pour ce programme de double diplôme.

9.2 – Conditions d'obtention du double diplôme

Une fois admis dans le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes afin d'obtenir le diplôme des deux établissements :

- Remplir les conditions requises par chaque établissement d'origine concernant les stages professionnels.
- Les étudiants de l'UFSM doivent valider au moins 3 semestres de cours à l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP .
- Les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP doivent

ARTIGO 8 : TAXAS ESCOLARES

Nenhuma taxa escolar será cobrada por parte da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA dos estudantes da UFSM e, da mesma forma, nenhuma taxa escolar será cobrada por parte da UFSM dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Os estudantes da UFSM deverão pagar as taxas de seguridade social obrigatórias na sua chegada à França e para cada nova matrícula universitária anual (aproximadamente 200 euros por ano).

Cada parte se compromete em empreitar as ações necessárias na tentativa de obtenção de auxílio financeiro aos estudantes que participam do programa através de programas internacionais ou bilaterais, ou através de outras fontes de fomento.

ARTIGO 9 : CONDIÇÕES PARA OS ESTUDANTES

9.1 Condições de admissão do programa

A data limite para submeter um pedido de admissão à instituição de destino é estabelecida por cada instituição. Esta informação é fornecida pela instituição parceira. A instituição de origem fará uma classificação dos candidatos ao programa de dupla diplomação. A instituição de destino detém a decisão final a respeito da admissão dos estudantes selecionados. Uma vez confirmada à admissão, cartas de aceitação serão enviadas aos estudantes.

Os pedidos de admissão deverão conter:

- Um CV e uma carta de motivação do candidato.
- O histórico escolar do estudante, contendo a lista de disciplinas cursadas na instituição de origem, bem como as notas obtidas.

valider l'ensemble des cours prévus dans les semestres académiques des programmes qu'ils suivent à l'UFSM comme décrit au paragraphe 5.3.

- Accomplir un stage professionnel en co-validation entre l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP et l'UFSM correspondant pour l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP au stage de fin d'études et pour l'UFSM au Estagio Supervisionado qui peut être effectué en France, au Brésil ou dans le reste du monde. Ce stage diplômant d'une durée minimale de 20 semaines correspondra au nombre de crédits prévu dans le règlement des études de l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP . Il donnera lieu à la rédaction d'un rapport final soit en français soit en portugais et fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury académique dans un des deux établissements. Dans la mesure du possible, un jury mixte entre l'UFSM et l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP sera constitué pour cette soutenance. Le rapport comportera un résumé en langue française et en langue portugaise. Si l'environnement du stage est principalement anglophone, le rapport pourra être rédigé en Anglais. Dans ce cas un résumé long de 3 à 4 pages, en langue portugaise et en langue française , devra apparaitre en début de rapport.
- Effectuer au cours de leur période d'études un Projet Personnel Encadré défini sous le terme Trabalho de Conclusao de Curso (TCC) à l'UFSM.
- Obtenir, un niveau B2 en anglais validé par un niveau minimal au TOEIC ou autre test d'évaluation reconnu. L'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP proposera aux étudiants de passer un test de niveau auquel les étudiants devront obtenir un score minimum fixé dans le règlement intérieur (en 2017, le score minimal fixé est de 785 points au TOEIC).

- Uma carta da instituição de origem declarando que o candidato foi selecionado para este programa de dupla diplomação.

9.2 – Condições para obtenção da dupla diplomação

Uma vez aceito no programa, o estudante deve responder as exigências seguintes para a obtenção do diploma das duas instituições :

- Respeitar as exigências de cada instituição de origem no que tange a estágios profissionalizantes.
- Os estudantes da UFSM devem validar pelo menos 3 semestres de formação na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.
- Os estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA devem validar o conjunto de disciplinas previsto pela UFSM nos períodos acadêmicos indicados no parágrafo 5.3.
- Realizar um estágio profissionalizante em regime de co-validação entre a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA e a UFSM, correspondendo na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA ao estágio de final de estudos e na UFSM ao Estagio Supervisionado, podendo este ser efetuado na França, no Brasil ou em qualquer outro país. Este estágio de uma duração mínima de 20 semanas será correspondente ao volume de créditos previsto no regulamento de estudos da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Um relatório final deverá ser redigido em francês ou português e uma defesa oral diante de uma banca acadêmica, em uma ou nas duas universidades, deverá ser prevista. Dentro do possível, uma banca mista entre a UFSM e a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA será constituída para esta defesa de projeto. O relatório deverá conter um resumo em língua francesa e em língua portuguesa. Se o estágio

9.3 – Délivrance des diplômes

Chaque établissement décide, selon ses propres critères de validation des études, si l'étudiant est autorisé à recevoir un diplôme ou éventuellement un certificat avec des informations relatives aux études effectuées.

Si l'ensemble des conditions d'obtention des diplômes des institutions d'origine et d'accueil est rempli, l'étudiant recevra un premier diplôme de son établissement d'origine et un second diplôme de son établissement d'accueil.

Les diplômes des deux établissements sont délivrés une fois les cursus terminés dans les deux établissements.

ARTICLE 10 : REPRÉSENTANTS ACADEMIQUES

Chaque établissement nomme un représentant/conseiller académique, qui sera responsable de l'application de cet accord et fournira aide et conseils aux étudiants participant au programme de double diplôme.

ARTICLE 11 : DUREE DE L'ACCORD

Cet accord entrera en vigueur le jour de la signature par les deux établissements et aura une validité de 5 années à moins que l'une ou l'autre partie n'y mette fin avant son terme par notification écrite au moins six mois avant le terme du renouvellement. Les engagements pris avant cette date seront menés à leur terme. Il sera reconduit à l'issue des 5 années par consentement mutuel des deux parties.

ARTICLE 12 : AMENDEMENTS OU MODIFICATIONS

Les amendements ou modifications de cet Accord seront faits par écrit et signés par les représentants autorisés des établissements.

for efetuado em um país de língua inglesa, o relatório poderá ser redigido em inglês. Neste caso específico, um resumo estendido de 3 a 4 páginas, deverá ser apresentado no início do relatório, em língua francesa e em língua portuguesa

- Efetuar durante o período de estudos um Projeto Pessoal Orientado denominada Trabalho de Conclusão de Curso (TCC) na UFSM.

- Obter um nível B2 em teste de língua inglesa validado pelo TOEIC ou outro teste equivalente e reconhecido. (A BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA poderá propor aos estudantes de fazer o exame TOEIC, no qual os estudantes deverão atingir uma nota mínima fixado pelo regulamento interno da Escola (em 2013, a nota mínima exigida é de 785 pontos no TOIEC).

9.3 – Emissões dos diplomas

Cada instituição decide, de acordo com seus próprios critérios de revalidação dos estudos, se o estudante é autorizado a receber um diploma ou eventualmente um certificado com informações relativas aos estudos efetuados.

Se todas as condições para a obtenção dos diplomas nas universidades de origem e de destino são atendidas, o estudante receberá um diploma de sua universidade de origem e um segundo diploma da instituição de destino.

Os diplomas das duas instituições são emitidos somente após a conclusão do curso pelo estudante nas duas instituições.

ARTIGO 10 : REPRESENTANTES ACADÊMICOS

Cada instituição nomeia um representante/conselheiro acadêmico que será responsável da execução deste acordo e fornecerá orientações aos estudantes que estiverem

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les étudiants qui effectuent actuellement un échange conforme aux règles du présent accord pourront être intégrés dans ce programme de double diplôme sous réserve de l'approbation, au cas par cas, des responsables académiques respectifs des deux parties, et sous réserve qu'ils satisfassent aux règles de validation en vigueur.

ARTICLE 14 - JURIDICTION

Les deux parties s'efforceront d'un commun accord de résoudre des doutes ou des difficultés liées au présent accord par le biais de la négociation consensuelle. En cas d'impossibilité de médiation, les parties conviennent de faire appel à l'arbitrage. L'UFSM choisira un arbitre, l'ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP choisira un second et le troisième sera choisi d'un commun accord.

Les parties sont au courant de la teneur et la portée de chacun des articles de ce document et déclarent qu'elles n'ont pas de mauvaise foi ou tout autre raison qui pourrait vicier leur consentement. L'accord est signé en deux (2) exemplaires, ayant le même contenu et validité.

participando do programa de dupla diplomação.

ARTIGO 11: DURAÇÃO DO ACORDO

Este acordo entrará em vigor na data da assinatura do mesmo pelas duas instituições e terá validade de 5 anos, a menos que uma das partes se manifeste pela anulação do mesmo através de uma notificação por escrito com no mínimo seis meses de antecedência ao termo de renovação. Os compromissos firmados antes desta data devem ser respeitados. Após este período, poderá ser assinado novo acordo sobre o presente objeto.

ARTIGO 12: ALTERAÇÕES OU MODIFICAÇÕES

As alterações ou modificações deste acordo serão feitas por escrito e assinadas pelos representantes autorizados das instituições.

ARTIGO 13: DISPOSIÇÕES TRANSITÓRIAS

Os estudantes que estão atualmente realizando intercâmbio em conformidade com as regras presentes neste acordo poderão ser integrados neste programa de dupla diplomação se aprovados, caso à caso, pelos respectivos responsáveis acadêmicos das duas partes e considerando que os mesmos satisfaçam as regras vigentes de validação.

ARTIGO 14: DO FORO

Os partícipes de comum acordo irão procurar dirimir quaisquer dúvidas ou controvérsias decorrentes do presente acordo através de negociação consensual. Na impossibilidade desta, buscar-se-á a negociação através da via arbitral. A UFSM escolherá um árbitro, BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA escolherá um segundo e o



terceiro será ser escolhido de comum acordo.

Lido este instrumento, as partes cientes do conteúdo e alcance de cada uma de suas cláusulas, indicam que não há dolo, má fé, ou qualquer outro motivo que vicie sua celebração, assinando o presente Acordo em duas vias, com mesmo conteúdo e validade.

BORDEAUX INP /ENSEIRB
MATMECA

Universidade Federal de Santa Maria

Représentée par sa Directrice
Générale XXXX

Representada pelo seu Reitor
Professor Paulo Afonso Burmann

Date

Data

Signature

Assinatura

ANNEXE 1

Figure 1 – Mobilité des étudiants de l’UFSM vers BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

DOUBLE DIPLOME BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

SEMESTRE 10 UFSM Complet avec tout les cours obligatoires	COURS UFSM
Stage de fin d’études de 6 mois en Co-validation	3 semestres BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA + stage de 20 semaines en double validation
S9 cours à l’ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP	
S8 cours à l’ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP	
S7 cours à l’ENSEIRB-MATMECA - BORDEAUX INP	
SEMESTRE 7 UFSM	PERIODE A L’UFSM
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

DIPLOME UFSM NORMAL

SEMESTRE 10 UFSM	Période normale de cours à l’UFSM pour le diplôme “ Graduação em Engenharia de Telecomunicações na Universidade Federal de Santa Maria ”.
SEMESTRE 9 UFSM	
SEMESTRE 8 UFSM	
SEMESTRE 7 UFSM	
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

ANEXO 1

Figura 1 – Mobilidade dos estudantes da UFSM na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

DUPLA DIPLOMAÇÃO

SEMESTRE 10 UFSM Completo com todas as disciplinas obrigatórias	DISCIPLINAS UFSM
Estágio de final de estudos – 6 meses Co-validação	3 semestres BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA + estágio de 20 semanas em regime de co-validação
S9 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
SEMESTRE 7 UFSM	DISCIPLINAS NA UFSM
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

DIPLOME NORMAL UFSM

SEMESTRE 10 UFSM	Graduação normal na UFSM para obtenção do diploma de Graduação em Engenharia de Telecomunicações da Universidade Federal de Santa Maria
SEMESTRE 9 UFSM	
SEMESTRE 8 UFSM	
SEMESTRE 7 UFSM	
SEMESTRE 6 UFSM	
SEMESTRE 5 UFSM	
SEMESTRE 4 UFSM	
SEMESTRE 3 UFSM	
SEMESTRE 2 UFSM	
SEMESTRE 1 UFSM	

ANNEXE 2

Figura 2 – Mobilité des étudiants de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA vers l'UFSM

DUPLA DIPLOMAÇÃO BORDEAUX		DIPLOME	NORMAL
S12 Stage 5 à 6 mois Co-validation	3 SEMESTRES À L' UFSM +1 semestre de stage en double validation	S10 Stage de fin d'études + DIPLOME D'INGENIEUR	CURSUS NORMAL D'INGÉNIEUR
S11 cours UFSM S9 +TCC		S9 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	
S10 cours UFSM S8		S8 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	
S9 Stage de Recherche à UFSM		S7 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	
S8 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	Cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	S6 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	
S7 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP		S5 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP	
S6 cours à l'ENSEIRB- MATMECA - BORDEAUX INP		S4 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S5 cours à l' BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		S3 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S4 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	2 ans d'études effectués avant l'entrée en école d'ingénieur	S2 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	2 ans d'études effectués avant l'entrée en école d'ingénieur
S3 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		S1 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S2 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA			
S1 cursus Préparatoire - BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA			

ANEXO 2

Figure 2 – Mobilidade dos estudantes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA na UFSM

DUPLA DIPLOMAÇÃO com a UFSM

« DIPLOME D'INGENIEUR » Normal

S12 Estágio de 5 a 6 meses Co-validação	3 SEMESTRES na UFSM +1 semestre de estágio em regime de co-validação
S11 aulas UFSM S9 +TCC	
S10 aulas UFSM S8	
S9 Prática de Pesquisa na UFSM	
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	Aulas na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S6 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S5 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S4 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S3 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	2 anos de preparação para ingresso na escola de engenheiros
S2 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	
S1 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA	

S10 Estágio de final de estudos + DIPLOME D'INGENIEUR	FORMAÇÃO NORMAL DE ENGENHEIRO	
S9 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S8 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S7 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S6 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S5 aulas BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S4 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S3 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		2 anos de preparação para ingresso na escola de engenheiros
S2 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		
S1 Cours Pré-BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA		



**Avenant n° 1 au Protocole de Coopération
UFRGS – Bordeaux INP**

DOUBLE-DIPLÔME

Entre

**L'UNIVERSIDADE FEDERAL
DO RIO GRANDE DO SUL**
Représentée par son recteur
Rui Vicente OPPERMANN

Porto Alegre, RS, Brésil
désignée ci-après par l'**UFRGS**
Et

L'Institut Polytechnique de Bordeaux
Représenté par son Directeur Général
Marc PHALIPPOU

désigné ci-après par **Bordeaux INP**

agissant tant pour son compte que pour le
compte de sa composante interne,, **L'ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ÉLECTRONIQUE, INFORMATIQUE,
TÉLÉCOMMUNICATIONS,
MATHÉMATIQUES ET MÉCANIQUE DE
BORDEAUX**

dont le Directeur est **Pierre FABRIE**

Talence, France
désigné ci-après par
ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP

Ci-après conjointement et indifféremment
désignés par « **Partenaires** » ou
« **Établissements** » et individuellement par
« **Partenaire** » ou « **Établissement** ».

Les termes employés au singulier s'entendent
aussi au pluriel et vice versa, selon le contexte.

Préambule :

**Aditamento n° 1 ao Protocolo de
Cooperação
UFRGS – Bordeaux INP**

**CONVÊNIO RELATIVO À
DUPLA-DIPLOMAÇÃO**

Entre

**UNIVERSIDADE FEDERAL
DO RIO GRANDE DO SUL**
Representada pelo seu Reitor
Rui Vicente Oppermann

Porto Alegre, RS , Brasil
UFRGS
E

Institut Polytechnique de Bordeaux
Representado pelo seu Diretor-Geral
Marc PHALIPPOU

doravante denominada **Bordeaux INP**

Em nome de sua unidade acadêmica
**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ÉLECTRONIQUE, INFORMATIQUE,
TÉLÉCOMMUNICATIONS,
MATHÉMATIQUES E MÉCANIQUE DE
BORDEAUX
(ENSEIRB-MATMECA)**

Representada pelo seu Diretor
Pierre FABRIE

Talence, França

Preâmbulo:

Em conformidade com o Protocolo de
Cooperação para promoção do Ensino e
Mobilidade Acadêmica, em vigor desde
01/01/2021, assinada pela , **UFRGS**, e pelo
Bordeaux INP, estabelecem os seguintes
termos referentes à dupla diplomação:

<p>D'après le Protocole de Coopération pour la collaboration en Enseignement et Mobilité Universitaire, en vigueur depuis 01/01/2021 signé par , l'UFRGS et Bordeaux INP/Bordeaux INP, établissent les modalités suivantes concernant le double diplôme :</p>	
<p>ARTICLE 1 : OBJECTIF DE L'ACCORD DE DOUBLE-DIPLÔME</p> <p>L'objectif du présent accord est de définir les conditions et modalités d'un programme de double-diplomation, qui permet l'échange d'étudiants entre l'UFRGS et l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP conduisant à la délivrance simultanée d'un diplôme de l'Établissement d'origine et d'un diplôme de l'Établissement d'accueil.</p>	<p>ARTIGO 1: OBJETIVO DO CONVÊNIO DE DUPLA-DIPLOMAÇÃO</p> <p>O objetivo do presente Convênio é definir as condições e modalidades de um programa de dupla-diplomação, que permita a mobilidade discente entre a UFRGS e a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA no que tange à outorga simultânea de um primeiro diploma por parte da instituição de origem e de um segundo diploma por parte da instituição de destino.</p>
<p>ARTIGO 2 : DOMAINE D'APPLICATION DE LA CONVENTION</p> <p>Le présent accord concerne les échanges d'étudiants venus de l'UFRGS et inscrits dans les formations conduisant aux diplômes d'Ingénieur, Spécialité « Engenharia Elétrica », « Engenharia de Computação » ou encore au diplôme de « Bacharel(a) em Ciência da Computação », et d'étudiants en formation d'ingénieur à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP conduisant au « Diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux, Spécialités Électronique, Informatique, Mathématique & Mécanique et Télécommunications » .</p>	<p>ARTIGO 2: ESCOPO DO CONVÊNIO</p> <p>A presente Convenção diz respeito à mobilidade de discentes originários dos cursos de graduação da UFRGS que levam à obtenção do Diploma de Engenheiro(a) Eletricista, de Engenheiro(a) de Computação ou, ainda, ao Diploma de Bacharel(a) em Ciência da Computação, e da mobilidade de discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA pleiteando a obtenção do Diploma de Engenheiro da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, nas especialidades de Eletrônica, Informática, Matemática & Mecânica ou Telecomunicações.</p>
<p>ARTICLE 3 : SELECTION ET ADMISSION DES ÉTUDIANTS</p> <p>Les étudiants sont sélectionnés et acceptés dans ce programme selon les critères suivants : dossier académique, motivation et compétences en langue. La sélection est effectuée en collaboration entre les deux Partenaires. La décision concernant l'admission des étudiants reste toujours à la discrétion de l'Établissement d'accueil.</p>	<p>ARTIGO 3: SELEÇÃO E ADMISSÃO DOS DISCENTES</p> <p>Os discentes são selecionados e aceitos no programa de dupla-diplomação com os seguintes critérios: histórico acadêmico, motivação e competências no idioma estrangeiro. A seleção é efetuada em colaboração entre as duas instituições. A decisão relativa à admissão dos discentes fica a cargo da instituição de destino.</p>

<p>ARTICLE 4 : NOMBRE D'ETUDIANTS</p> <p>Les Partenaires s'accordent sur un échange annuel maximal de cinq (5) élèves ingénieurs par Établissement et au plus deux (2) élèves par filière d'accueil.</p> <p>A l'issue de la phase d'évaluation des candidatures, les Partenaires pourront décider d'augmenter le nombre de places en fonction de la qualité des candidatures reçues</p>	<p>ARTIGO 4: QUANTIDADE DE DISCENTES</p> <p>As instituições parceiras concordam em um intercâmbio anual máximo de cinco (5) estudantes de engenharia por instituição e um máximo de dois (2) estudantes por fluxo de acolhimento.</p> <p>Ao final da fase de avaliação das solicitações, as instituições podem decidir aumentar o número de vagas de acordo com a qualidade das solicitações recebidas..</p>
<p>ARTICLE 5 : PROGRAMME D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU DOUBLE DIPLOME</p>	<p>ARTIGO 5: PLANO DE ATIVIDADES PARA A OBTENÇÃO DA DUPLA-DIPLOMAÇÃO</p>
<p>5.1 Modalités générales du parcours de double diplôme</p> <p>Un programme individuel d'étude, respectant les obligations légales de délivrance des diplômes des deux Établissements pour toute la durée du projet diplômant, doit être établi et approuvé par les deux Établissements avant l'admission de l'étudiant.</p> <p>Ce programme devra inclure la validation de crédits, correspondants à un volume horaire d'enseignements équivalent à quatre semestres académiques lors du retour de l'étudiant dans son Établissement d'origine.</p> <p>Pour la préparation de ce programme individuel, les Établissements considéreront la totalité résultats obtenus des enseignements suivis dans l'Établissement d'accueil avec le profil d'ingénieur souhaité et non de disciplines individuelles.</p> <p>Le programme individuel d'étude peut être mis à jour à tout moment en collaboration entre les deux Partenaires. Le projet diplômant doit être encadré par un membre de chaque Établissement. Des exceptions à ces règles peuvent être décidées par consentement mutuel et décrits dans le programme entre les deux Établissements.</p>	<p>5.1 Condições gerais da graduação resultando em dupla-diplomação</p> <p>Um plano de atividades individual, respeitando as obrigações legais para a obtenção dos diplomas das duas instituições parceiras, deverá ser estabelecido e aprovado por ambas as instituições antes da aceitação do discente.</p> <p>Este plano deverá incluir uma previsão de aproveitamento de estudos, cujo objetivo deverá ser o de se atribuir uma carga horária equivalente a quatro semestres acadêmicos no retorno do discente à sua instituição de origem.</p> <p>Na elaboração deste plano, as instituições considerarão a compatibilidade do conjunto de atividades desenvolvidas na instituição de destino com o perfil de egresso desejado, e não a equivalência de disciplinas individualmente.</p> <p>O plano de atividades individual poderá ser revisto e atualizado a qualquer momento, de comum acordo em entre ambas as instituições. O referido plano deverá ser implementado sob a supervisão de um membro de cada instituição. Exceções a essas regras podem ser discutidas caso a caso, através de um consentimento mútuo e por escrito entre as duas instituições.</p>

<p>Les étudiants concernés par le double diplôme doivent s'inscrire avant leur départ à des cours de langue étrangère (portugais pour les français et français pour les brésiliens) dans le but de faciliter leur intégration dans l'Établissement d'accueil . En outre, chaque Établissement d'accueil est libre de définir le niveau linguistique minimum exigé pour suivre la formation qu'il dispense.</p>	<p>Os discentes candidatos à dupla diplomação deverão efetuar cursos de língua estrangeira (português para os franceses e francês para os brasileiros) antes de iniciar a mobilidade, com o objetivo de facilitar a sua integração na universidade parceira. Vale salientar que cada instituição de destino é livre para definir qual deve ser o nível no idioma estrangeiro necessário para o bom acompanhamento da formação que ela oferece.</p>
<p>5.2 Le parcours des étudiants de l'UFRGS à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP</p> <p>Les étudiants de l'UFRGS sélectionnés auront validé les six premiers semestres des cours spécifiques de l'UFRGS avant d'entrer à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.</p> <p>L'admission des étudiants de l'UFRGS à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP se fait au début de l'année universitaire en France, soit, au mois de septembre.</p> <p>Les étudiants rentrent alors au 7ème semestre académique à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et suivent quatre semestres de formation correspondant à : trois semestres académiques de la spécialité (S7, S8 et S9) et à un Projet de Fin d'Études (PFE), correspondant à un stage industriel de 20 semaines minimum en co-validation, qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays.</p> <p>Après le séjour à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, ils reviennent ensuite poursuivre leur formation d'origine à l'UFRGS. Les équivalences prévues au programme d'études seront analysées par le Comité responsable de la formation (COMGRAD), et un plan pour la conclusion de la formation sera établi.</p> <p>La durée des études de l'étudiant de l'UFRGS devra comporter, par rapport à la formation</p>	<p>5.2 Condições relativas aos discentes da UFRGS em mobilidade para a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA</p> <p>Os discentes da UFRGS selecionados terão concluído as seis primeiras etapas de seu curso na UFRGS antes de ingressar na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.</p> <p>A admissão dos discentes da UFRGS na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA acontecerá no início do calendário acadêmico na França, ou seja, no mês de setembro.</p> <p>Os discentes da UFRGS ingressarão, portanto, no 7º semestre acadêmico da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, cursando 4 (quatro) semestres acadêmicos, sendo: três semestres acadêmicos da especialidade escolhida (S7, S8 e S9) e um Projeto de Diplomação (<i>Projet de Fin d'Études</i> ou PFE), o qual corresponde a um estágio profissional de no mínimo 20 semanas, avaliado conjuntamente pelas duas instituições, que os discentes podem efetuar em qualquer país.</p> <p>Após o período na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, os discentes retornarão à UFRGS para completar seu curso de graduação. Os aproveitamentos de estudo previstos no plano de atividades serão analisados pela Comissão de Graduação do seu curso (COMGRAD), e um plano de atividades para a conclusão de seu curso será estabelecido.</p>

<p>d'origine, deux (2) semestres supplémentaires pour l'obtention du double diplôme.</p> <p>A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant de l'UFRGS, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le diplôme de d'Ingénieur de l'UFRGS, Spécialité « Engenharia Elétrica », « Engenharia de Computação » ou encore au diplôme de « Bacharel(a) em Ciência da Computação », selon sa formation d'origine, et le diplôme d'Ingénieur del'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP dans la spécialité suivie..</p>	<p>A duração do curso de graduação dos discentes da UFRGS em dupla-diplomação será, portanto, acrescida de dois (2) semestres com relação a formação original.</p> <p>Ao término do programa de Dupla-Diplomação, o discente da UFRGS, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o diploma de Engenheiro(a) Eletricista, de Engenheiro(a) de Computação ou, ainda, ao Diploma de Bacharel(a) em Ciência da Computação da UFRGS, de acordo com o seu curso de origem, e o diplôme d'Ingénieur de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.</p>
<p>5.3 Le parcours des étudiants del'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP à l'UFRGS</p> <p>Les élèves de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP sélectionnés doivent avoir validé 8 semestres d'étude en France dont les 4 premiers semestres du cycle d'ingénieur à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.</p> <p>Les conditions stipulées dans le règlement pédagogique de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP pour effectuer leur 3e année à l'étranger doivent être remplies.</p> <p>Avant leur départ pour l'UFRGS, les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP devront avoir obtenu le niveau B2 en Anglais (conformément au processus détaillé dans le règlement de scolarité del'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP).</p> <p>Les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP à l'UFRGS doivent, d'abord, choisir la spécialité souhaitée parmi les choix offertes dans le cadre de cet accord.</p> <p>Les étudiants doivent établir un programme de formation en coopération avec les deux Établissements, lequel devra inclure des cours à</p>	<p>5.3 Condições relativas aos discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA em mobilidade na UFRGS</p> <p>Os discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA selecionados deverão ter integralizado (oito) 8 semestres de estudos na França, dos quais os 4 primeiros semestres correspondem ao ciclo de formação de engenheiros na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.</p> <p>As condições estipuladas no regulamento acadêmico da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA para realizar mobilidade no terceiro ano devem ser cumpridas.</p> <p>Antes de sua partida para a UFRGS, os discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA deverão comprovar a obtenção do nível B2 em inglês (em conformidade com o regulamento acadêmico da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA).</p> <p>Os discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA em mobilidade na UFRGS deverão, inicialmente, escolher a especialidade desejada dentre as opções ofertadas no contexto do presente convênio.</p> <p>Os discentes deverão estabelecer um plano de atividades em cooperação com os dois</p>

suivre, un stage de recherche d'au moins 15 semaines à 20 heures/semaine minimum, et un semestre de stage industriel de 20 semaines minimum, en co-validation, qu'ils peuvent effectuer dans n'importe quel pays.

Ils ont également l'obligation de réaliser au cours de leur période d'étude à l'UFRGS un projet personnel encadré de fin de cursus, désigné au Brésil sous le terme PROJETO DE DIPLOMAÇÃO (PD) ou TRABALHO DE GRADUAÇÃO (TG), selon la spécialité.

L'ensemble d'activités d'enseignement (y compris le stage de recherche, le stage industriel et le projet de fin de cursus) validés à l'UFRGS doivent correspondre au moins à 30% du volume horaire d'enseignements total prévu dans la formation choisie à l'UFRGS, conformément à ce qui a été établi dans la résolution n° 21/2013 du CEPE/UFRGS.

La durée des études de l'étudiant de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP comporte donc 6 mois supplémentaires, par rapport à la formation d'origine, pour l'obtention du double diplôme.

A l'issue du programme de Double Diplôme, l'étudiant de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, s'il a validé les points spécifiés au paragraphe 9.2, reçoit le **diplôme d'Ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP** dans la spécialité suivie et le **diplôme de d'Ingénieur de l'UFRGS**, Spécialité « **Engenharia Elétrica** », « **Engenharia de Computação** » ou encore au diplôme de « **Bacharel(a) em Ciência da Computação** », selon la formation choisie.

ARTICLE 6 : DUREE D'ÉTUDES

L'étudiant devra s'inscrire dans les deux Établissements durant la totalité du programme. La délivrance des deux diplômes nécessite un travail supplémentaire par rapport à l'obtention d'un diplôme unique : la durée d'études pour

estabelecimentos, o qual deverá incluir disciplinas a serem cursadas, a realização de iniciação científica em regime de 20 horas por semanas, por no mínimo 15 semanas, e um semestre dedicado a um estágio profissional de no mínimo 20 semanas, avaliado conjuntamente pelas duas instituições, que os discentes podem efetuar em qualquer país.

Os discentes devem também realizar, durante sua permanência na UFRGS, um projeto técnico pessoal orientado de final de curso denominado PROJETO DE DIPLOMAÇÃO (PD) ou TRABALHO DE GRADUAÇÃO (TG), de acordo com o curso de graduação escolhido.

O conjunto das atividades de ensino (incluindo a atividade de iniciação científica, o estágio profissional e o projeto de diplomação) cursadas com aproveitamento na UFRGS deverá corresponder, no mínimo, à 30% da carga horária total de atividades de ensino previstas no curso escolhido, conforme o disposto na resolução n° 21/2013 do CEPE/UFRGS.

A duração do curso de graduação dos discentes da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA em dupla-diplomação será, portanto, acrescida de 6 meses com relação a formação original.

Ao término do programa de Dupla Diplomação o discente da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA, caso tenha cumprido todos os requisitos detalhados no parágrafo 9.2, receberá o **diplôme d'Ingénieur de l'BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA** e o diploma de **Engenheiro(a) Eletricista**, de **Engenheiro(a) de Computação** ou, ainda, ao Diploma de **Bacharel(a) em Ciência da Computação** da UFRGS, de acordo com o seu curso de origem.

ARTIGO 6: DURAÇÃO DA FORMAÇÃO

O discente deverá se inscrever em pelos menos três semestres acadêmicos na universidade de destino. A obtenção de dois diplomas exige um trabalho suplementar com relação à obtenção de apenas um diploma: a duração da formação

<p>l'obtention du double diplôme doit être prolongée d'un ou deux semestres par rapport à l'obtention d'un diplôme unique.</p>	<p>para a obtenção da dupla diplomação deverá ser prolongada de um ou dois semestres com relação à obtenção de um diploma único.</p>
<p>ARTICLE 7 : CONTROLE DES RESULTATS</p> <p>A l'issue de chaque semestre ou année, l'Établissement d'accueil communiquera à l'Établissement d'origine les résultats pour chaque étudiant sous forme de notes et de crédits validés. Les deux parties acceptent que les examens/cours soient notés et les crédits délivrés selon les règles en vigueur dans l'Établissement où le cours est suivi. Les étudiants du programme seront soumis dans l'Établissement d'accueil aux règles de contrôle des connaissances et validation en vigueur.</p>	<p>ARTIGO 7: ACOMPANHAMENTO DO DESEMPENHO</p> <p>Ao término de cada semestre ou ano, a instituição de destino informará à instituição de origem o desempenho de cada discente em termos de conceitos e créditos cursados com aproveitamento. As duas partes aceitam que as provas/aulas sejam avaliadas e integralizadas segundo os critérios vigentes na instituição onde a formação estará sendo ofertada. Os discentes participantes do programa serão submetidos na universidade de destino às regras de avaliação, atribuição de conceitos e integralização de créditos vigentes.</p>
<p>ARTICLE 8 : FRAIS DE SCOLARITE ET COÛTS</p> <p>Les étudiants paieront les droits de scolarité dans leur Établissement d'origine. Ils en seront exemptés dans l'Établissement d'accueil. Toutefois, ils devront s'acquitter des frais annexes aux droits d'inscription ou relatifs aux assurances sociales quand elles sont obligatoires ainsi que les frais relatifs aux activités extra-scolaire (sport, associations, ...) ;</p> <p>Les étudiants devront se conformer à la réglementation de chaque pays concernant la sécurité sociale et les assurances.</p> <p>Lorsque qu'ils seront présents à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, les étudiants originaires de l'UFRGS devront être couverts par une assurance responsabilité civile.</p> <p>Chaque Partenaire s'engage à mener les actions nécessaires pour tenter d'obtenir un soutien financier pour les étudiants participant au programme par le biais des programmes internationaux ou bilatéraux, ou au moyen d'autres ressources financières.</p>	<p>ARTIGO 8: TAXAS ACADÊMICAS</p> <p>Nenhuma taxa acadêmica será cobrada por parte da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA dos discentes originários da UFRGS e, da mesma forma, nenhuma taxa escolar será cobrada por parte da UFRGS dos discentes originários da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.</p> <p>Os estudantes terão que cumprir com os regulamentos da previdência social e do seguro de cada país.</p> <p>Quando estiverem presentes no ENSEIRB-MATMECA Bordeaux INP, os estudantes da UFRGS terão que estar cobertos por um seguro de responsabilidade civil.</p> <p>Cada parte se compromete em empreitar as ações necessárias na tentativa de obtenção de auxílio financeiro aos discentes que participam do programa, através de programas internacionais ou bilaterais, ou através de outras fontes de fomento.</p>

<p>ARTICLE 9 : CONDITIONS POUR LES ETUDIANTS</p>	<p>ARTIGO 9: CONDIÇÕES PARA OS DISCENTES</p>
<p>9.1 Conditions d'admission au programme</p> <p>La date limite pour soumettre une demande d'admission à l'Établissement d'accueil est fixée par chaque Partenaire. Cette information est fournie à l'Établissement d'accueil. L'Établissement d'origine établit un classement des candidats au programme de double diplôme. La décision finale quant à l'admission des étudiants sélectionnés revient à l'Établissement d'accueil. Des lettres d'acceptation sont alors envoyées aux étudiants admis.</p> <p>Les demandes d'admission doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV et une lettre de motivation du candidat. • Le relevé de notes de l'étudiant, comprenant la liste des cours du cursus suivi dans l'Établissement d'origine ainsi que les notes obtenues. • Une lettre de l'Établissement d'origine confirmant que le candidat a été sélectionné pour ce programme de double diplôme. <p>Les étudiants de l'UFRGS doivent satisfaire aux critères académiques appliqués pour pouvoir effectuer une mobilité à l'étranger, définis par le Comité de Mobilité Étudiante de l' « Escola de Engenharia » (COMOBE/EE) pour les formations d'ingénieur, et pour le Comité responsable de la formation (COMGRAD/CIC) pour la formation « Ciência da Computação ».</p>	<p>9.1 Condições de admissão ao programa</p> <p>A data limite para submeter um pedido de admissão à instituição de destino é estabelecida por cada instituição. Esta informação é fornecida pela instituição parceira. A instituição de origem fará uma classificação dos candidatos ao programa de dupla-diplomação. A instituição de destino detém a decisão final a respeito da admissão dos discentes selecionados. Uma vez confirmada à admissão, cartas de aceitação serão enviadas aos discentes.</p> <p>Os pedidos de admissão deverão conter:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Um CV e uma carta de motivação do candidato. • O histórico acadêmico do discente, contendo a lista de disciplinas cursadas na instituição de origem, bem como as notas obtidas. • Uma carta da instituição de origem declarando que o candidato foi selecionado para este programa de dupla diplomação. <p>Os discentes da UFRGS devem cumprir os critérios acadêmicos estabelecidos pela instituição para participar de programas de mobilidade internacional, definidos pela Comissão de Mobilidade Estudantil da Escola de Engenharia (COMOBE/EE) para os cursos de graduação em Engenharia, e pela Comissão de Graduação (COMGRAD/CIC) para o curso de graduação em Ciência da Computação.</p>
<p>9.2 Conditions d'obtention du double-diplôme pour les étudiants originaires l'UFRGS</p> <p>Une fois admis dans le programme, l'étudiant originaire de l'UFRGS doit répondre aux exigences suivantes afin d'obtenir le diplôme des deux Établissements :</p>	<p>9.2 Condições de obtenção da dupla-diplomação para discentes originários da UFRGS</p> <p>Uma vez aceito no programa, o discente originário da UFRGS deve responder as exigências seguintes para a obtenção do diploma das duas instituições:</p>

- a) Remplir les conditions requises par les deux Établissements concernant les stages professionnels.
- b) Valider au moins 3 semestres de cours à ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, ce qui correspond à 9 crédits ECTS obtenus lors du séjour à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.
- c) Accomplir un stage professionnel en co-validation entre l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et l'UFRGS, correspondant pour l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP au stage de fin d'études (PFE), qui peut être effectué en France, au Brésil ou dans le reste du monde. Ce stage diplômant d'une durée minimale de 20 semaines correspondra au nombre de crédits prévu dans le règlement des études de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP. La validation du stage donnera lieu à la validation de l'activité « Estágio Supervisionado », si elle est prévue dans la formation d'origine.
- d) Rédiger un manuscrit, soit en français soit en portugais, qui fera objet d'une soutenance orale devant un jury académique dans un des deux Établissements. Dans la mesure du possible, un jury mixte entre l'UFRGS et l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP sera constitué pour cette soutenance. Le rapport comportera un résumé en langue française et en langue portugaise. Si l'environnement du stage est principalement anglophone, le rapport pourra être rédigé en anglais. Dans ce cas un résumé long de 3 à 4 pages, en langue portugaise et en langue française, devra apparaître en début de rapport. La réussite à la soutenance donnera lieu à la validation des « Projetos de Diplomação » ou « Trabalhos de Graduação » prévus par la formation d'origine.
- e) Réussir à valider, à l'UFRGS, au moins 60% du volume horaire d'enseignements total prévu dans le programme actuel de leur formation, conformément à ce qui a été établi dans la résolution n° 21/2013 du CEPE/UFRGS.

- a) Respeitar as exigências das duas instituições com relação à realização dos estágios profissionais.
- b) Cursar com aproveitamento pelo menos 3 semestres de formação na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA.
- c) Realizar um estágio profissional avaliado conjuntamente pela BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA e a UFRGS, correspondendo na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA ao estágio de final de estudos e na UFRGS ao Estágio Supervisionado, quando presente no currículo do curso de graduação, podendo este ser efetuado na França, no Brasil ou em qualquer outro país. Este estágio de uma duração mínima de 20 semanas será correspondente ao volume de créditos previsto no regulamento de estudos da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Completar essa atividade deve implicar o aproveitamento da atividade de Estágio Supervisionado, se ela estiver presente no currículo vigente do curso.
- d) Um relatório final deverá ser redigido em francês ou português e uma defesa oral diante de uma banca acadêmica, em uma ou nas duas universidades, deverá ser prevista. Dentro do possível, uma banca mista entre a UFRGS e a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA será constituída para esta defesa de projeto. O relatório deverá conter um resumo em língua francesa e em língua portuguesa. Se o estágio for efetuado em um país de língua inglesa, o relatório poderá ser redigido em inglês. Neste caso específico, um resumo estendido de 3 a 4 páginas, deverá ser apresentado no início do relatório, em língua francesa e em língua portuguesa. A defesa do trabalho diante da banca com sucesso deverá implicar o aproveitamento das atividades de Projeto de Diplomação ou Trabalho de Graduação previstos no currículo vigente do curso.

- f) Obtenir, un niveau B2 en anglais validé par un niveau minimal au TOEIC ou autre test d'évaluation reconnu par L'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP proposera aux étudiants de passer un test de niveau auquel les étudiants devront obtenir un score minimum fixé dans le règlement intérieur de l'Établissement.

L'ensemble d'activités validées pendant le séjour à l'ENSEIRB-MATMECA Bordeaux INP donnera suite, nécessairement, à une validation d'au moins 30% du volume horaire d'enseignement total prévus dans le programme actuel de leur formation à l'UFRGS, conformément à ce qui a été établi dans la résolution n° 21/2013 du CEPE/UFRGS.

La validation des crédits individuels obtenus dans l'Établissement d'accueil sera confirmée par une analyse de l'ensemble de crédits acquis pendant la formation à l'Établissement d'accueil.

- e) Ter cursado com aproveitamento, na própria UFRGS, no mínimo 60% da carga horária total prevista no currículo vigente de seu curso, de acordo com o estabelecido na Resolução n° 21/2013 do CEPE/UFRGS.

- f) Comprovar nível B2 em teste de língua inglesa, atestado pelo TOEIC ou outro teste equivalente e reconhecido. A BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA poderá oferecer aos discentes a realização do exame TOEIC, no qual os discentes deverão atingir uma nota mínima fixada pelo regulamento interno da instituição.

O conjunto das atividades cursadas com aproveitamento na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA levarão, necessariamente, a um aproveitamento de estudos de pelo menos 30% da carga horária total prevista no currículo vigente de seu curso na UFRGS, de acordo com o estabelecido na Resolução n° 21/2013 do CEPE/UFRGS.

9.3 Conditions d'obtention du double-diplôme pour les étudiants originaires de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP

Une fois admis dans le programme, l'étudiant originaire de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP doit répondre aux exigences suivantes afin d'obtenir le diplôme des deux Établissements :

- Remplir les conditions requises par les deux Établissements concernant les stages professionnels.
- Valider l'ensemble des cours à l'UFRGS prévus dans le programme d'études, comme décrit au paragraphe 5.3.
- Les étudiants de l'ENSEIRB-MATMECA Bordeaux INP doivent accomplir un stage professionnel en co-validation entre l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et l'UFRGS, correspondant pour l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP au projet de fin d'études (PFE), qui peut être effectué en France, au Brésil ou dans le reste du monde.

9.3 Condições de obtenção do duplo-diploma para os discentes originários de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA

Uma vez aceito no programa, o discente originário de BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA deve responder as exigências seguintes para a obtenção do diploma das duas instituições:

- Respeitar as exigências das duas instituições com relação à realização dos estágios profissionais.
- Cursar com aproveitamento o conjunto de disciplinas previsto no plano de atividades, acordado entre as instituições, nos períodos acadêmicos indicados no parágrafo 5.3.
- Realizar um estágio profissional em regime de co-validação entre a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA e a UFRGS, correspondendo na BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA ao estágio de final de estudos e na UFRGS ao Estágio

<p>Ce stage diplômant d'une durée minimale de 20 semaines correspondra au nombre de crédits prévu dans le règlement pédagogique l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP. Le stage donnera lieu à la rédaction d'un rapport final soit en français soit en portugais et fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury académique dans un des deux établissements. Dans la mesure du possible, un jury mixte entre l'UFRGS et l'ENSEIRB-MATMECA- Bordeaux INP sera constitué pour cette soutenance. Le rapport comportera un résumé en langue française et en langue portugaise. Si l'environnement du stage est principalement anglophone, le rapport pourra être rédigé en anglais. Dans ce cas un résumé long de 3 à 4 pages, en langue portugaise et en langue française, devra apparaître en début de rapport.</p> <p>d) Effectuer au cours de leur période d'études un Projet Personnel Encadré défini sous le terme Projeto de Diplomação (PD) ou Trabalho de Graduação (TG) à l'UFRGS, et distribué en 1 ou 2 semestres selon la formation choisie.</p> <p>e) Réussir à valider au moins 30% du volume horaire d'enseignement total prévu dans le programme actuel de la formation choisie à l'UFRGS, conformément à ce qui a été établi dans la résolution n° 21/2013 du CEPE/UFRGS.</p> <p>f) Obtenir un niveau B2 en anglais validé par un niveau minimal au TOEIC ou autre test d'évaluation reconnu par l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP proposera aux étudiants de passer un test de niveau auquel les étudiants devront obtenir un score minimum fixé dans le règlement pédagogique.</p>	<p>Supervisionado, podendo este ser efetuado na França, no Brasil ou em qualquer outro país. Este estágio de uma duração mínima de 20 semanas será correspondente ao volume de créditos previsto no regulamento de estudos da BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA. Um relatório final deverá ser redigido em francês ou português e uma defesa oral diante de uma banca acadêmica, em uma ou nas duas universidades, deverá ser prevista. Dentro do possível, uma banca mista entre a UFRGS e a BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA será constituída para esta defesa de projeto. O relatório deverá conter um resumo em língua francesa e em língua portuguesa. Se o estágio for efetuado em um país de língua inglesa, o relatório poderá ser redigido em inglês. Neste caso específico, um resumo estendido de 3 a 4 páginas, deverá ser apresentado no início do relatório, em língua francesa e em língua portuguesa.</p> <p>d) Efetuar, durante o período de estudos, um Projeto Individual Orientado, denominado de Projeto de Diplomação (PD) ou Trabalho de Graduação (TG) na UFRGS, distribuído em 1 ou 2 semestres, de acordo com o curso de graduação escolhido.</p> <p>e) Cursar com aproveitamento, ao menos 30% da carga horária total prevista no currículo vigente do curso escolhido na UFRGS, de acordo com o estabelecido na resolução n° 21/2013 do CEPE/UFRGS.</p> <p>f) Comprovar nível B2 em teste de língua inglesa, atestado pelo TOEIC ou outro teste equivalente e reconhecido. A BORDEAUX INP / ENSEIRB-MATMECA poderá oferecer aos discentes a realização do exame TOEIC, no qual os discentes deverão atingir uma nota mínima fixada pelo regulamento interno da instituição.</p>
<p>9.4 Délivrance des diplômes</p> <p>Chaque Établissement décide, selon ses propres critères de validation des études, si l'étudiant est autorisé à recevoir un diplôme ou</p>	<p>9.4 Emissão dos diplomas</p> <p>Cada instituição decide, de acordo com seus próprios critérios de avaliação, se o discente poderá receber o diploma ou eventualmente um</p>

<p>éventuellement un certificat avec des informations relatives aux études effectuées.</p> <p>Si l'ensemble des conditions d'obtention des diplômes des Établissements d'origine et d'accueil est rempli, l'étudiant recevra un diplôme de son Établissement d'origine et un diplôme de son Établissement d'accueil.</p> <p>Les diplômes des deux Établissements sont délivrés une fois les cursus terminés dans les deux Établissements.</p>	<p>certificado com informações relativas aos estudos efetuados.</p> <p>Se todas as condições para a obtenção dos diplomas nas instituições de origem e de destino forem atendidas, o discente receberá um diploma de sua instituição de origem e um segundo diploma da instituição de destino.</p> <p>Os diplomas das duas instituições são emitidos somente após a conclusão do curso pelo discente nas duas instituições.</p>
<p>ARTICLE 10 : REPRÉSENTANTS ACADEMIQUES</p> <p>Chaque Établissement nomme un représentant/conseiller académique, qui sera responsable de l'application de cet accord et fournira aide et conseils aux étudiants participant au programme de double diplôme.</p>	<p>ARTIGO 10: REPRESENTANTES ACADÊMICOS</p> <p>Cada instituição nomeia um representante/conselheiro acadêmico que será responsável da execução deste acordo e fornecerá orientações aos discentes que estiverem participando do programa de dupla diplomação.</p>
<p>ARTICLE 11 : DUREE DE L'ANNEXE À L'ACCORD</p> <p>Cette annexe entrera en vigueur le 01/01/2021 après signature par les deux Établissements et aura une validité de 5 années à moins que l'une ou l'autre partie n'y mette fin avant son terme par notification écrite au moins six mois avant le terme du renouvellement. Les engagements pris avant cette date seront menés à leur terme.</p>	<p>ARTIGO 11: DURAÇÃO DO ANEXO AO PROTOCOLO DE COOPERAÇÃO</p> <p>Este anexo entrará em vigor no 01/01/2021 após assinatura pelas duas instituições e terá validade de 5 anos, a menos que uma das partes se manifeste pela anulação deste através de uma notificação por escrito, com no mínimo seis meses de antecedência ao termo de renovação. Os compromissos firmados antes desta data deverão ser respeitados.</p>
<p>ARTICLE 12 : AMENDEMENTS OU MODIFICATIONS</p> <p>Les amendements ou modifications de cet Accord seront faits par écrit et signés par les représentants autorisés des établissements.</p> <p>Cet accord est rédigé en français et portugais. Toutes les versions sont également valides. Cet accord a été signé en deux exemplaires originaux dans chaque langue, chaque</p>	<p>ARTIGO 12: ALTERAÇÕES OU MODIFICAÇÕES</p> <p>As alterações ou modificações deste acordo serão feitas por escrito e assinadas pelos representantes autorizados das instituições.</p> <p>Este convênio foi redigido em francês e português. Ambas as versões são válidas. Este acordo foi assinado em dois exemplares originais em cada idioma, cada instituição</p>

<p>établissement recevant un exemplaire original dans chaque langue.</p>	<p>recebendo um exemplar original em cada idioma.</p>
<p>ARTICLE 13 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES</p> <p>Les étudiants qui effectuent actuellement un échange conforme aux règles du présent accord pourront être intégrés dans ce programme de double diplôme sous réserve de l’approbation, au cas par cas, des responsables académiques respectifs des deux parties, et sous réserve qu’ils satisfassent aux règles de validation en vigueur.</p>	<p>ARTIGO 13: DISPOSIÇÕES TRANSITÓRIAS</p> <p>Os discentes que estiverem atualmente realizando atividades de mobilidade em conformidade com as regras presentes neste acordo poderão ser integrados neste programa de dupla diplomação se aprovados, caso a caso, pelos respectivos responsáveis acadêmicos das duas partes, e considerando que esses satisfaçam as regras vigentes de aproveitamento de estudos.</p>
<p>Pour L’Institut Polytechnique de Bordeaux</p> <p>Marc PHALIPPOU Directeur Général</p> <p>Signature</p> <p>Visa Pierre Fabrie Directeur ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP</p>	<p>Pela Universidade Federal do Rio Grande do Sul</p> <p>Rui Vicente Oppermann Reitor</p> <p>Assinatura</p> <p>Prof. Luiz Carlos Pinto da Silva Filho Diretor da Escola de Engenharia</p>

Signature

Assinatura

Profª. Carla Maria Dal Sasso Freitas
Diretora do Instituto de Informática

Assinatura

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



DÉLIBÉRATION N°2020-55 PORTANT APPROBATION DE RENOUELEMENT DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION (AGIR, ATMOSKY et CATIE), ET DE MODIFICATION DE SURFACE (CONNECTIV-IT).

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5, et 22 à 26 ;

Considérant la délibération n°2019-07 du conseil d'administration de Bordeaux en date du 11 janvier 2019 et portant approbation de l'accueil de la structure CONNECTIV-IT ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique au profit de la structure AGIR est approuvée à l'unanimité.

Seront mis à disposition de la structure 95.39 m² de bureau, 100.61 m² de laboratoire et 465.20 m² de hall technologique.

Article 2

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique au profit de la structure ATMOSKY est approuvé à l'unanimité.

Seront mis à disposition de la structure 39.41 m² de bureaux.



Article 3

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique au profit de la structure CATIE est approuvé à l'unanimité.

La modification de la surface initialement mise à disposition est approuvée à l'unanimité.

Seront mis à disposition de la structure 420.86 m² de bureaux et 17.18 m² d'espace de stockage. Sont également mis à disposition de la structure un serveur informatique de type 4U, et un onduleur informatique de type 2U.

Article 4

La modification de la superficie des locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique au profit de la structure CONNECTIV-IT est approuvée à l'unanimité.

Seront mis à disposition de la structure 39.41 m² supplémentaire portant la superficie totale des locaux mis à disposition à 97.71 m².

Article 5

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

